



TOGO

Mai 2017

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT — COMMUNIQUES DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ANNEXE D'INFORMATION; ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TOGO

Dans le contexte des consultations de 2016 au titre de l'article IV qui se déroulent dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Deux **communiqués de presse** qui incluent une déclaration du Président du Conseil d'administration et qui résument les vues des administrateurs formulées à la réunion du 5 mai 2017 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI sur des questions liées aux consultations au titre de l'article IV et à la demande d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le Conseil d'administration le 5 mai 2017, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 2 novembre 2016 avec les autorités du Togo sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 27 avril 2017.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Togo.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités togolaises au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités togolaises*
Protocole d'accord technique
Document de la série des Questions générales pour la consultation de 2016 au titre de l'article IV*

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n°17/179
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
le 17 mai 2017

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2016 au titre de l'article IV avec le Togo

Le 5 mai 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec le Togo.¹ Le Conseil d'administration a en outre approuvé un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit en faveur du Togo. Cette approbation a fait l'objet d'un communiqué de presse distinct.

Ces dernières années, le rythme de l'expansion économique a été régulier. Le taux de croissance a été de 5,2 % en 2014-2016, porté par les investissements en infrastructures et une forte production agricole. L'inflation a été bien contenue du fait du recul des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des transports. Le taux de pauvreté au Togo a reculé, passant de 61,7 % en 2006 à 55,1 % en 2015, bien qu'il reste concentré dans certaines zones géographiques.

Le rythme rapide des investissements publics a contribué à une augmentation sensible de la dette publique et du déficit du compte courant. La dette publique, calculée en incluant les préfinancements, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques, est passée de 48,6 % du PIB en 2011 à 80,8 % en 2016, en raison d'investissements en infrastructures publiques financés à la fois par des emprunts intérieurs et extérieurs. Le déficit du compte courant est resté élevé, atteignant 9,8 % du PIB en 2016, essentiellement à cause des importations liées aux investissements.

La croissance économique devrait augmenter progressivement à moyen terme, à mesure que l'orientation de la politique se place sur une trajectoire viable. Il est prévu que la croissance s'accélère, de 5 % en 2016 à 5,6 % d'ici 2021, l'économie bénéficiant de l'amélioration du réseau de transport et de gains de productivité dans le secteur agricole. L'on s'attend à ce que le secteur privé contribue davantage à la croissance, l'investissement public revenant à un niveau viable à long terme. Les risques baissiers qui pèsent sur la croissance ont trait aux contraintes de capacité de mise en œuvre des réformes structurelles, à la résistance aux réformes de la part de groupes

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

(suite...)

d'intérêts et à l'intensification du ralentissement de l'activité chez les principaux partenaires commerciaux régionaux du Togo. À la faveur d'une amélioration de l'orientation de la politique budgétaire, la dette publique devrait diminuer, passant du pic de 81,3 % projeté en 2017 à 73 % en 2019.

Évaluation du Conseil d'administration²

À la suite du débat du Conseil d'administration sur le Togo, le Directeur général adjoint et Président par intérim, M. Tao Zhang, a prononcé la déclaration suivante :

« L'économie togolaise a fait preuve d'un dynamisme remarquable ces dernières années, avec une croissance soutenue et une faible inflation. La croissance du pays a été soutenue par des niveaux d'investissement public élevés pour combler d'importants déficits d'infrastructures. Cependant, ces dépenses d'investissement ont également augmenté la dette publique et les pressions liées au service de la dette, faisant obstacle à des dépenses sociales indispensables. En même temps, des faiblesses persistantes dans le secteur financier n'ont pas été corrigées.

Le nouvel accord au titre de la Facilité élargie de crédit permettra aux autorités de poursuivre l'assainissement des finances publiques tout en préservant une marge de manœuvre pour les dépenses en faveur des pauvres. La gestion des finances et de la dette publiques sera améliorée et l'administration des recettes renforcée. Les deux banques publiques sous-capitalisées seront consolidées en une institution saine. Les normes de réglementation et de contrôle du secteur de la microfinance seront affermies.

Les perspectives économiques à moyen terme sont favorables, l'activité du secteur privé étant stimulée par des infrastructures et un climat d'investissement améliorés. La poursuite des progrès est toutefois tributaire d'une réussite de la mise en œuvre de l'ambitieux programme macroéconomique des autorités et de la réalisation de réformes structurelles de plus grande envergure en vue d'améliorer la gestion des finances publiques et de satisfaire les besoins sur le plan social. »

² À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

Tableau 1. Togo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–2021

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
				Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Taux de croissance, sauf indication contraire)									
Revenu national, prix et taux de change									
PIB réel	6.1	5.4	5.3	5.0	5.0	5.3	5.4	5.6	5.6
PIB réel par habitant	3.3	2.6	2.5	2.2	2.2	2.5	2.6	2.8	2.8
Déflateur du PIB	0.6	1.2	2.7	1.7	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation	1.8	0.2	1.8	0.9	1.5	1.9	2.0	2.0	2.0
PIB (en milliards de FCFA)	2,135	2,277	2,462	2,628	2,812	3,020	3,247	3,497	3,767
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	493.9	493.6	591.2	592.7
Taux de change réel effectif (appréciation -)	-2.2	-1.2	7.1
Termes de l'échange (détérioration -)	-7.9	10.6	-16.4	0.4	-0.3	0.4	0.5	0.6	0.2
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)									
Situation monétaire									
Avoirs Extérieurs Nets	4.6	-7.7	10.5	6.3	5.6	4.2	4.3	4.4	5.0
Crédits à l'Etat	-4.1	3.1	-1.4	-5.8	-5.0	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Crédit à l'économie	9.0	7.9	11.2	11.1	8.0	8.5	8.8	9.1	9.2
Masse monétaire (M2)	10.3	9.8	20.2	12.9	13.4	13.5	13.6	13.7	13.7
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	2.1	2.1	1.9	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Investissement et épargne									
Investissement brut intérieur	24.5	25.7	27.0	27.4	26.1	24.3	23.1	23.5	24.1
Secteur public	9.3	11.3	13.0	14.0	11.7	9.5	8.0	8.1	8.1
Secteur non gouvernemental	15.3	14.4	14.0	13.4	14.4	14.8	15.1	15.4	16.0
Epargne nationale brute	11.4	15.7	15.9	17.6	17.1	16.0	15.8	17.3	18.9
Secteur public	4.1	4.5	4.1	4.4	6.9	6.8	8.3	8.6	8.6
Secteur non gouvernemental	7.3	11.3	11.8	13.3	10.2	9.2	7.6	8.6	10.3
Finances du gouvernement central									
Recettes et dons	21.5	20.5	21.9	21.7	24.7	25.2	25.9	26.0	26.0
Recettes	18.1	18.2	19.6	18.9	20.2	21.0	21.8	21.8	21.9
Dépenses et prêts nets	26.6	27.3	30.8	31.4	33.5	27.9	25.7	25.4	25.5
Dépenses intérieures courantes primaires	20.8	21.3	22.8	23.4	23.7	17.8	16.7	16.8	16.9
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	20.8	21.3	22.8	23.4	19.7	17.8	16.7	16.8	16.9
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-2.7	-3.1	-3.2	-4.5	-3.5	3.2	5.1	5.0	5.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-2.7	-3.1	-3.2	-4.5	0.5	3.2	5.1	5.0	5.0
Solde budgétaire primaire global (base de caisse)	-4.7	-6.4	-5.4	-7.2	-6.7	-0.2	2.0	2.0	2.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-4.7	-6.4	-5.4	-7.2	-2.7	-0.2	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global, base de caisse	-5.8	-7.9	-7.8	-9.6	-9.7	-3.6	-0.7	-0.4	-0.5
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-5.8	-7.9	-7.8	-9.6	-5.7	-3.6	-0.7	-0.4	-0.5
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-13.2	-9.9	-11.1	-9.8	-9.0	-8.3	-7.3	-6.2	-5.2
Exportations (biens et services)	46.5	39.4	36.0	35.1	36.4	36.7	37.4	37.8	39.0
Importations (biens et services)	-66.3	-57.3	-58.0	-55.1	-55.2	-54.6	-54.4	-53.7	-53.8
Dettes Extérieures ²	14.3	17.1	21.1	19.7	22.9	24.8	27.4	27.9	28.4
Service de la dette extérieure (% des exportations) ²	2.4	2.9	3.1	4.1	4.0	3.4	3.6	4.2	4.3
Dettes Intérieures ³	42.1	48.1	54.5	61.0	58.4	53.3	45.6	40.0	34.3
Dettes Publiques Totales ³	56.4	65.2	75.6	80.8	81.3	78.1	73.0	67.8	62.7
À l'exclusion de la recapitalisation des banques ⁴	56.4	65.2	75.6	80.8	77.3	74.1	69.0	63.8	58.7

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Recettes moins dépenses, à l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées par l'extérieur.² Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.³ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.⁴ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n°17/151
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
le 5 mai 2017

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de 241,5 millions de dollars au titre de la FEC en faveur du Togo

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un nouvel accord triennal en faveur du Togo au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), pour un montant de 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part du Togo, ou environ 241,5 millions de dollars américains) en appui aux réformes économiques et financières entreprises par le pays.¹

La décision du Conseil d'administration permet un décaissement immédiat de 25,17 millions de DTS (environ 34,5 millions de dollars américains). Le reliquat sera échelonné sur la durée du programme, sous réserve de revues semestrielles.

Le programme des autorités appuyé par la FEC a pour objectif de consolider la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance durable et inclusive. Il vise à réduire le déficit budgétaire global de manière considérable en début de période afin d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de la position extérieure ; à recentrer la politique économique sur une croissance durable et inclusive en ciblant les dépenses sociales et en engageant des dépenses dans les infrastructures de manière viable sur le plan financier ; ainsi qu'à corriger les faiblesses existantes du secteur financier, surtout dans les deux banques publiques.

Lors de la même réunion, le Conseil d'administration a également achevé les consultations de 2016 au titre de l'article IV. Un communiqué de presse distinct sera publié sous peu.

¹ La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

Après les débats du Conseil d'administration sur le Togo, M. Tao Zhang, Directeur général adjoint, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats de l'économie togolaise ont été solides ces dernières années, avec une croissance soutenue et une inflation basse. La croissance a été portée par le niveau élevé des investissements publics qui ont été engagés pour s'attaquer aux déficits considérables des infrastructures. Cependant, ces dépenses d'équipement ont aussi fait monter la dette publique et la pression sur le service de la dette, ce qui a évincé les dépenses sociales nécessaires. Par ailleurs, les déficiences persistantes du secteur financier n'ont pas été corrigées.

« Le nouvel accord au titre de la FEC appuiera les efforts déployés par les autorités pour assainir les finances publiques, tout en préservant l'espace nécessaire pour engager des dépenses de lutte contre la pauvreté. La gestion des finances publiques et de la dette sera renforcée, de même que l'administration des recettes. Les deux banques publiques sous-capitalisées seront consolidées en une seule institution saine. Les normes de réglementation et de contrôle du secteur de la microfinance seront renforcées.

« Les perspectives économiques à moyen terme sont favorables : l'activité du secteur privé devrait bénéficier de l'amélioration des infrastructures et du climat des affaires. Cependant, les progrès futurs dépendront de la bonne exécution du programme macroéconomique ambitieux et de la poursuite de réformes structurelles plus larges visant à améliorer la gestion des finances publiques et à satisfaire les besoins sociaux. »

Annexe

Évolution économique récente

La croissance a été soutenue ces dernières années. Elle a atteint 5,2 % sur la période 2014-16, portée par les investissements dans les infrastructures et une production agricole vigoureuse. L'inflation a été bien maîtrisée, grâce à la baisse des prix de l'alimentation, de l'énergie et du transport. Le taux de pauvreté est tombé de 61,7 % en 2006 à 55,1 % en 2015, bien que la pauvreté reste concentrée sur le plan géographique.

Le rythme rapide de l'investissement public a contribué à une hausse prononcée de la dette publique et du déficit des transactions extérieures courantes. La dette publique, y compris la dette liée au préfinancement, les arriérés intérieurs et la dette des entreprises publiques, est passée de 48,6 % du PIB en 2011 à 80,8 % du PIB en 2016 (76,2 % hors dette des entreprises publiques),

en raison des investissements dans les infrastructures publiques qui ont été financés par des emprunts intérieurs et extérieurs. Le déficit des transactions extérieures courantes est resté élevé, à 9,8 % du PIB en 2016, principalement à cause des importations liées aux investissements.

La croissance devrait s'accélérer progressivement à moyen terme, tandis que la politique budgétaire est placée sur une trajectoire durable. Elle devrait passer de 5 % en 2016 à 5,6 % en 2021, grâce à l'amélioration du réseau de transport et aux gains de productivité dans le secteur agricole. Le secteur privé devrait jouer un rôle croissant de moteur de la croissance, tandis que l'investissement public retrouve son niveau viable à long terme. Parmi les risques de révision à la baisse de la croissance figurent l'insuffisance des capacités d'exécution des réformes structurelles, la résistance aux réformes de la part de groupes d'intérêt et un nouveau ralentissement dans les principaux partenaires commerciaux régionaux. Avec l'amélioration de l'orientation de la politique budgétaire, la dette publique devrait tomber d'un sommet attendu de 81,3 % du PIB en 2017 à 73 % en 2019.

Résumé du programme

Le gouvernement s'est engagé à renforcer le solde budgétaire et à améliorer la gestion des finances publiques et de la dette, tout en cherchant à satisfaire les besoins sociaux. La politique budgétaire aura pour objectif d'accroître les recettes, de réduire les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et de redistribuer les dépenses récurrentes de manière à cibler les besoins sociaux fondamentaux. Le Ministère des finances sera réorganisé et l'investissement public suivra des processus établis en matière de marchés publics et de budget. L'administration fiscale sera renforcée grâce à l'élargissement de l'assiette de l'impôt et à un meilleur suivi des exemptions. Les pratiques douanières continueront d'être modernisées et automatisées.

Les autorités togolaises ont l'intention de s'attaquer aux problèmes persistants de deux grandes banques publiques. Les deux banques sous-capitalisées devraient faire l'objet d'une résolution d'ici la fin de la première année du programme, et être remplacées par une seule banque publique qui serait suffisamment capitalisée.

Informations générales

Le Togo, qui est devenu membre du FMI le 1^{er} août 1962, a une quote-part de 146,80 millions de DTS au FMI.

Pour des informations supplémentaires sur le FMI et le Togo, voir :

<http://www.imf.org/external/country/TGO/index.htm>

Tableau 1. Togo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–2021

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
				Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Taux de croissance, sauf indication contraire)									
Revenu national, prix et taux de change									
PIB réel	6.1	5.4	5.3	5.0	5.0	5.3	5.4	5.6	5.6
PIB réel par habitant	3.3	2.6	2.5	2.2	2.2	2.5	2.6	2.8	2.8
Déflateur du PIB	0.6	1.2	2.7	1.7	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation	1.8	0.2	1.8	0.9	1.5	1.9	2.0	2.0	2.0
PIB (en milliards de FCFA)	2,135	2,277	2,462	2,628	2,812	3,020	3,247	3,497	3,767
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	493.9	493.6	591.2	592.7
Taux de change réel effectif (appréciation -)	-2.2	-1.2	7.1
Termes de l'échange (détérioration -)	-7.9	10.6	-16.4	0.4	-0.3	0.4	0.5	0.6	0.2
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)									
Situation monétaire									
Avoirs Extérieurs Nets	4.6	-7.7	10.5	6.3	5.6	4.2	4.3	4.4	5.0
Crédits à l'Etat	-4.1	3.1	-1.4	-5.8	-5.0	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Crédit à l'économie	9.0	7.9	11.2	11.1	8.0	8.5	8.8	9.1	9.2
Masse monétaire (M2)	10.3	9.8	20.2	12.9	13.4	13.5	13.6	13.7	13.7
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	2.1	2.1	1.9	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Investissement et épargne									
Investissement brut intérieur	24.5	25.7	27.0	27.4	26.1	24.3	23.1	23.5	24.1
Secteur public	9.3	11.3	13.0	14.0	11.7	9.5	8.0	8.1	8.1
Secteur non gouvernemental	15.3	14.4	14.0	13.4	14.4	14.8	15.1	15.4	16.0
Epargne nationale brute	11.4	15.7	15.9	17.6	17.1	16.0	15.8	17.3	18.9
Secteur public	4.1	4.5	4.1	4.4	6.9	6.8	8.3	8.6	8.6
Secteur non gouvernemental	7.3	11.3	11.8	13.3	10.2	9.2	7.6	8.6	10.3
Finances du gouvernement central									
Recettes et dons	21.5	20.5	21.9	21.7	24.7	25.2	25.9	26.0	26.0
Recettes	18.1	18.2	19.6	18.9	20.2	21.0	21.8	21.8	21.9
Dépenses et prêts nets	26.6	27.3	30.8	31.4	33.5	27.9	25.7	25.4	25.5
Dépenses intérieures courantes primaires	20.8	21.3	22.8	23.4	23.7	17.8	16.7	16.8	16.9
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	20.8	21.3	22.8	23.4	19.7	17.8	16.7	16.8	16.9
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-2.7	-3.1	-3.2	-4.5	-3.5	3.2	5.1	5.0	5.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-2.7	-3.1	-3.2	-4.5	0.5	3.2	5.1	5.0	5.0
Solde budgétaire primaire global (base de caisse)	-4.7	-6.4	-5.4	-7.2	-6.7	-0.2	2.0	2.0	2.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-4.7	-6.4	-5.4	-7.2	-2.7	-0.2	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global, base de caisse	-5.8	-7.9	-7.8	-9.6	-9.7	-3.6	-0.7	-0.4	-0.5
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-5.8	-7.9	-7.8	-9.6	-5.7	-3.6	-0.7	-0.4	-0.5
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-13.2	-9.9	-11.1	-9.8	-9.0	-8.3	-7.3	-6.2	-5.2
Exportations (biens et services)	46.5	39.4	36.0	35.1	36.4	36.7	37.4	37.8	39.0
Importations (biens et services)	-66.3	-57.3	-58.0	-55.1	-55.2	-54.6	-54.4	-53.7	-53.8
Dettes Extérieures ²	14.3	17.1	21.1	19.7	22.9	24.8	27.4	27.9	28.4
Service de la dette extérieure (% des exportations) ²	2.4	2.9	3.1	4.1	4.0	3.4	3.6	4.2	4.3
Dettes Intérieures ³	42.1	48.1	54.5	61.0	58.4	53.3	45.6	40.0	34.3
Dette Publique Totale ³	56.4	65.2	75.6	80.8	81.3	78.1	73.0	67.8	62.7
À l'exclusion de la recapitalisation des banques ⁴	56.4	65.2	75.6	80.8	77.3	74.1	69.0	63.8	58.7

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Recettes moins dépenses, à l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées par l'extérieur.² Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.³ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.⁴ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.



TOGO

27 avril 2017

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'UN ACCORD DE TROIS ANS DANS LE CADRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

PRINCIPALES QUESTIONS

Contexte. Le Togo a entrepris ces dernières années de grands projets d'infrastructures. Ces investissements ont remédié aux déficiences des infrastructures de transport, mais leur rythme rapide a contribué à une hausse prononcée de la dette publique et du déficit du compte courant. Le gouvernement actuel s'est engagé à réduire la dette publique et à recentrer son action sur une croissance durable et solidaire.

Facilité élargie de crédit (FEC). Les autorités ont sollicité, dans le cadre de la FEC, un accord de trois ans d'un montant de 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part) pour soutenir leur programme de réformes économiques à moyen terme.

Mesures prévues par le programme. Le programme des autorités appuyé par la FEC vise à renforcer la stabilité macroéconomique ainsi qu'à favoriser une croissance durable et solidaire. Ses principaux objectifs sont les suivants:

- réduire rapidement et sensiblement le déficit budgétaire global pour assurer la viabilité à long terme de la dette publique et des comptes extérieurs;
- recentrer l'action publique sur une croissance durable et solidaire au moyen de dépenses sociales ciblées et de dépenses d'infrastructures financées de façon viable;
- remédier aux faiblesses actuelles du secteur financier, en particulier dans les deux banques publiques.

Perspectives et risques. On prévoit que la croissance économique s'accélère progressivement à moyen terme grâce à l'amélioration du réseau de transport et aux gains de productivité dans l'agriculture. La dette publique devrait être ramenée à un niveau prudent d'ici à 2025. Les risques pour le programme sont notamment des contraintes de capacité dans la mise en place des réformes structurelles et un nouveau ralentissement de l'activité des principaux partenaires commerciaux régionaux du Togo. Il pourrait également y avoir des pressions de la part de groupes d'intérêts visant à ralentir le rythme des réformes.

Point de vue des services du FMI. Les services du FMI soutiennent la demande d'accord FEC formulée par les autorités. Le Mémoire de politiques économiques et financières énonce les mesures appropriées permettant l'atteinte des objectifs du programme.

Approuvé par
Dominique Desruelle
 et **Peter Allum**

Les entretiens au titre de l'article IV ont eu lieu du 20 octobre au 2 novembre 2016 et ceux concernant le programme financé par la FEC du 5 au 18 janvier 2017, dans les deux cas à Lomé. Les services du FMI étaient représentés par Mme Sancak (chef de mission), MM. Erickson, Issoufou et Willems, Mme Nyankiye (tous du Département Afrique), ainsi que par M. Sowou (économiste local). M. Regis N'Sonde (Bureau de l'Administrateur) a participé aux discussions sur la FEC. Messieurs MacWilliam et Tange (Banque mondiale) et Mme Gosparini (délégation de l'UE) ont participé à certaines réunions techniques pendant les discussions au titre de l'article IV. Les deux missions se sont entretenues avec le Président Faure Gnassingbe, avec M. Sani Yaya, Ministre de l'économie et des finances, ainsi qu'avec M. Kossi Assimaidou, Ministre de la planification du développement, M. Kossi Tenou, Administrateur national de la BCEAO et d'autres hauts responsables. Les missions ont également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement; enfin, elles ont tenu des conférences de presse.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME	6
OBJECTIFS ET CONCEPTION DU PROGRAMME	7
A. Réaliser la viabilité des finances publiques et de l'endettement	8
B. Renforcer la gestion et les institutions budgétaires	12
FAIRE PROGRESSER LE DÉVELOPPEMENT ET LA STABILITÉ DU SECTEUR FINANCIER	14
A. Contexte	14
B. Mesures prévues par le programme	16
VIABILITÉ EXTÉRIEURE	17
POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE: PLACER LA DETTE SUR UNE TRAJECTOIRE DESCENDANTE	18
RÉFORMES STRUCTURELLES: FAVORISER LA CROISSANCE TOUT EN RÉDUISANT LES VULNÉRABILITÉS EXTÉRIEURES	19

PROBLÈMES LIÉS AUX DONNÉES	20
-----------------------------------	-----------

MODALITÉS DU PROGRAMME	21
-------------------------------	-----------

EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22
---	-----------

GRAPHIQUES

1. Indicateurs de l'activité économique, 2014–16	24
2. Secteur extérieur, 2012–16	25
3. Perspectives macroéconomiques à moyen terme, 2013–21	26
4. Comparaison entre les projections faites au titre de l'Article IV, 2011–16	27

TABLEAUX

1. Principaux Indicateurs Economiques et Financiers, 2013-21, 2013–21	28
2a. Opérations Financières de l'Etat, 2013–21, (millions de FCFA)	29
2b. Opérations Financières de l'Etat, 2013–21, (en pourcentage du PIB)	30
3. Balance des paiements, 2013–20	31
4. Situation Monétaire, 2013–21	32
5. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–2028	33
6. Calendrier de décaissement au titre de l'accord FEC, 2017–20	34

ANNEXES

I. Réponses des autorités aux principales recommandations issues des consultations de 2015 au titre de l'article IV	35
II. Matrice d'évaluation des risques	37

APPENDICES

I. Lettre d'intention	40
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières	42
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	56

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

1. Ces dernières années, l'économie a progressé à un rythme soutenu grâce à la construction des principaux réseaux routiers, à l'agrandissement du port et de l'aéroport et à la production agricole. L'impact de la baisse des cours des matières premières et du resserrement des conditions de financement au niveau mondial ayant été quelque peu atténué, l'économie a enregistré une croissance de 5,2 % de 2014 à 2016. L'inflation a été bien maîtrisée du fait du recul des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des transports (tableau 1 du texte).

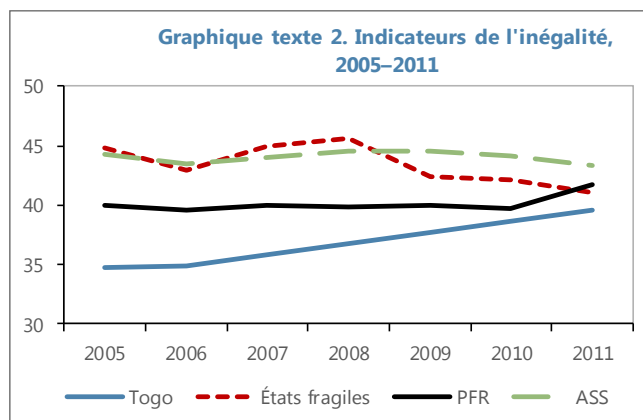
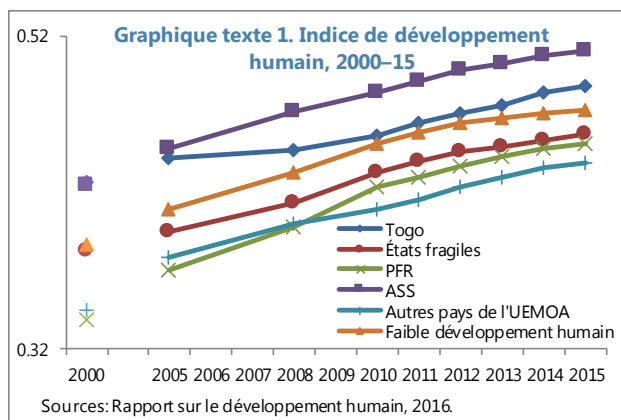
Tableau 1 du texte. Togo: sélection d'indicateurs économiques, 2013–21

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
					Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Croissance en %, sauf indication contraire)								
PIB réel	6.1	5.4	5.3	5.0	5.0	5.3	5.4	5.6	5.6
Indice des prix à la consommation (moyenne)	1.8	0.2	1.8	0.9	1.5	1.9	2.0	2.0	2.0
	(en % du PIB, sauf indication contraire)								
Solde budgétaire global (sur la base des ordres de paiement)	-5.2	-6.8	-8.9	-9.6	-8.8	-2.7	0.2	0.5	0.5
Solde budgétaire global (base de caisse)	-5.8	-7.9	-7.8	-9.6	-9.7	-3.6	-0.7	-0.4	-0.5
Solde de la balance courante	-13.2	-9.9	-11.1	-9.8	-9.0	-8.3	-7.3	-6.2	-5.2
Dettes publiques totales ¹	56.4	65.2	75.6	80.8	81.3	78.1	73.0	67.8	62.7

Sources: autorités togolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les arriérés de paiement et la dette extérieure des entreprises publiques.

2. L'indice de développement humain du Togo se compare favorablement à ceux des autres pays de l'UEMOA comme des PFR et continue à s'améliorer (graphique 1 du texte). La répartition du revenu telle que mesurée par le coefficient de Gini est également satisfaisante par rapport aux autres PFR (graphique 2 du texte). Le taux de pauvreté a diminué au cours des dix dernières années, mais reste élevé et géographiquement concentré dans les zones rurales. Il a fléchi de 61,7 % en 2006 à 55,1 % en 2015. À cette date, l'incidence de la pauvreté s'élevait à 68,7 % en milieu rural contre 34,8 % à Lomé et 37,9 % dans les autres zones urbaines.



3. Le rythme rapide de l'investissement public a contribué à une hausse prononcée de la dette publique et du déficit du compte courant.

La dette publique, y compris la dette liée au préfinancement, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques, est passée de 48,6 % du PIB en 2011 à 80,8 % en 2016 (76,2 % si l'on exclut la dette des entreprises publiques), du fait d'investissements en infrastructures publiques financés à la fois par des emprunts intérieurs et extérieurs. Bien que ces investissements aient remédié à des déficiences significatives dans le domaine des transports, la lourde charge du service de la dette, notamment celle liée au préfinancement, a exercé des tensions budgétaires croissantes. En conséquence, les arriérés de paiement intérieurs cumulés, y compris à l'égard de sociétés gérant des services collectifs, ont représenté 5,7 % du PIB en 2016. Le déficit du compte courant est resté élevé, atteignant 9,8 % du PIB en 2016, en raison des importations liées aux investissements.

4. Au second semestre de 2016, la politique budgétaire du Togo a pris un tournant important, les autorités mettant fin à la pratique du préfinancement et s'engageant fermement à des mesures correctrices visant à ramener la dette publique à un niveau prudent.¹

Les autorités ont pris l'engagement de ne pas effectuer de nouveaux investissements préfinancés, de liquider progressivement tous les investissements préfinancés existants et d'inclure la dette liée au préfinancement dans l'encours de la dette publique publié. Elles ont également décidé de se conformer à l'avenir aux procédures régulières d'inscription au budget et d'attribution de marchés publics pour tous les nouveaux investissements publics. Les autorités ont l'intention de recentrer leurs politiques sur une croissance durable et solidaire au moyen des dépenses publiques ciblées figurant dans les programmes de développement communautaire et dans le Plan national de développement 2018-2022.² En outre, elles établiront un cadre approprié pour l'investissement public et noueront des partenariats avec le secteur privé ainsi qu'avec des partenaires techniques et financiers pour poursuivre l'amélioration des infrastructures.

5. Les autorités ont sollicité un accord de trois ans dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC). L'accord apporterait 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part) pour financer le programme de réforme économique à moyen terme.

PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME

6. Il est prévu que la croissance économique progresse graduellement de 5 % en 2016 à 5,6 % en 2021, l'économie tirant avantage d'un réseau de transport amélioré et de gains de productivité dans le secteur agricole. On estime que la croissance économique s'est légèrement

¹ Dans un accord de préfinancement de type habituel, une entreprise privée, à laquelle l'État a attribué un contrat de travaux publics à fournisseur unique, obtient un prêt d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère des finances garantit ce prêt et, parallèlement, signe un accord de substitution inconditionnelle et irrévocable au débiteur pour rembourser le capital et régler les intérêts, ce qui est fait automatiquement par prélèvement sur le compte du Trésor auprès de la BCEAO. De ce fait, ces paiements sont prioritaires par rapport à toutes les autres dépenses budgétaires.

² Le plan national de développement est formulé en coordination avec les partenaires au développement, c'est-à-dire le PNUD, la Banque mondiale et l'Union européenne.

ralentie en 2016, à 5 %, la vive hausse de la production agricole étant compensée par un recul des investissements dans les infrastructures publiques ainsi que par les dépréciations monétaires et l'affaiblissement de l'activité chez des partenaires commerciaux essentiels comme le Ghana et le Nigeria; à cela s'est ajouté un détournement du trafic maritime vers d'autres ports de la région dû à l'application plus stricte des tarifs douaniers dans le port de Lomé. Le rythme de la croissance devrait progressivement s'élever pour atteindre 5,6 % (2,8 % par habitant) d'ici à 2021, l'économie tirant parti de l'amélioration du réseau de transport et de gains de productivité dans le secteur agricole. La hausse consécutive de la productivité totale des facteurs, conjuguée à l'augmentation de l'investissement financé par l'extérieur, ferait plus que compenser l'incidence sur l'économie du fléchissement des dépenses d'infrastructures financées en interne. On s'attend à ce que le secteur privé joue un rôle prépondérant comme moteur de la croissance, alors que l'investissement public retourne à son niveau viable long terme.

7. La réduction de la dette publique à un niveau prudent est un objectif réalisable à moyen terme à condition que les politiques et les réformes convenues au titre du programme sont mises en place et que la croissance ne continue pas à se ralentir dans la région. Parmi les risques pesant sur la croissance comptent les contraintes de capacités dans la mise en place des réformes structurelles, la résistance aux réformes de la part de groupes d'intérêts et le ralentissement de l'activité chez les principaux partenaires commerciaux régionaux du Togo. L'inflation est encore bien contenue et il est prévu qu'elle reste modérée dans les prochaines années. Grâce à une meilleure orientation de la position budgétaire, la dette publique devrait se réduire, passant d'un point culminant de 81,3 % du PIB (77 % en valeur actuelle nette - VAN) en 2017 à 73 % (65 % en VAN) en 2019. Le risque de surendettement extérieur demeurera modéré au cours de cette période. On s'attend à ce que le déficit du compte courant diminue, passant de 9,8 % du PIB en 2016 à 7,3 % en 2019.

Opinion des autorités

8. Les autorités ont partagé en général les points de vue des services du FMI sur les perspectives et risques à moyen terme, bien qu'elles aient été plus optimistes sur les perspectives de croissance. Les autorités ont convenu avec les services du FMI qu'un ajustement budgétaire significatif s'imposerait en vue de réduire la dette et assurer le maintien de la stabilité macroéconomique ainsi que la poursuite de la croissance. Elles ont aussi acquiescé que la perspective d'une inflation modérée et d'une orientation budgétaire plus rigoureuse contribuerait à améliorer la situation extérieure du Togo. Les autorités se sont accordées avec les services du FMI sur le fait que le secteur privé jouerait un rôle accru comme moteur de l'économie. Toutefois, elles ont été plus optimistes que les services du FMI sur l'ampleur de l'expansion du secteur privé, envisageant un taux de croissance économique de l'ordre de 6 % à moyen terme au lieu de 5,5 %.

OBJECTIFS ET CONCEPTION DU PROGRAMME

9. Les principales recommandations de la consultation de 2016 au titre de l'article IV visent à (i) réduire rapidement et sensiblement le déficit budgétaire global pour assurer la viabilité à

long terme de la dette et des comptes extérieurs; (ii) recentrer l'action publique sur une croissance durable et solidaire au moyen de dépenses sociales ciblées et de dépenses d'infrastructures financées de façon viable; (iii) remédier aux faiblesses existantes du secteur financier, en particulier dans les deux banques publiques. Ces mesures occupent une place majeure dans le programme des autorités appuyé financièrement par l'accord sur la Facilité élargie de crédit, comme détaillé ci-après. Ce programme est en cohérence avec la stabilité extérieure à moyen terme de la région UEMOA.

A. Assurer la viabilité des finances publiques et de l'endettement

10. Ces dernières années, la politique budgétaire du Togo a été constamment expansionniste. La rapide augmentation des dépenses d'infrastructures financées en interne, au moyen du préfinancement, a entraîné une hausse du déficit primaire et une accumulation de dettes, dont des arriérées de paiement intérieurs.³ Parallèlement, les charges courantes ont été réduites au minimum, les dépenses sociales étant bien inférieures aux objectifs du plan de développement officiel 2013-17. En outre, la dette préfinancée ne figurait pas dans les statistiques de la dette nationale, ce qui rendait difficile d'anticiper les pressions liées à charge croissante du service de la dette. Les lourds paiements à ce titre étant prioritaires par rapport aux autres dépenses et les arriérés des exercices précédents étant réglés au moyen des recettes de l'année en cours, les arriérés de paiement intérieurs, y compris ceux à l'égard des sociétés de services collectifs ont beaucoup augmenté et atteint 5,7 % du PIB en 2016.⁴

11. Le budget de 2017 se caractérise par des restrictions significatives et une régularisation des dettes préfinancées. Les autorités se sont engagées à ne plus garantir ou prendre en charge les prêts intérieurs à des fournisseurs ou contractants à partir de 2017 (CP). Les services du FMI prévoient que les dépenses en capital financées en interne fléchiront de 8,4 % du PIB en 2016 à 4,8 % en 2017, l'investissement et les dépenses courantes étant réorientés vers les besoins sociaux. L'amélioration notable du solde primaire intérieur, excluant le coût de la recapitalisation des banques, qui passera de -4,5 % du PIB en 2016 à 0,5 % exigera moins de financements intérieurs, tandis que les financements extérieurs resteront liés à des projets sociaux et d'infrastructures. Le stock de dette préfinancée, qui s'élevait à 198 milliards de FCFA à la fin de 2016, sera remboursée en 2017 au moyen d'un emprunt intérieur assorti de conditions financières plus favorables.

12. Le gouvernement améliorera le solde primaire global—l'ancre budgétaire—pour renforcer progressivement la viabilité de la dette publique (MPEF, ¶ 9). L'objectif du

³ Les emprunts préfinancés n'étaient pas comptabilisés dans la dette publique, alors qu'ils représentaient un engagement entier de l'État. Le service de ces dettes figurait dans les comptes budgétaires, mais les paiements d'intérêts et l'amortissement apparaissaient dans les dépenses en capital, qui auraient plutôt dû indiquer les dépenses en capital préfinancées. Les données budgétaires pour 2013-16 ont été révisées afin de rectifier ces erreurs de classification (tableau 2).

⁴ Un montant supplémentaire d'arriérés audités de 7,5 % du PIB datant d'avant 2007 est comptabilisé dans l'encours de la dette. Ce arriérés ne devraient pas nécessiter des ressources financières publiques significatives, car la plupart des sociétés n'auraient pas présenté les preuves exigées pour vérifier l'existence de leurs créances.

programme est un excédent primaire global (base caisse, dons compris) de 2 % du PIB en 2019, une progression de 9,2 points de pourcentage par rapport à 2016. Le programme devrait ramener en 2019 le déficit budgétaire global du Togo en deçà du critère de convergence de l'UEMOA, fixé à 3 %. La conjonction de l'excédent primaire global envisagé et d'une croissance de l'ordre de 5 % placerait le ratio dette publique/PIB sur une trajectoire nettement descendante; il tomberait à 73 % du PIB en 2019 après avoir culminé à 81,3 % en 2017—en incluant l'endettement des entreprises d'État et la recapitalisation des banques publiques. En supposant que l'excédent primaire de 2 % du PIB est maintenu au cours de la période post-programme, la valeur actuelle de la dette publique serait ramenée en deçà du seuil de risque élevé en 2025 (AVD, graphique 2). Le critère de performance (CP) du solde budgétaire portera sur le solde primaire *intérieur*, c'est-à-dire à l'exclusion des dépenses en capital financées à l'extérieur, le solde primaire global figurant en tant que poste pour mémoire en raison des retards dans le suivi de l'exécution des dépenses en capital financées à l'étranger. À moyen terme, les autorités réformeront la GFP pour permettre le suivi budgétaire du solde primaire global.⁵ Conformément à la politique du FMI sur application de limites d'endettement aux programmes destinés aux pays à faible revenu, dotés de faibles capacités, et présentant un risque de surendettement modéré ou élevé, le programme plafonne à zéro la passation par l'État de contrats pour l'obtention de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles ou des garanties accordées par lui sur de telles dettes et fixe une cible nominale pour la passation par l'État de contrats pour l'obtention de nouvelles dettes extérieures concessionnelles ou des garanties accordées par lui sur de telles dettes. Ces limites garantiront que les projets d'emprunt des autorités soient complètement conformes au maintien de la viabilité de la dette publique extérieure et globale. En outre, le gouvernement consultera les services du FMI avant de contracter de nouveaux emprunts concessionnels. Compte tenu des contraintes serrées applicables aux dépenses déjà envisagées dans le programme, il sera particulièrement important d'agir énergiquement pour atteindre les objectifs de recettes.

13. L'ajustement budgétaire nécessitera de réduire les dépenses en capital, de limiter strictement les dépenses récurrentes, d'éviter de nouveaux arriérés de paiement et d'améliorer encore la mobilisation des recettes. Les contributions à l'amélioration programmée du solde primaire sont résumées ci-dessous:

⁵ Le critère de performance pourrait être appliqué au solde primaire global, plutôt qu'au solde primaire intérieur, pendant la deuxième ou la troisième année du programme.

**Tableau texte 2. Contributions à l'ajustement du solde primaire, en % du PIB
2013–19**

	Variation 2013-2016	Variation 2016-2019
Solde budgétaire primaire global (base de caisse, incluant	-2.5	9.2
Mobilisation accrue des recettes	0.8	2.9
Hausse des dons	-0.5	1.2
Économies sur les dépenses primaires	-2.7	5.1
Dépenses primaires courantes	1.3	0.1
Dépenses en capital	-4.7	5.9
Apurement des arriérés de paiement	0.7	-0.9

14. Dans le domaine budgétaire, le programme comportera les éléments suivants (MPEF, paragraphe 10):

- **Recettes.** Réexaminer la politique fiscale, notamment remettre à plat les exonérations et les dépenses fiscales, qui ont beaucoup augmenté ces dernières années, et accélérer les réformes portant sur l'administration des recettes.
- **Dépenses en capital.** Réduire les dépenses en capital financées en interne, en admettant que les grands projets d'infrastructures ainsi financés sont pour l'essentiel achevés et que le rythme récent de l'investissement ne peut être maintenu compte tenu de la montée de l'endettement.⁶ La suppression du préfinancement et le renforcement de la gestion de l'investissement public (voir paragraphe 18) permettront de maîtriser les dépenses en capital et d'élever leur qualité. Dans ces conditions, on privilégiera l'utilisation de l'aide et des financements concessionnels pour la réalisation des projets d'investissement prioritaires. Les partenariats public-privé pourraient également constituer une alternative à condition de bien prendre en compte les risques.
- **Dépenses récurrentes.** Les dépenses récurrentes étant déjà sous pression, il faudra redéployer les ressources vers les dépenses sociales conformément au Plan national de développement. Sur le plan des salaires, le gouvernement reviendra à sa politique annoncée antérieurement consistant à ne pas les augmenter plus que le taux d'inflation et le glissement dû aux qualifications pour garantir que la masse salariale baisse en pourcentage du PIB. Il exercera un contrôle rigoureux sur les effectifs. Il cherchera aussi à affiner le ciblage pour transférer des ressources aux domaines hautement prioritaires. Il limitera les subventions aux prix de l'énergie en appliquant systématiquement la formule d'ajustement des tarifs en vigueur.⁷

⁶ En 2016, le service de la dette, à l'exclusion des bons du Trésor, a atteint 56 % des recettes totales, au détriment des dépenses sociales.

⁷ La suppression intégrale des subventions est à conseiller à condition qu'elle ne provoque pas une forte augmentation de la contrebande et une contraction de la base imposable. Il faudrait dédommager les catégories

(continued)

- **Arriérés de paiement.** Pour renforcer la gestion des finances publiques, il est essentiel de ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement, leur apurement ayant fait augmenter les dépenses ces dernières années. Un audit indépendant vérifiera le montant des arriérés intérieurs à la fin de septembre 2017 (RS). Après la finalisation de l'audit, le gouvernement a l'intention de régler le total des arriérés en conjuguant un versement initial de fonds en 2017 et la titrisation du montant restant des arriérés qui serait résorbé sur une période de 2 à 5 ans. Cela correspond à un montant annuel de liquidation des arriérés de 0,9 % du PIB de 2017 à 2021, qui figure dans le solde primaire global (Tableau 2b).⁸

15. Les autorités recentreront leur action sur une croissance durable et solidaire au moyen de dépenses sociales ciblées et d'investissements financés de façon viable (MPEF, paragraphe 10). Des initiatives comme le Programme d'urgence pour le développement communautaire et le Programme d'aide aux populations vulnérables ont été lancées pour répondre aux besoins sociaux immédiats. Le gouvernement est en train de fixer les priorités de son Plan national de développement (PND) 2018-2022 et prévoit de les intégrer au budget. Le PND comprend cinq piliers:

(i) **Réduire la pauvreté et faire progresser le bien-être social.** Garantir l'accès à l'eau potable, aux services de santé et à une nutrition appropriées. Permettre à tous les enfants d'achever le cycle de l'enseignement secondaire et atténuer les disparités en matière d'éducation. Favoriser l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin aux violences basées sur le genre.

(ii) **Promouvoir une croissance économique durable et solidaire.** Renforcer l'agriculture en adoptant de meilleures technologies et en montant en gamme dans la chaîne de valeur ajoutée. Favoriser l'industrie et le commerce en améliorant les infrastructures et en développant un tourisme axé sur le patrimoine culturel et les produits locaux.

(iii) **Renforcer le potentiel des secteurs générant de la croissance.** Encourager l'entrepreneuriat, faciliter l'accès à l'énergie et continuer à développer les infrastructures de transport. Fortifier la recherche scientifique pour stimuler l'innovation et les transferts technologiques.

(iv) **Gérer l'environnement de façon durable et atténuer les inégalités géographiques.** Préserver les écosystèmes, limiter la pollution et lutter contre la désertification rampante. Établir des zones de conservation maritime.

(v) **Renforcer la gouvernance et la paix.** Protéger les droits de l'homme conformément aux règles internationales. Veiller à l'efficacité de la décentralisation administrative. Garantir la disponibilité

vulnérables de la population. La politique actuelle de subvention du kérosène, principalement utilisé par les pauvres, devrait être poursuivie.

⁸ La méthode de paiement des arriérés sera actualisée en fonction des conclusions de l'audit indépendant qui doit s'achever à fin septembre 2017.

d'informations publiques et donner plus de transparence à l'État. Lutter contre les opérations financières illicites et le commerce illégal d'armes.

Le programme des autorités établit un plancher en matière de dépenses sociales financées en interne, après consultation des partenaires au développement, en privilégiant les projets qui ont une forte incidence sur le recul de la pauvreté.

B. Renforcer la gestion et les institutions budgétaires

16. Au Togo, les contraintes institutionnelles et de capacités ont constitué un obstacle à l'efficacité des dépenses. De mauvaises pratiques en matière de gestion des finances publiques (GFP), en particulier les investissements préfinancés, ont eu pour conséquence un faible niveau d'efficacité des dépenses en capital.⁹ La qualité des dépenses a aussi été limitée par une gestion de trésorerie médiocre qui a créé des goulets d'étranglement par manque de liquidités.

17. Après la création de l'Office togolais des recettes (OTR), les progrès opérationnels ont donné de bons résultats en 2015, mais ceux de 2016 ont été inférieurs. Le Togo dispose désormais des bases d'une administration des recettes publiques semi-autonome, soutenue par l'assistance technique du FMI et des partenaires au développement. Parmi les principales réalisations de l'OTR, on peut citer (i) la meilleure traçabilité des paiements d'impôts dans le système bancaire grâce au dépôt direct des fonds sur des comptes spécialement désignés, (ii) une segmentation simplifiée des contribuables et (iii) la mise en œuvre d'un système douanier informatisé avec une « fenêtre unique. » Malgré ces avancées, les recettes douanières ont été nettement inférieures aux prévisions en 2016 du fait de la diminution des transbordements après les dépréciations monétaires et le recul de la croissance dans les grands partenaires commerciaux, comme le Ghana et le Nigeria, et d'un détournement du trafic maritime vers d'autres ports de la région en raison de l'application plus stricte des tarifs douaniers dans le port de Lomé et des réglementations régissant l'acheminement sur le territoire des marchandises quittant le port.

18. Dans le cadre du programme, les autorités ont l'intention de prendre une série de mesures essentielles pour améliorer la GFP et la gestion de la dette (MPEF, paragraphe 13):

- Réorganiser le Ministère des finances. Les principaux éléments de cette réforme seraient (i) la création d'une direction générale chargée de la gestion de la dette; (ii) le renforcement de la direction du budget portant sur la préparation du budget, son suivi et les cadres budgétaires à moyen terme et (iii) la mise en place d'une unité de politique fiscale. Le

⁹Selon l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA), celle-ci a pris du retard au Togo à la fois par rapport à d'autres pays de l'ASS et aux autres PFR; l'évaluation a aussi constaté que l'efficacité des dépenses d'investissement public était inférieure de 70 % à son potentiel. Elle a recommandé de perfectionner leur gestion (i) en affinant la programmation à moyen terme des projets et de leur financement; (ii) en évaluant systématiquement a posteriori les grands projets; (iii) en définissant l'ordre de priorité des projets d'investissement; (iv) en faisant mieux correspondre les projets programmés aux financements budgétaires disponibles, (v) en donnant plus de transparence aux dépenses d'investissement public.

Ministère des finances formulera la politique fiscale, alors que l'OTR s'occupera de la gestion des recettes. À cette fin, un décret réorganisant le Ministère des finances sera signé d'ici fin décembre 2017 (RS).

- Les autorités se sont engagées à ne pas effectuer de nouveaux investissements préfinancés (CP). En outre, tous les nouveaux projets d'investissement suivront la procédure d'attribution des marchés publics, seront entièrement intégrés à chaque étape du processus budgétaire et nécessiteront des paiements au secteur privé après vérification de l'achèvement des travaux. L'investissement public sera amélioré et un cadre approprié sera établi à l'intention des partenariats public-privé. L'objectif du gouvernement est de perfectionner la gestion de l'investissement public: (i) en affinant la programmation à moyen terme des projets et de leur financement; (ii) en évaluant systématiquement a posteriori les grands projets; (iii) en définissant l'ordre de priorité des projets d'investissement; (iv) en faisant mieux correspondre les projets programmés aux financements budgétaires disponibles, (v) en donnant plus de transparence aux dépenses d'investissement public. Plus précisément, un budget pour l'année fiscale 2018 conforme au programme soutenu par le FMI sera adopté et des principes directeurs établis d'ici fin décembre 2017; ils ne retiendront que les projets d'investissement sélectionnés au moyen d'une analyse coûts-avantages ou coûts-efficacité (RS).
- Le Ministère des finances va mettre au point une méthodologie pour suivre et vérifier le montant des arriérés de paiement intérieurs dus au secteur privé, aux entreprises publiques et aux caisses de retraite avant de les payer. À cette fin, il va soumettre au FMI une méthodologie de recensement et de vérification des arriérés d'ici la fin juin 2017 (RS).
- L'objectif étant d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, la gestion des liquidités sera améliorée. Pour y parvenir, les autorités perfectionneront la gestion de trésorerie et s'orienteront vers la création d'un compte unique du Trésor (CUT). D'ici fin décembre 2017, elles communiqueront au FMI un plan de trésorerie pour 2018 conforme au programme d'attribution de marchés publics et aux engagements trimestriels pour cet exercice (RS).
- L'OTR continuera à s'efforcer de moderniser la gestion des recettes publiques. S'agissant de la fiscalité interne, il faudrait (i) élargir la base de contribuables en améliorant le paiement des impôts par les petites et moyennes entreprises. Les autorités perfectionneront en particulier le traitement des déclarations des contribuables au moyen d'un recensement fiscal et d'un enregistrement plus complet des acteurs économiques, y compris en répertoriant les obstacles rencontrés actuellement par les déclarants et (ii) se concentrer sur la lutte contre l'évasion fiscale—cela commencera cette année par la résolution d'affaires d'évasion fiscale présumée déjà détectées dans certains secteurs économiques. Le gouvernement mettra en œuvre des contrôles et d'autres mesures appropriées pour repérer et sanctionner les déclarations inexactes et les éventuels cas d'évasion fiscale dans les secteurs suivants: phosphate, clinker, ciment et fer (RS, fin décembre 2017).

- S'agissant des douanes, les principaux objectifs sont (i) de simplifier le processus de dédouanement et de renforcer les inspections des cargaisons dans le port; de passer à l'automatisation intégrale, en supprimant les procédures manuelles et en facilitant un meilleur suivi des marchandises en transit, avec des progrès dans l'évaluation des importations et le contrôle des exonérations grâce à une meilleure analyse des risques conjugée à une inspection et à un audit efficaces et transparents; (ii) de perfectionner l'évaluation des importations et le suivi des exonérations fiscales au moyen d'une analyse plus fine des risques ainsi que d'une vérification et d'une inspection efficaces et transparentes. Plus précisément, l'OTR examinera 30 % des recettes auxquelles le gouvernement a renoncé dans le cadre des exonérations de 2016 en utilisant un programme d'audit post-dédouanement (RS, fin juin 2017) qui devrait commencer à donner des résultats cette année. Au sein de l'agence des recettes, la coopération entre les unités chargées des impôts nationaux et des douanes va s'accroître. Enfin, l'OTR continuera à développer et à perfectionner sa stratégie de communication avec le secteur privé.

FAIRE PROGRESSER LE DÉVELOPPEMENT ET LA STABILITÉ DU SECTEUR FINANCIER

A. Contexte

19. Il y a des points vulnérables dans le secteur financier (tableau 3 du texte). À fin Septembre 2016, le ratio de solvabilité agrégé ressortait à 3,6 %, 3 des 13 banques étant sous-capitalisées. Les niveaux de fonds propres des autres banques respectaient les montants minimums exigés et correspondaient à la moyenne de l'UEMOA. Si l'on exclut les deux banques publiques sous-capitalisées (qui représentent 17 % de l'actif du secteur bancaire), le ratio de solvabilité agrégé s'élève à 11,7 %. Toutefois, les problèmes de qualité médiocre des actifs sont plus répandus. Le ratio agrégé de prêts non performants ressortait à 20 % à fin septembre 2016; cette situation est surtout imputable à l'application de normes de crédit laxistes dans le passé, des prêts de montant significatif ayant été souvent accordés avec des garanties insuffisantes. L'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs a pu aussi contribuer à la hausse des prêts non performants ces dernières années.

Tableau texte 3. Togo: Indicateurs de solidité financière, 2011–16
(en %, fin de période)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 1/
Ratios de solvabilité						
Fonds propres régl./actifs pondérés des risques	11.7	11.4	11.4	8.5	6.8	3.6
<i>Excl. des deux banques publiques</i>						11.7
Fonds propres de base /actifs pondérés des risques	10.6	9.8	10.0	7.2	6.1	2.5
<i>Excl. des deux banques publiques</i>						10.3
Qualité des actifs						
PNP/prêts bruts	10.9	11.4	12.5	15.4	16.6	19.8
Rentabilité						
Rendement des actifs	2.0	1.6	1.6	0.9	0.7	0.3
Rendement des fonds propres	13.6	22.9	24.0	19.4	18.7	14.9
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	33.4	44.6	43.8	43.5	44.3	47.8
Actifs liquides/total des dépôts	46.4	65.7	67.3	63.6	66.5	75.4

Source: BCEAO et calculs des services du FMI

1/ Les données pour 2016 correspondent à la fin septembre.

20. Les deux banques publiques restent sous-capitalisées. L'une d'entre elles est placée sous administration judiciaire provisoire depuis plusieurs années, alors que la situation de l'autre s'est dégradée plus récemment. Néanmoins, la première possède des fonds propres latents: il s'agit de son siège social, qui est intégralement amorti dans son bilan, mais a en pratique une valeur positive. Les fonds propres de l'autre banque publique ont diminué en 2016, surtout à la suite de la recommandation formulée par la Commission bancaire de l'UEMOA de constituer des provisions au titre des prêts jugés non performants.

21. Au Togo, le secteur de la microfinance joue un rôle important au service de l'inclusion financière, mais beaucoup d'institutions ne respectent pas les ratios prudentiels. Sur un total de 190 en activité, 20 seulement se conforment à tous les ratios prudentiels et, parmi les 16 supervisées par la Commission bancaire, quatre seulement le font. À plus de 8 %, le taux des prêts non performants continue à dépasser la norme prudentielle de 3 %. Enfin, le secteur comprend quelque 140 institutions qui opèrent sans agrément.

22. L'évaluation des sauvegardes, effectuée en 2013, de la Banque centrale régionale de l'UEMOA a conclu que les contrôles étaient rigoureux. Toutes les recommandations formulées à cette occasion ont été appliquées: renforcement du dispositif d'audit externe par la nomination d'une société internationale ayant une expérience des normes ISA pour réaliser les audits des exercices 2015-17; développement des moyens du comité d'audit par l'appel à des experts externes pour superviser les processus d'audit et d'information financière; adoption des normes IFRS à partir de l'exercice financier 2015.

B. Mesures prévues par le programme

23. Le gouvernement mettra plus rigoureusement en œuvre le cadre réglementaire existant (MPEF, paragraphe 17).

- Les banques insuffisamment capitalisées devront augmenter leurs fonds propres. Celles qui ne respectent pas actuellement les minimums réglementaires seront tenues de remédier immédiatement à cette situation ou d'appliquer une stratégie de résolution bancaire.
- Ce problème concerne encore plus le secteur de la microfinance dans lequel il n'y a pas seulement non-conformité aux règles prudentielles, mais aussi une importante activité non réglementée et même exercée sans agrément. Les institutions qui opèrent sans agrément seront intégrées au système réglementé ou fermées.

24. En tant qu'action préalable, le gouvernement va demander un audit indépendant des deux banques publiques (MPEF, paragraphe 18). Les conclusions, qui seront communiquées au FMI et à la Commission bancaire, permettront d'évaluer le coût et de déterminer les modalités appropriées de leur résolution. Afin de connaître plus précisément le montant des fonds propres non réalisés dont dispose actuellement l'une des banques publiques, un expert évaluera son patrimoine immobilier, en particulier son siège social.

25. Le gouvernement va prendre de premières mesures pour restructurer les deux banques publiques (MPEF, paragraphe 19).

Il envisage deux possibilités.

- Si les règles de l'UEMOA permettent de créer une nouvelle banque qui fonctionnerait comme un repreneur, les autorités vont réfléchir à cette solution, le nouvel établissement prenant en charge la totalité du passif et tous les « bons » actifs des deux banques publiques. Il serait ainsi possible de réévaluer tous les avoirs immobiliers que possèdent les deux banques—ce qui équivaudrait à une injection de capitaux.
- L'autre option consisterait à demander à la banque publique la plus solide de jouer le rôle de repreneur, ce que permet le cadre juridique actuel de l'UEMOA.

26. Les services du FMI estiment que la recapitalisation nécessaire pourrait représenter jusqu'à 4 % du PIB, montant inscrit dans le projet de budget en 2017. En recapitalisant les banques, les autorités devront aussi s'assurer que leur situation sur le plan de la liquidité soit saine. Afin de réduire le coût de la résolution, la plupart des prêts non performants seront repris par les banques créancières. Le mode de rémunération du liquidateur devra donc encourager cette opération.

27. Quelle que soit la méthode retenue, les autorités se sont engagées à améliorer la gouvernance du secteur bancaire afin de prévenir l'apparition de problèmes similaires à l'avenir. Pour concevoir et appliquer la réorganisation des deux banques, elles mettront en place un Comité de pilotage. Celui-ci se mettra en quête de conseils juridiques dans le but de faciliter le

processus de restructuration, notamment en ce qui concerne la création éventuelle d'une nouvelle banque.

28. D'ici à la fin de juin 2017, les autorités auront obtenu l'accord du cabinet pour la restructuration des deux banques publiques et sollicité le cas échéant l'autorisation des régulateurs (RS) (MPEF, paragraphe 21). Le plan de restructuration, complet et assorti de délais, aura pour résultat l'existence d'une seule banque publique. S'il le faut, les autorités auront aussi déposé à la même date une demande de création d'une nouvelle banque auprès de la Commission bancaire de l'UEMOA. L'appui de cette dernière sera indispensable à l'approbation de la restructuration. Tous les transferts prévus par le plan de restructuration seront achevés à la fin de décembre 2017 (RS).

VIABILITÉ EXTÉRIEURE

29. L'évaluation de la viabilité extérieure laisse penser que les lourds déficits du compte courant (CC) du Togo représentent un risque pour sa viabilité extérieure (tableau 4 du texte). L'approche « EBA-lite » du compte courant indique à la fin de 2015 une surévaluation de quelque 7 %, qui résulte de sa dégradation la même année à partir d'un niveau déjà élevé en 2014. Cette évaluation est conforme au rapport des services du FMI à la suite de la consultation 2015 au titre de l'article IV, mais diffère de l'évaluation effectuée en 2016 par l'UEMOA. La situation s'explique par une politique budgétaire relativement laxiste ainsi que par le haut niveau de l'investissement public et privé depuis quelques années.¹⁰

Tableau texte 4. Togo: Normes de compte courant et ajustement implicite du TCER 1/

	Solde du compte courant/PIB		Écart du taux de change réel
	Norme	Sous-jacent	
Modèle de CC	-6.8	-11.1	6.9
Viabilité extérieure	-16.1	-6.1	-15.8
TCERI	-14.0

Source: estimations des services du FMI

1/ L'élasticité du compte courant est basée sur l'élasticité médiane des échanges des petits pays utilisés dans Tokarick (2010) (-0.63).

¹⁰Il faut interpréter ce résultat avec prudence compte tenu des difficultés d'évaluation de la compétitivité du secteur extérieur de petits pays disposant de données limitées et entreprenant des transformations structurelles.

30. Le compte courant devrait s'améliorer à moyen terme. On prévoit que son déficit passe de 11 % du PIB en 2015 à 5,2 % en 2021. Cette évolution favorable se fonde sur une hausse de l'investissement du secteur privé qui stimulerait les exportations du Togo. En même temps, les importations seraient contenues par un freinage des investissements du secteur public et par des progrès de la production agricole, même si les importations de biens de capital par le secteur privé vont s'accroître parallèlement à ses investissements. On s'attend à ce que les autres composantes du compte courant (c'est-à-dire les services ainsi que les revenus primaires et secondaires) restent à peu près à leurs niveaux de 2015.

POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE: PLACER LA DETTE SUR UNE TRAJECTOIRE DESCENDANTE

31. La réduction de la dette publique à un niveau prudent à moyen terme est essentielle pour la stabilité macroéconomique. La dette publique a beaucoup progressé ces dernières années du fait d'investissements en infrastructures financés par des emprunts intérieurs et extérieurs. La dette publique intérieure, incluant les entreprises publiques, est passée de 32 % du PIB en 2010 à 61 % en 2016. L'une des principales raisons de cette hausse est le recours accru au marché financier régional. L'encours de la dette intérieure a été recalculé pour intégrer les emprunts effectués dans le cadre de dépenses d'investissement préfinancées, qui n'étaient pas comptabilisés auparavant dans la dette. Cette révision a fait augmenter en moyenne de 7 points de PIB la dette intérieure pour la période 2013-16.

32. Au Togo, le risque de surendettement extérieur reste modéré et le risque de surendettement global élevé—il n'y pas de changement par rapport à l'analyse de viabilité de la dette effectuée en 2015.¹¹ Cette évaluation correspond à l'amélioration de la politique budgétaire à moyen et long terme. On prévoit que la dette publique fléchisse de 80,8 % du PIB (76,1 % en VAN) en 2016 à 73 % (65,2 % en VAN) en 2019. En supposant que l'amélioration se poursuive, la valeur actuelle nette de la dette publique serait ramenée d'ici 2025 en deçà du seuil de 38 % du PIB qui représente un risque élevé pour la dette du secteur public.

33. La limitation de la dette extérieure prévue par le programme garantira sa viabilité tout en améliorant les sources de financement. Le programme plafonne à zéro la passation par l'État de contrats pour l'obtention de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles ou des garanties accordées par lui sur de telles dettes et fixe une cible nominale pour la passation par l'État de contrats pour l'obtention de nouvelles dettes extérieures concessionnelles ou des garanties accordées par lui sur de telles dettes, comme on l'a mentionné au paragraphe 12.

¹¹La performance du Togo en matière de politique économique est classée comme « médiocre » par l'Évaluation des politiques et des institutions des pays (CPIA), son score moyen étant de 2,98 pendant la période 2013-2015. Il y a un risque élevé de surendettement quand la dette publique totale dépasse la référence fixée à 38 % du PIB (en valeur actuelle nette).

34. Le gouvernement est en train de construire des capacités de gestion de la dette et de diversifier ses sources de financement du déficit (MPEF, paragraphe 28). Il a suspendu les contrats en vigueur à caractère non contraignant portant sur des emprunts extérieurs non concessionnels et lancé des projets d'emprunts destinés à réduire la valeur actuelle nette du ratio dette/PIB. Cela atténuera la vulnérabilité de la dette et évitera une hausse excessive de la composante à court terme, tout en tenant compte d'éventuels risques de refinancement et de change. Les autorités cherchent aussi à approfondir et à diversifier la base nationale et régionale de créanciers, notamment en travaillant avec les institutions de la région au développement d'un marché obligataire secondaire. Sur le marché régional, l'État a élargi sa gamme d'instruments d'emprunt en plaçant en août 2016 des obligations Sukuk pour un montant de 150 milliards de FCFA et envisage d'en lancer une nouvelle tranche en 2017. L'achèvement de la réorganisation de l'unité officielle de gestion de la dette publique avec la division entre front, middle et back office permettra de centraliser les opérations. Conjuguée à la formation du personnel, cette réorganisation améliorera la formulation et la mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme (SEMT) conformément aux bonnes pratiques internationales.

Point de vue des autorités

35. Les autorités ont été totalement d'accord avec les recommandations des services du FMI sur la politique de gestion de la dette, mais auraient préféré une définition plus étroite de la dette publique. Le programme des autorités correspond aux recommandations des services du FMI en matière de gestion de la dette. Elles ont l'intention d'utiliser pleinement l'assistance technique et les moyens de formation du FMI pour renforcer leurs capacités en ce domaine. Toutefois, elles auraient préféré exclure, si possible, de la dette du secteur public les institutions publiques à caractère industriel ou commercial, car elles pensent que leur dette ne représente pas un risque budgétaire pour l'administration centrale. Conformément à la politique du FMI, la définition de la dette publique dans l'analyse de viabilité de l'endettement englobe toutes les entreprises publiques dont l'État a le contrôle, par exemple en détenant plus de la moitié des droits de vote.

RÉFORMES STRUCTURELLES: FAVORISER LA CROISSANCE TOUT EN RÉDUISANT LA VULNÉRABILITÉ EXTÉRIEURE

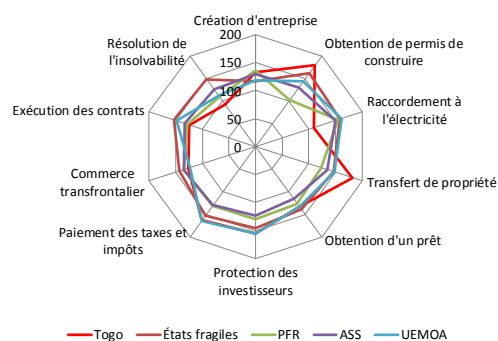
36. Un climat des affaires favorables est essentiel pour une croissance générée par le secteur privé. Au Togo, l'environnement des entreprises s'est amélioré grâce aux récentes réformes administratives. Le pays a gagné deux places et est désormais classé 150^{ème} sur 189 pays dans l'indice de la facilité de faire des affaires 2016 de la Banque mondiale – ce qui est mieux que la moyenne de l'Afrique subsaharienne, mais moins bien que celle de l'UEMOA (graphique 3 du texte). Auparavant, le Togo faisait partie des dix économies progressant le plus dans trois domaines ou davantage, selon des indices de 2013-2014. Toutefois, l'enquête sur la facilité de faire des affaires

indique que des efforts sont encore nécessaires pour renforcer le raccordement à l'électricité, l'exécution des contrats et la résolution de l'insolvabilité. En outre, le Togo connaît encore des difficultés en matière de gouvernance. Il se classe dans le tiers inférieur des pays à l'indice de gouvernance mondiale 2015 de la Banque mondiale en ce qui concerne les droits de l'homme et la participation, l'efficacité de l'État, la qualité réglementaire, la suprématie du droit et le contrôle de la corruption.

37. Les autorités du Togo veulent continuer à établir un climat des affaires favorable, afin que le pays devienne une plateforme régionale du commerce et des transports (MPEF, paragraphe 25). Elles vont développer le dialogue avec le

secteur privé et la société civile en communiquant clairement sur la stratégie officielle à moyen terme. Le gouvernement s'est aussi engagé à cibler les indicateurs de la facilité de pratique des affaires pour lesquels les résultats du Togo sont médiocres (par exemple en matière de raccordement à l'électricité, d'exécution des contrats et de résolution de l'insolvabilité) au moyen d'un plan d'action qui serait contrôlable et très médiatisé. En outre, les secteurs essentiels où l'État est le plus présent et intervient beaucoup—les mines, les télécommunications et l'énergie—seront exposés à une concurrence accrue du secteur privé. Ainsi, les possibilités de verser des prestations sociales avec un faible coût—comme en Afrique de l'est—seront gaspillées si les services de téléphonie mobile sont chers et réglementés. Au Togo, la pénurie chronique d'énergie freine la croissance et les autorités conviennent qu'il faut trouver des solutions à long terme pour augmenter la production interne et établir un cadre réglementaire propice à un accès accru à l'électricité par des moyens efficaces sur le plan des coûts.

Graphique texte 3. Togo: Indicateurs de la facilité de faire des affaires, 2016
(1 = meilleur résultat, 189 = plus mauvais résultat)



PROBLÈMES LIÉS AUX DONNÉES

38. La finalisation des comptes nationaux s'effectue avec beaucoup de retard. Les dernières statistiques de comptabilité nationales finalisées, qui portent sur 2013, ont été établies avec l'aide d'AFRITAC. On a constaté des différences notables entre l'estimation du PIB par la commission qui en est chargée et les comptes nationaux finalisés.

39. La production de données est cloisonnée et leur cohérence n'est pas vérifiée par recoupements entre les services. La procédure de préparation du budget est fragilisée par l'insuffisance d'informations son exécution en cours d'année.

40. Le gouvernement va:

- Réduire les retards dans l'élaboration des comptes nationaux, améliorer l'établissement des données préliminaires sur le PIB et renforcer les effectifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED);
- Garantir la qualité du rapport trimestriel sur l'exécution du budget et du tableau des opérations financières de l'État (TOFE) ainsi qu'assurer la cohérence entre ces deux documents. Les prévisions budgétaires pour l'année suivante seront basées sur les estimations de l'exécution du budget de l'année en cours (MPEF, ¶ 31).

MODALITÉS DU PROGRAMME

41. Suivi du programme. Les propositions relatives aux critères de performance chiffrés (CP) et les objectifs indicatifs (OI) figurent dans le tableau 1 du MEFP. L'action préalable et les repères structurels sont tirées des recommandations de l'AT du FMI (tableau 2 du MEFP). Le suivi du programme s'effectue tous les six mois sur la base de critères chiffrés pour la fin juin et la fin décembre, en commençant en juin 2017.¹² Le programme budgétaire est conçu pour dégager un excédent primaire de 2 % du PIB en 2019. En raison des retards pris dans le suivi de l'exécution des dépenses en capital financées à l'extérieur, le CP du solde budgétaire portera sur le solde primaire intérieur, c'est-à-dire en excluant ces dépenses. Cela, conjugué à l'absence d'un critère de performance chiffré ou d'un objectif indicatif pour les emprunts concessionnels—conformément à la nouvelle politique prévoyant de nouvelles limites d'endettement pour des pays à faibles capacités comme le Togo—crée le risque d'emprunts concessionnels plus élevés que ne le prévoit le programme pour financer de nouveaux investissements. Compte tenu du risque élevé de surendettement public au Togo et de la nécessité de contrôler strictement les nouveaux emprunts, ce risque sera réduit à court terme par un accord prévoyant de consulter les services du FMI avant de contracter de nouveaux emprunts concessionnels et à moyen terme par des réformes de la GFP conçues pour permettre le suivi budgétaire du solde primaire global.

42. Le programme est intégralement financé. Les besoins de financement devraient être satisfaits en configurant l'aide des bailleurs de fonds et du FMI. Le déficit de financement prévu pour la période de mise en œuvre du programme (quelque 2 % du PIB en 2017-19) sera couvert par une aide budgétaire de la Banque mondiale (de l'ordre de 44 milliards de FCFA), par l'UE (36 milliards de FCFA environ), par la Banque africaine de développement (37 milliards de FCFA environ) et par les versements du FMI dans le cadre de l'accord FEC de trois ans d'un montant de 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part). La proposition d'accès contribuerait à renforcer la couverture assurée par les réserves en devises dans l'UEMOA après son récent recul; elle correspond aux objectifs

¹² La test final aurait lieu à la fin septembre 2019 afin de laisser suffisamment de temps pour achever la dernière revue pendant la période de l'accord.

ambitieux du programme en matière d'ajustement budgétaire. On suggère une application progressive avec des versements de montant égal lors de chaque revue.

43. La capacité du Togo à rembourser le FMI est adéquate (tableau 5). Selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD), le risque de surendettement au Togo reste modéré. On prévoit une amélioration des indicateurs de viabilité pendant la mise en œuvre du programme et au-delà, du fait de l'assainissement budgétaire, qui devrait se poursuivre à moyen et long terme grâce à la mobilisation accrue des recettes et à la maîtrise des dépenses publiques.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

44. Le rythme rapide de l'investissement public ces dernières années a créé les conditions d'une accélération de la croissance, mais également contribué à une hausse prononcée de la dette publique et du déficit du compte courant. Bien que l'investissement ait remédié à de grandes déficiences des infrastructures, la lourde charge au titre du service de la dette, notamment pour la dette préfinancée, a mis le budget sous pression, évinçant des dépenses sociales. Dans ces conditions, des arriérés de paiement internes à l'égard du secteur privé se sont accumulés, tandis que le déficit du compte courant est resté élevé.

45. Le gouvernement actuel s'est engagé à réduire la dette publique et à recentrer l'action publique sur une croissance durable et solidaire. Le programme des autorités, appuyé par un accord FEC, a pour objectif (i) de réduire rapidement et sensiblement le déficit budgétaire global pour assurer la viabilité à long terme de la dette et des comptes extérieurs; (ii) de recentrer les politiques publiques sur une croissance durable et solidaire au moyen de dépenses sociales ciblées et de dépenses d'infrastructures financées de façon viable; (iii) de remédier aux faiblesses actuelles du secteur financier.

46. Le gouvernement s'est engagé à améliorer le solde budgétaire et à ramener la dette à un niveau prudent d'ici 2025, tout en répondant aux besoins sociaux. L'objectif de la politique budgétaire sera (i) de remettre à plat les exonérations et d'accélérer les réformes de l'administration des recettes; (ii) de réduire les dépenses en capital financées en interne, tout en utilisant pleinement l'aide et les financements concessionnels pour les projets d'investissement prioritaires et (iii) de redéployer les dotations récurrentes vers les dépenses sociales conformément au Plan national de développement.

47. Les autorités prévoient de prendre les mesures essentielles mentionnées ci-après pour perfectionner la gestion des finances publiques et de la dette. Le Ministère des finances va être réorganisé pour (i) renforcer la gestion de la dette; (ii) améliorer la préparation du budget, son suivi et le cadre budgétaire à moyen terme et (iii) établir une unité chargée de la politique fiscale. L'investissement public respectera les procédures d'attribution de marchés publics et de budgétisation, et aucun nouvel accord de préfinancement ne sera conclu. L'administration des impôts sera améliorée en élargissant la base imposable et en contrôlant plus efficacement les exonérations. Les procédures douanières seront encore modernisées et automatisées.

48. On remédiera aux problèmes persistants auxquels sont confrontés les deux grandes banques. Une résolution des deux banques sous-capitalisées est attendue d'ici la fin de la première année du programme; elles seront remplacées par une seule banque bien capitalisée en résultant. Cette résolution aura lieu après un audit complet et conformément à la réglementation bancaire de l'UEMOA. Les autorités renforceront également la supervision du secteur de la microfinance.

49. Les autorités mettront en œuvre des réformes structurelles qui créeront un climat des affaires favorable permettant au Togo de devenir une plateforme régionale du commerce et des transports. L'économie reste freinée par un approvisionnement inadéquat en électricité; il faut trouver des solutions à long terme pour augmenter la production interne et établir un cadre réglementaire propice à un accès accru à l'énergie. Cela permettrait d'exposer les secteurs essentiels —comme les télécommunications, l'énergie et les mines— à une concurrence plus forte du secteur privé.

50. La fourniture des données statistiques convient au suivi du programme, mais il faudra remédier en priorité aux lacunes qui persistent. Un établissement en temps utile et cohérent en interne des comptes budgétaires mensuels sera indispensable pour suivre les CP budgétaires ainsi que pour améliorer la gestion de trésorerie. Les retards importants dans l'élaboration des comptes nationaux seront réduits, tandis que la couverture et la rapidité d'établissement des statistiques de balance des paiements seront améliorées.

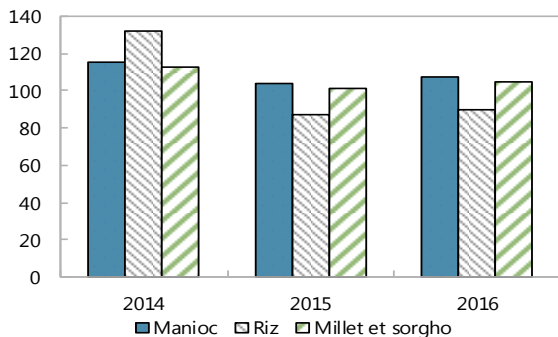
51. Les services du FMI appuient la demande des autorités d'un programme dans le cadre d'un accord FEC donnant accès à un montant équivalent à 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part); ils reconnaissent qu'elles se sont engagées à réaliser des objectifs d'ajustement ambitieux. La Lettre d'intention et le Mémoire de politique économique et financière énoncent les mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme. La capacité à rembourser le FMI est adéquate et les risques pesant sur le programme sont gérables.

52. Les services du FMI recommandent que la prochaine consultation au titre de l'article IV pour le Togo ait lieu à la fin du cycle de 24 mois.

Graphique 1. Togo: Indicateurs de l'activité économique, 2014–16

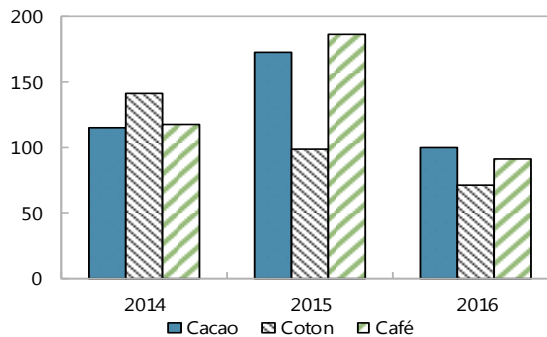
En 2016, l'activité économique a été soutenue par une nouvelle bonne récolte, en particulier pour les cultures vivrières

Production agricole vivrière¹
(Volumes, base=100 en 2012)



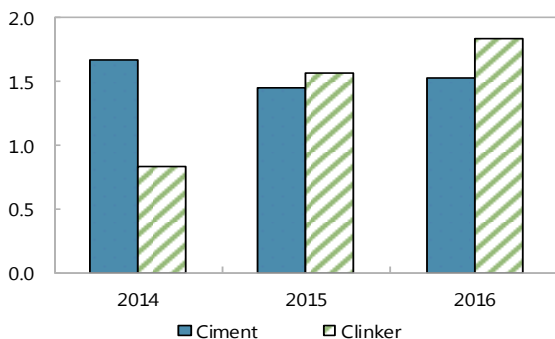
... qui a compensé la faible performance des exportations agricoles.

Production agricole destinée à l'exportation
(Volumes, base=100 en 2012)



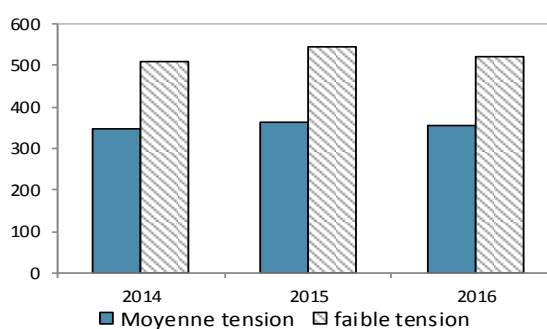
La performance des activités minières et industrielles a été solide...

Principales activités extractives et industrielles
(en millions de tonnes)



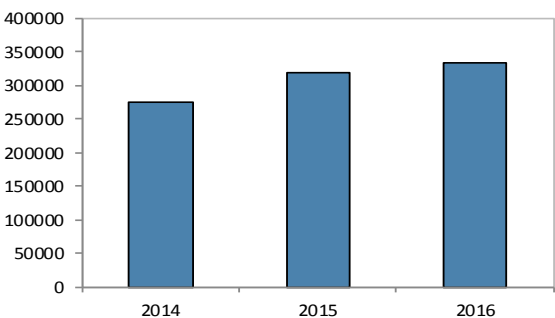
...bien que la pénurie chronique d'électricité ait persisté

Production d'électricité
(en millions de Kwh)



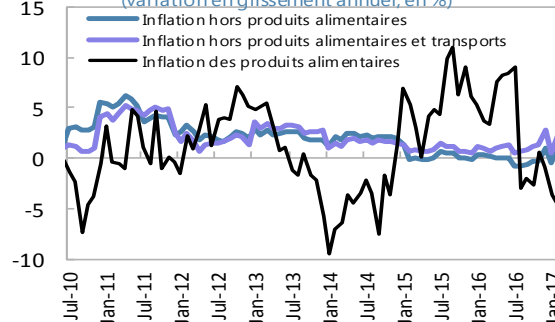
Le nombre d'arrivées à l'aéroport a continué à progresser parallèlement à la mise en place de nouvelles capacités.

Arrivées de passagers à l'aéroport
(nombres de personnes)



Les prix alimentaires ont baissé et l'inflation sous-jacente a été modérée.

Évolution des prix des produits alimentaires et mesures de l'inflation sous-jacente
(variation en glissement annuel, en %)

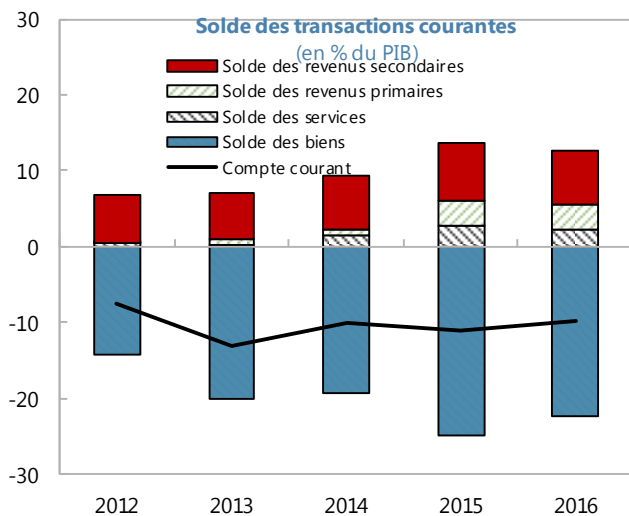


Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

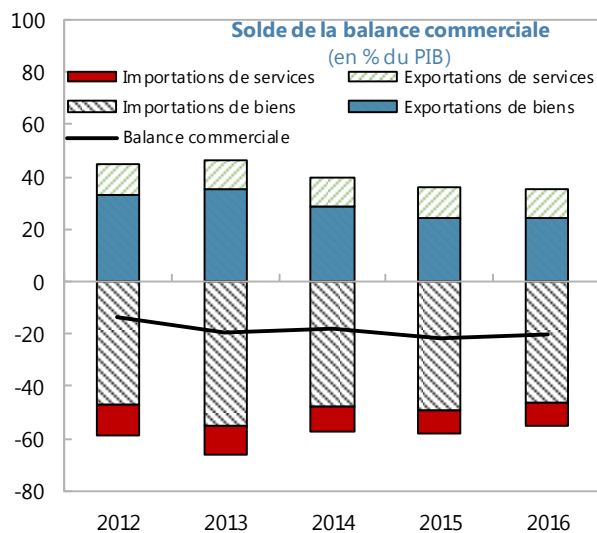
¹Les données pour 2016 sont des estimations des services du FMI.

Graphique 2. Togo: secteur externe, 2012–16

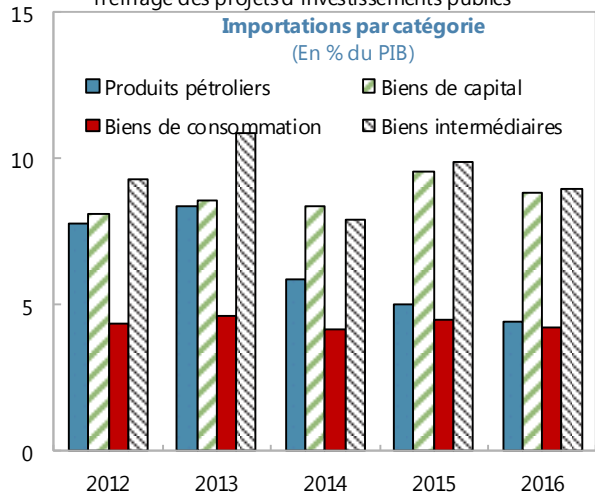
Le déficit du compte courant est resté élevé et n'a diminué que modérément...



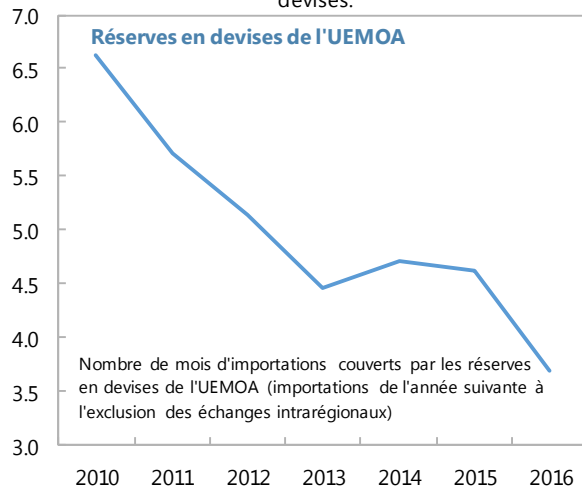
...grâce au redressement de la balance commerciale du fait...



...de la baisse des coûts du pétrole et du recul des importations de biens de capital résultant du freinage des projets d'investissements publics



Le niveau élevé du déficit du compte courant du Togo a suscité des tensions sur les réserves régionales en devises.

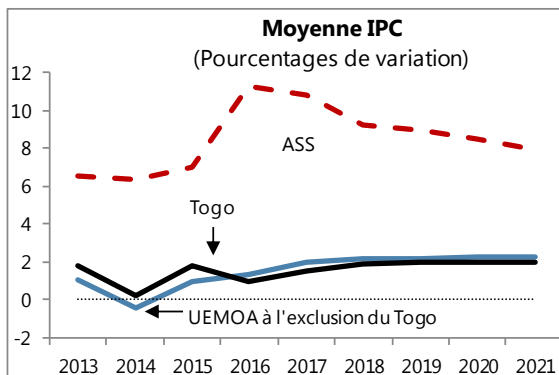
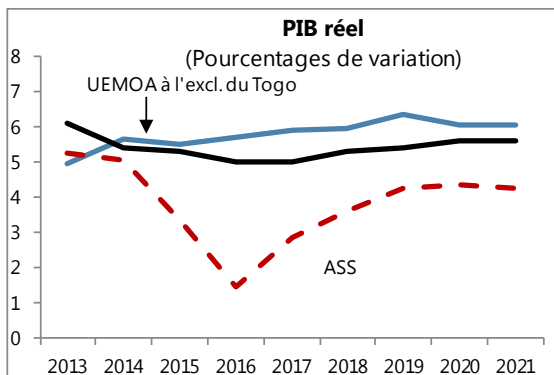


Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Togo: perspectives macroéconomiques à moyen terme, 2013–21

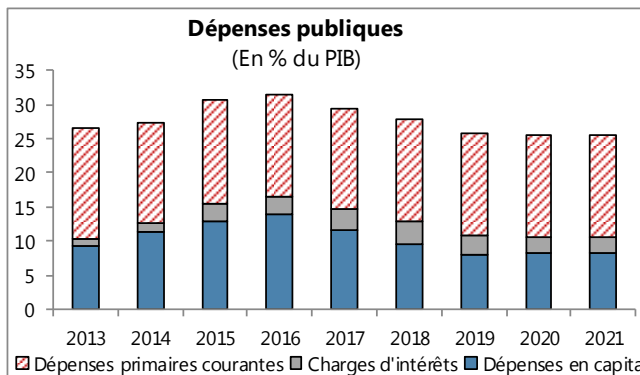
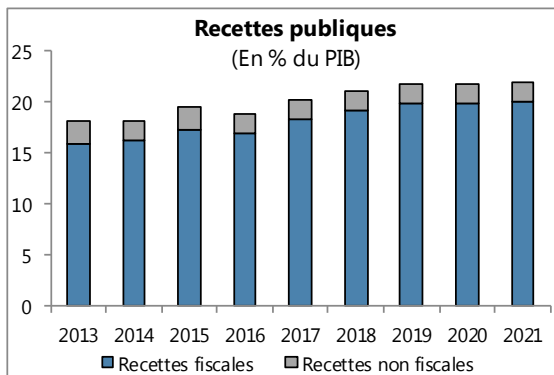
L'accélération de la croissance devrait se poursuivre...

...et l'inflation rester contenue.



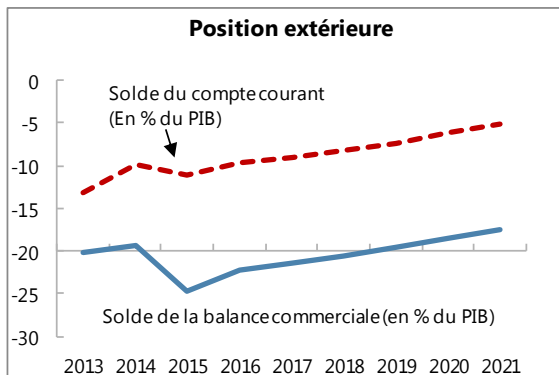
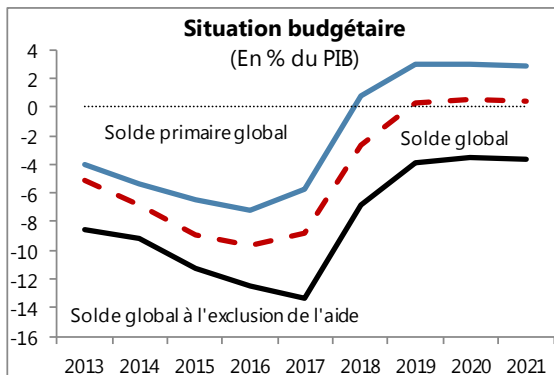
Les recettes publiques totales vont continuer à progresser graduellement grâce aux réformes de l'administration...

...tandis que les coupes dans les dépenses en capital vont contribuer à l'assainissement budgétaire...



La situation budgétaire s'améliorerait significativement dans le cadre du programme..

...ce qui renforcerait la position extérieure.

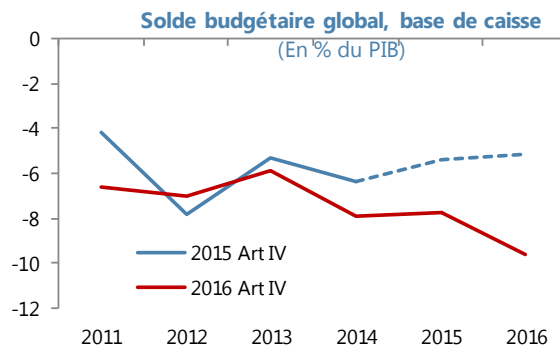
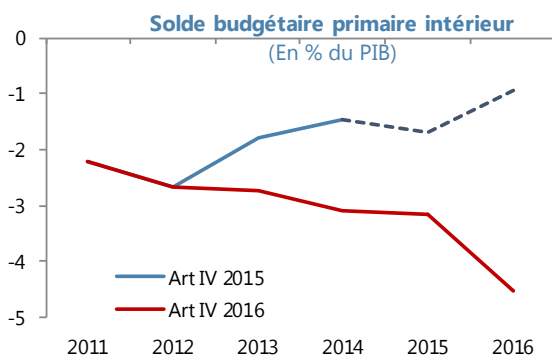


Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Togo: Comparaison entre les projections faites au titre de l'article IV, 2011-16¹

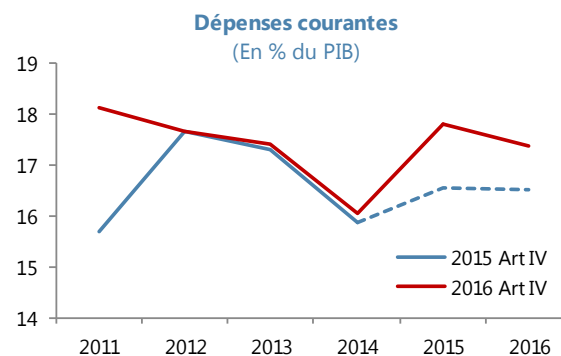
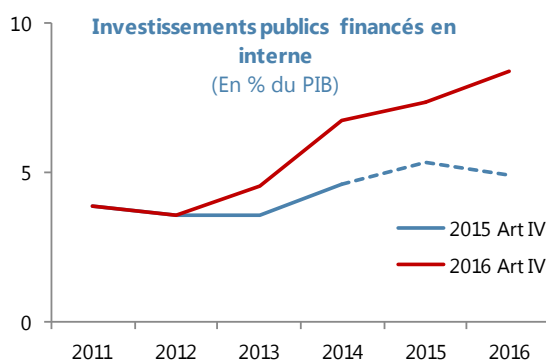
Le déficit primaire interne de 2016 est plus élevé que celui prévu dans le cadre de l'article Article IV...

...c'est aussi le cas du déficit budgétaire global ...



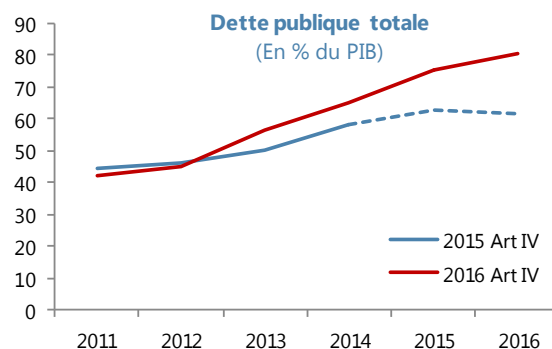
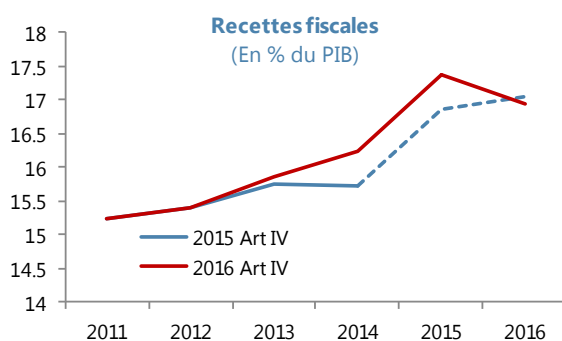
...principalement en raison d'investissements financés en interne supérieurs aux projections.

...ainsi que des dépenses courantes.



La performance des recettes a été conforme à la projection de 2015 dans le cadre de l'article IV...

...mais l'augmentation de la dette est supérieure aux dernières projections dans le cadre de l'article IV.



Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

¹ Les résultats budgétaires pour la période 2013-2016 ont été révisés et tiennent compte des investissements préfinancés.

Tableau 1. Togo: Indicateurs Economiques et Financiers, 2013–21

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
				Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Taux de croissance, sauf indication contraire)									
Revenu national, prix et taux de change									
PIB réel	6.1	5.4	5.3	5.0	5.0	5.3	5.4	5.6	5.6
PIB réel par habitant	3.3	2.6	2.5	2.2	2.2	2.5	2.6	2.8	2.8
Déflateur du PIB	0.6	1.2	2.7	1.7	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation	1.8	0.2	1.8	0.9	1.5	1.9	2.0	2.0	2.0
PIB (en milliards de FCFA)	2,135	2,277	2,462	2,628	2,812	3,020	3,247	3,497	3,767
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	493.9	493.6	591.2	592.7
Taux de change réel effectif (appréciation -)	-2.2	-1.2	7.1
Termes de l'échange (détérioration -)	-7.9	10.6	-16.4	0.4	-0.3	0.4	0.5	0.6	0.2
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)									
Situation monétaire									
Avoirs Extérieurs Nets	4.6	-7.7	10.5	6.3	5.6	4.2	4.3	4.4	5.0
Crédits à l'Etat	-4.1	3.1	-1.4	-5.8	-5.0	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Crédit à l'économie	9.0	7.9	11.2	11.1	8.0	8.5	8.8	9.1	9.2
Masse monétaire (M2)	10.3	9.8	20.2	12.9	13.4	13.5	13.6	13.7	13.7
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	2.1	2.1	1.9	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Investissement et épargne									
Investissement brut intérieur	24.5	25.7	27.0	27.4	26.1	24.3	23.1	23.5	24.1
Secteur public	9.3	11.3	13.0	14.0	11.7	9.5	8.0	8.1	8.1
Secteur non gouvernemental	15.3	14.4	14.0	13.4	14.4	14.8	15.1	15.4	16.0
Epargne nationale brute	11.4	15.7	15.9	17.6	17.1	16.0	15.8	17.3	18.9
Secteur public	4.1	4.5	4.1	4.4	6.9	6.8	8.3	8.6	8.6
Secteur non gouvernemental	7.3	11.3	11.8	13.3	10.2	9.2	7.6	8.6	10.3
Finances du gouvernement central									
Recettes et dons	21.5	20.5	21.9	21.7	24.7	25.2	25.9	26.0	26.0
Recettes	18.1	18.2	19.6	18.9	20.2	21.0	21.8	21.8	21.9
Dépenses et prêts nets	26.6	27.3	30.8	31.4	33.5	27.9	25.7	25.4	25.5
Dépenses intérieures courantes primaires	20.8	21.3	22.8	23.4	23.7	17.8	16.7	16.8	16.9
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	20.8	21.3	22.8	23.4	19.7	17.8	16.7	16.8	16.9
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-2.7	-3.1	-3.2	-4.5	-3.5	3.2	5.1	5.0	5.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-2.7	-3.1	-3.2	-4.5	0.5	3.2	5.1	5.0	5.0
Solde budgétaire primaire global (base de caisse)	-4.7	-6.4	-5.4	-7.2	-6.7	-0.2	2.0	2.0	2.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-4.7	-6.4	-5.4	-7.2	-2.7	-0.2	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global, base de caisse	-5.8	-7.9	-7.8	-9.6	-9.7	-3.6	-0.7	-0.4	-0.5
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-5.8	-7.9	-7.8	-9.6	-5.7	-3.6	-0.7	-0.4	-0.5
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-13.2	-9.9	-11.1	-9.8	-9.0	-8.3	-7.3	-6.2	-5.2
Exportations (biens et services)	46.5	39.4	36.0	35.1	36.4	36.7	37.4	37.8	39.0
Importations (biens et services)	-66.3	-57.3	-58.0	-55.1	-55.2	-54.6	-54.4	-53.7	-53.8
Dette Extérieure ²	14.3	17.1	21.1	19.7	22.9	24.8	27.4	27.9	28.4
Service de la dette extérieure (% des exportations) ²	2.4	2.9	3.1	4.1	4.0	3.4	3.6	4.2	4.3
Dette intérieure ³	42.1	48.1	54.5	61.0	58.4	53.3	45.6	40.0	34.3
Dette Publique Totale ³	56.4	65.2	75.6	80.8	81.3	78.1	73.0	67.8	62.7
À l'exclusion de la recapitalisation des banques ⁴	56.4	65.2	75.6	80.8	77.3	74.1	69.0	63.8	58.7

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Recettes moins dépenses, à l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées par l'extérieur.² Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.³ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.⁴ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.

Tableau 2a. Togo: Opérations Financières de l'Etat, 2013–21

	2013	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021
				Est.	Budg.	Proj.	Proj.			
	(En milliards de F CFA)									
Recettes totales et dons	458.1	466.8	539.5	571.3	740.0	695.8	761.8	840.6	907.6	978.6
Recettes totales	386.4	413.9	482.3	495.7	614.8	567.5	635.0	707.4	764.1	824.0
Recettes fiscales	338.4	369.6	427.6	444.7	550.2	514.0	577.7	645.7	697.7	752.5
Administration fiscale (DGI)	154.6	175.0	213.6	238.0	279.4	272.7	301.2	339.1	366.2	395.4
Administration douanière (DGD)	183.8	194.6	214.0	206.8	270.8	241.3	276.5	306.6	331.5	357.1
Recettes non fiscales	48.0	44.3	54.7	50.9	64.6	53.4	57.4	61.7	66.4	71.6
Dons	71.7	52.9	57.2	75.6	125.3	128.3	126.8	133.2	143.5	154.5
Dépenses totales et prêts nets	568.6	621.8	759.1	823.9	773.3	942.2	843.0	833.4	889.5	961.4
Dont dépenses primaires intérieures	444.5	484.7	561.5	614.5	498.2	666.5	538.9	542.3	587.7	636.1
Dépenses courantes	371.5	365.3	438.1	456.7	463.2	501.7	556.3	572.4	605.3	655.7
Dépenses courantes primaires	348.1	331.4	379.0	393.8	406.9	417.7	453.1	484.2	521.7	563.5
Salaires	130.6	143.4	171.7	182.7	191.6	191.6	202.1	214.1	230.8	250.3
Biens et services	78.0	63.4	89.4	100.3	102.2	102.2	106.9	114.9	123.8	133.3
Transferts et subventions	139.5	124.6	115.9	110.8	113.0	123.9	144.1	155.2	167.1	179.9
Intérêts sur la dette	23.5	33.9	59.1	62.9	56.4	84.0	103.2	88.1	83.6	92.1
Intérieure	16.8	25.1	44.9	54.1	38.2	72.7	88.0	71.1	65.3	72.7
Extérieure	6.7	8.8	14.2	8.8	18.1	11.3	15.3	17.0	18.3	19.4
Dépenses d'investissement	197.5	256.2	319.6	367.3	310.1	328.0	286.7	261.0	284.2	305.8
Financement sur ressources propres	96.9	152.9	181.1	220.8	91.3	136.3	85.8	58.1	66.1	72.5
Sur financement extérieur	100.6	103.2	138.5	146.5	218.8	191.7	200.9	202.9	218.1	233.2
Prêts nets ¹	-0.4	0.4	1.4	-0.1	0.0	112.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire intérieur	-58.2	-70.8	-79.2	-118.8	116.6	-99.1	96.1	165.1	176.4	188.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-58.2	-70.8	-79.2	-118.8	116.6	13.4	96.1	165.1	176.4	188.0
Variation des arriérés ²	-14.3	-26.0	28.3	0.0	0.0	-25.9	-27.8	-29.9	-32.2	-34.9
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons	-101.3	-146.1	-132.2	-189.7	23.1	-188.3	-5.8	65.5	69.6	74.4
A l'exclusion de la recapitalisation des banques	-101.3	-146.1	-132.2	-189.7	23.1	-75.8	-5.8	65.5	69.6	74.4
Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons	-124.8	-180.0	-191.3	-252.6	-33.3	-272.2	-109.0	-22.6	-14.1	-17.8
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-124.8	-180.0	-191.3	-252.6	-33.3	-159.8	-109.0	-22.6	-14.1	-17.8
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons	-196.6	-233.9	-248.5	-328.2	-158.5	-400.6	-235.8	-155.8	-157.5	-172.3
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-196.6	-233.9	-248.5	-328.2	-158.5	-288.1	-235.8	-155.8	-157.5	-172.3
Financement	232.2	313.0	369.8	322.6	158.5	323.3	166.7	67.8	157.5	172.3
Financements intérieurs (nets)	140.0	217.8	235.7	184.4	-67.1	144.1	-18.5	-118.7	-70.2	-67.0
Financements bancaire	23.8	163.5	150.3	-3.6	-18.6	-165.8	-17.8	-11.1	-4.4	-3.3
Financements non bancaire ³	116.2	54.3	85.4	187.9	-48.5	309.9	-0.8	-107.7	-65.8	-63.7
Dont: obligations internes émises pour la recap. bancaire	112.5
Financements extérieurs (nets)	92.2	95.2	134.2	138.3	225.6	179.2	185.2	186.5	227.8	239.3
Résiduel/gap de financement	-35.7	-80.1	-121.3	5.6	0.0	77.3	69.1	88.1	0.0	0.0
Financements anticipés (à l'exclusion du FMI)	37.5	29.3	28.4
Écart résiduel ⁴	39.7	39.8	59.7
FMI-FEC
Pour mémoire:										
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,134.5	2,276.6	2,462.0	2,628.0	2,811.8	2,811.8	3,020.1	3,246.8	3,497.2	3,766.9

¹ Pour 2017, ils reflètent la recapitalisation des deux banques publiques.

² Les arriérés de paiement accumulés ont été refinancés en 2016 en utilisant les recettes de 2016.

L'accumulation totale d'arriérés de paiement après 2006, en incluant ceux à l'égard des sociétés gérant des services collectifs, s'élève à 5,7% du PIB à la fin de 2016.

³ Inclut les bons et les obligations du trésor détenus par des banques commerciales.

⁴ L'écart résiduel de 2019 anticipe trois versements dans le cadre d'une FEC au cours de l'année.

Tableau 2b. Togo: Opérations Financières de l'Etat, 2013–21 (fin)

	2013	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021
	I			Est.	Budg.	Proj.	Proj.			
	(En pourcentage du PIB)									
Recettes totales et dons	21.5	20.5	21.9	21.7	26.3	24.7	25.2	25.9	26.0	26.0
Recettes totales	18.1	18.2	19.6	18.9	21.9	20.2	21.0	21.8	21.8	21.9
Recettes fiscales	15.9	16.2	17.4	16.9	19.6	18.3	19.1	19.9	19.9	20.0
Administration fiscale (DGI)	7.2	7.7	8.7	9.1	9.9	9.7	10.0	10.4	10.5	10.5
Administration douanière (DGD)	8.6	8.5	8.7	7.9	9.6	8.6	9.2	9.4	9.5	9.5
Recettes non fiscales	2.2	1.9	2.2	1.9	2.3	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
Dons	3.4	2.3	2.3	2.9	4.5	4.6	4.2	4.1	4.1	4.1
Dépenses totales et prêts nets	26.6	27.3	30.8	31.4	27.5	33.5	27.9	25.7	25.4	25.5
Dont dépenses primaires intérieures	20.8	21.3	22.8	23.4	17.7	23.7	17.8	16.7	16.8	16.9
Dépenses courantes	17.4	16.0	17.8	17.4	16.5	17.8	18.4	17.6	17.3	17.4
Dépenses courantes primaires	16.3	14.6	15.4	15.0	14.5	14.9	15.0	14.9	14.9	15.0
Salaires	6.1	6.3	7.0	7.0	6.8	6.8	6.7	6.6	6.6	6.6
Biens et services	3.7	2.8	3.6	3.8	3.6	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5
Transferts et subventions	6.5	5.5	4.7	4.2	4.0	4.4	4.8	4.8	4.8	4.8
Intérêts	1.1	1.5	2.4	2.4	2.0	3.0	3.4	2.7	2.4	2.4
Dépenses d'investissement	9.3	11.3	13.0	14.0	11.0	11.7	9.5	8.0	8.1	8.1
Financement sur ressources propres	4.5	6.7	7.4	8.4	3.2	4.8	2.8	1.8	1.9	1.9
Sur financement extérieur	4.7	4.5	5.6	5.6	7.8	6.8	6.7	6.3	6.2	6.2
Prêts nets ¹	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire intérieur	-2.7	-3.1	-3.2	-4.5	4.1	-3.5	3.2	5.1	5.0	5.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-2.7	-3.1	-3.2	-4.5	4.1	0.5	3.2	5.1	5.0	5.0
Variation des arriérés ²	-0.7	-1.1	1.1	0.0	0.0	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9
Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons	-4.7	-6.4	-5.4	-7.2	0.8	-6.7	-0.2	2.0	2.0	2.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-4.7	-6.4	-5.4	-7.2	0.8	-2.7	-0.2	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons	-5.8	-7.9	-7.8	-9.6	-1.2	-9.7	-3.6	-0.7	-0.4	-0.5
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-5.8	-7.9	-7.8	-9.6	-1.2	-5.7	-3.6	-0.7	-0.4	-0.5
Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons	-9.2	-10.3	-10.1	-12.5	-5.6	-14.2	-7.8	-4.8	-4.5	-4.6
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-9.2	-10.3	-10.1	-12.5	-5.6	-10.2	-7.8	-4.8	-4.5	-4.6
Financement	10.9	13.7	15.0	12.3	5.6	11.5	5.5	2.1	4.5	4.6
Financements intérieurs (nets)	6.6	9.6	9.6	7.0	-2.4	5.1	-0.6	-3.7	-2.0	-1.8
Financements bancaire	1.1	7.2	6.1	-0.1	-0.7	-5.9	-0.6	-0.3	-0.1	-0.1
Financements non bancaire ³	5.4	2.4	3.5	7.2	-1.7	11.0	0.0	-3.3	-1.9	-1.7
Dont obligations internes pour une recap. bancaire	0.0	4.0
Financements extérieurs (nets)	4.3	4.2	5.4	5.3	8.0	6.4	6.1	5.7	6.5	6.4
Résiduel/gap de financement	-1.7	-3.5	-4.9	0.2	2.7	2.7	2.3	2.7	0.0	0.0
Financements anticipés (à l'exclusion du FMI)	1.3	1.0	0.9
Écart résiduel ⁴	1.4	1.3	1.8
FMI-FEC
Poste pour mémoire:										
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,135	2,277	2,462	2,628	2,812	2,812	3,020	3,247	3,497	3,767

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Pour 2017, ils reflètent la recapitalisation des deux banques publiques.² Les arriérés de paiement accumulés ont été refinancés en 2016 en utilisant les recettes de 2016.

L'accumulation totale d'arriérés de paiement après 2006, en incluant ceux à l'égard des sociétés gérant des services collectifs, s'élève à 5,7% du PIB à la fin de 2016.

³ Inclut les bons et les obligations du trésor détenus par des banques commerciales.⁴ L'écart résiduel de 2019 anticipe trois versements dans le cadre d'une FEC au cours de l'année.

Tableau 3. Togo: Balance des paiements, 2013–21

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
				Est	Proj.					
	(en milliards de FCFA)									
Solde des transactions courantes		-280.7	-226.4	-272.6	-256.5	-253.1	-249.8	-237.5	-218.1	-196.5
Balance commerciale		-430.0	-438.4	-610.8	-586.6	-599.3	-618.9	-635.2	-648.1	-659.9
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets		-121.4	-99.3	-101.8	-96.3	-127.4	-135.3	-139.6	-144.9	-155.0
Exportations		751.9	655.5	597.7	633.0	706.4	765.9	844.0	920.5	1,028.1
Importations		1,182.0	1,093.9	1,208.5	1,219.6	1,305.7	1,384.8	1,479.2	1,568.6	1,688.1
Services, nets		7.2	31.1	67.8	62.2	70.5	76.1	83.4	91.5	101.4
Revenus primaires, nets		12.5	22.8	83.1	83.8	87.8	91.1	97.4	104.9	113.3
Revenus secondaires, nets		129.6	158.2	187.3	184.2	187.9	201.8	216.9	233.6	248.7
Solde du compte de capital		155.6	157.5	159.4	146.7	173.8	179.3	185.4	192.2	199.5
Solde des transactions courantes et du compte de capital		-125.1	-68.8	-113.2	-109.7	-79.3	-70.6	-52.1	-25.9	3.1
Compte financier		-127.5	-117.1	-284.8	-121.5	-212.6	-148.5	-99.5	-41.5	-50.4
Investissement direct, net		-106.9	145.6	-41.3	-57.3	-68.0	-82.2	-100.3	-120.2	-141.9
Investissement de portefeuille, net		38.2	95.3	-10.5	-11.2	-12.0	-12.9	-13.8	-14.9	-16.0
<i>Dont</i> : administrations publiques, net		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets		-81.9	-347.9	-203.7	-73.5	-83.3	-25.7	42.6	121.7	145.9
<i>Dont</i> : administrations publiques, net		74.9	80.0	120.1	118.7	185.8	189.6	189.1	197.4	202.9
Erreurs et omissions		-2.4	-48.2	-171.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global		-2.4	-48.2	-171.6	-11.8	-133.3	-78.0	-47.4	-15.7	-53.5
Financement		2.4	48.2	171.6	11.8	133.3	78.0	47.4	15.7	53.5
Réserves en devises		2.5	-3.2	-33.7	-11.3	-83.0	-71.2	-82.9	-96.7	-122.7
Compte d'opérations		3.4	2.8	-25.0	6.0	-114.3	-103.8	-147.5	-89.2	-121.0
FMI (net)		-0.9	-6.0	-8.7	-17.3	31.3	32.6	64.6	-7.5	-1.8
Décaissements		0.0	0.0	0.0	0.0	50.4	50.4	75.6	0.0	0.0
Remboursements		0.9	6.0	8.7	17.3	19.1	17.8	11.0	7.5	1.8
Écart financier		77.3	69.1	88.1	0.0	0.0
Financements anticipés (à l'exclusion du FMI)		37.5	29.3	28.4
Écart financier <i>dont</i> :		39.7	39.8	59.7
FMI FEC	
	(en % du PIB)									
Solde des transactions courantes		-13.2	-9.9	-11.1	-9.8	-9.0	-8.3	-7.3	-6.2	-5.2
Balance commerciale		-20.1	-19.3	-24.8	-22.3	-21.3	-20.5	-19.6	-18.5	-17.5
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets		-5.7	-4.4	-4.1	-3.7	-4.5	-4.5	-4.3	-4.1	-4.1
Exportations		35.2	28.8	24.3	24.1	25.1	25.4	26.0	26.3	27.3
Importations		55.4	48.0	49.1	46.4	46.4	45.9	45.6	44.9	44.8
Services, nets		0.3	1.4	2.8	2.4	2.5	2.5	2.6	2.6	2.7
Revenus primaires, nets		0.6	1.0	3.4	3.2	3.1	3.0	3.0	3.0	3.0
Revenus secondaires, nets		6.1	6.9	7.6	7.0	6.7	6.7	6.7	6.7	6.6
Solde du compte de capital		7.3	6.9	6.5	5.6	6.2	5.9	5.7	5.5	5.3
Solde des transactions courantes et du compte de capital		-5.9	-3.0	-4.6	-4.2	-2.8	-2.3	-1.6	-0.7	0.1
Compte financier		-6.0	-5.1	-11.6	-4.6	-7.6	-4.9	-3.1	-1.2	-1.3
Investissement direct, net		-5.0	6.4	-1.7	-2.2	-2.4	-2.7	-3.1	-3.4	-3.8
Investissement de portefeuille, net		1.8	4.2	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
<i>Dont</i> : administrations publiques, net		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets		-3.8	-15.3	-8.3	-2.8	-3.0	-0.9	1.3	3.5	3.9
<i>Dont</i> : administrations publiques, net		3.5	3.5	4.9	4.5	6.6	6.3	5.8	5.6	5.4
Erreurs et omissions		-0.1	-2.1	-7.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global		-0.1	-2.1	-7.0	-0.4	-4.7	-2.6	-1.5	-0.4	-1.4
Financement		0.1	2.1	7.0	0.4	4.7	2.6	1.5	0.4	1.4
Réserves en devises		0.1	-0.1	-1.4	-0.4	-3.0	-2.4	-2.6	-2.8	-3.3
Compte d'opérations		0.2	0.1	-1.0	0.2	-4.1	-3.4	-4.5	-2.6	-3.2
FMI (net)		0.0	-0.3	-0.4	-0.7	1.1	1.1	2.0	-0.2	0.0
Versements		0.0	0.0	0.0	0.0	1.8	1.7	2.3	0.0	0.0
Remboursements		0.0	0.3	0.4	0.7	0.7	0.6	0.3	0.2	0.0
Écart financier		2.7	2.3	2.7	0.0	0.0
Financements anticipés (à l'exclusion du FMI)		1.3	1.0	0.9
Écart financier <i>dont</i> :		1.4	1.3	1.8
FMI FEC	
<i>Pour mémoire:</i>										
AEN de la BCEAO (en mois d'importations de l'UEMOA pour la prochaine année)		4.5	4.7	4.6	3.7	3.5	3.9	4.0	4.0	4.0
Sources: autorités togolaises; estimations et projections du FML.										

Tableau 4. Togo: Situation Monétaire, 2013–21

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			Est.	Proj.					
	(En milliards de F CFA)								
Avoirs nets extérieurs	315.4	238.3	353.9	436.4	519.4	590.6	673.5	770.2	893.0
BCEAO	98.4	34.2	154.1	88.4	137.8	165.5	193.4	221.6	259.9
Avoirs	239.4	277.5	346.7	267.9	317.6	345.6	373.9	402.3	431.0
Engagements	141.0	243.2	192.6	179.5	179.8	180.1	180.4	180.8	171.1
Banques de dépôts	217.0	204.1	199.8	348.0	381.6	425.1	480.1	548.7	633.1
Avoirs	402.6	422.2	517.6	683.8	749.8	835.2	943.3	1078.0	1243.8
Engagements	185.6	218.1	317.9	335.8	368.2	410.1	463.2	529.4	610.8
Avoirs intérieurs nets	683.7	858.6	965.2	1053.0	1169.3	1326.5	1504.3	1705.7	1923.2
Crédit au gouvernement	92.9	124.4	108.7	32.8	-42.3	-46.9	-51.5	-56.1	-61.2
BCEAO	34.6	35.8	51.9	-13.2	42.3	37.7	33.1	28.5	23.3
Banques de dépôts	58.3	88.6	56.8	46.0	-84.6	-84.6	-84.6	-84.6	-84.6
Crédit au reste de l'économie	682.9	762.1	885.6	1033.0	1151.8	1295.7	1464.2	1661.9	1889.5
Autres (net)	-92.6	-28.3	-29.5	-12.8	59.8	77.6	91.6	100.0	94.9
Masse monétaire (M2)	999.0	1096.9	1319.0	1489.4	1688.7	1917.1	2177.8	2476.0	2816.2
Monnaie en circulation	161.5	145.8	240.5	245.2	262.4	281.8	303.0	326.3	351.5
Dépôts bancaires	837.5	951.1	1078.6	1244.1	1426.3	1635.3	1874.9	2149.6	2464.7
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)								
Avoirs extérieurs nets	4.6	-7.7	10.5	6.3	5.6	4.2	4.3	4.4	5.0
BCEAO	2.4	-6.4	10.9	-5.0	3.3	1.6	1.5	1.3	1.5
Banques de dépôts	2.2	-1.3	-0.4	11.2	2.3	2.6	2.9	3.1	3.4
Avoirs intérieurs nets	5.7	17.5	9.7	6.7	7.8	9.3	9.3	9.2	8.8
Crédit au gouvernement	-4.1	3.1	-1.4	-5.8	-5.0	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Crédit au reste de l'économie	9.0	7.9	11.3	11.2	8.0	8.5	8.8	9.1	9.2
Autres (net)	0.8	6.4	-0.1	1.3	4.9	1.1	0.7	0.4	-0.2
Masse monétaire (M2)	10.3	9.8	20.2	12.9	13.4	13.5	13.6	13.7	13.7
Monnaie en circulation	0.0	-1.6	8.6	0.4	1.2	1.2	1.1	1.1	1.0
Dépôts bancaires	10.3	11.4	11.6	12.6	12.2	12.4	12.5	12.6	12.7
<i>Pour mémoire:</i>									
Vélocité (PIB/M2 à la fin de la période)	2.1	2.1	1.9	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3
	(En pourcentage du PIB)								
Avoirs nets extérieurs	14.8	10.5	14.4	16.6	18.5	19.6	20.7	22.0	23.7
BCEAO	4.6	1.5	6.3	3.4	4.9	5.5	6.0	6.3	6.9
Avoirs	11.2	12.2	14.1	10.2	11.3	11.4	11.5	11.5	11.4
Engagements	6.6	10.7	7.8	6.8	6.4	6.0	5.6	5.2	4.5
Banques de dépôts	10.2	9.0	8.1	13.2	13.6	14.1	14.8	15.7	16.8
Avoirs	18.9	18.5	21.0	26.0	26.7	27.7	29.1	30.8	33.0
Engagements	8.7	9.6	12.9	12.8	13.1	13.6	14.3	15.1	16.2
Avoirs intérieurs nets	32.0	37.7	39.2	40.1	41.6	43.9	46.3	48.8	51.1
Crédit au gouvernement (net)	4.4	5.5	4.4	1.2	-1.5	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6
BCEAO	1.6	1.6	2.1	-0.5	1.5	1.2	1.0	0.8	0.6
Banques de dépôts	2.7	3.9	2.3	1.8	-3.0	-2.8	-2.6	-2.4	-2.2
Crédit au reste de l'économie	32.0	33.5	36.0	39.3	41.0	42.9	45.1	47.5	50.2
Autres (net)	-4.3	-1.2	-1.2	-0.5	2.1	2.6	2.8	2.9	2.5
Masse monétaire (M2)	46.8	48.2	53.6	56.7	60.1	63.5	67.1	70.8	74.8
Monnaie en circulation	7.6	6.4	9.8	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3
Dépôts bancaires	39.2	41.8	43.8	47.3	50.7	54.1	57.7	61.5	65.4

Source: Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Togo: Indicateurs de la Capacité à Rembourser le FMI, 2016–2028¹

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Effectif	Projections											
Obligations envers le FMI basées sur les crédits actuels et envisagés													
(en millions de DTS)													
Capital	2.3	19.1	17.8	11.0	7.5	1.8	2.5	12.6	22.7	35.3	35.3	32.8	22.7
Charges et intérêts	0.0	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Obligations totales résultant des crédits actuels et envisagés													
En millions de DTS	2.3	19.3	18.0	11.3	7.7	2.0	2.8	12.9	22.9	35.5	35.5	33.0	22.9
En milliards de FCFA	1.9	16.1	15.1	9.5	6.5	1.7	2.3	10.8	19.2	29.8	29.8	27.7	19.2
En % des recettes publiques	0.4	2.8	2.4	1.3	0.8	0.2	0.3	1.1	1.9	2.7	2.5	2.2	1.4
En % des exportations de biens et de services	0.2	1.6	1.4	0.8	0.5	0.1	0.1	0.6	1.1	1.5	1.4	1.2	0.8
En % du service de la dette ²	3.1	25.9	29.5	17.7	10.9	3.0	4.0	18.7	33.6	54.8	55.6	52.2	37.9
En % du PIB	0.1	0.6	0.5	0.3	0.2	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3
En % de la quote-part	1.6	13.1	12.3	7.7	5.3	1.4	1.9	8.8	15.6	24.2	24.2	22.5	15.6
Encours des crédits du FMI													
En millions de DTS	57.1	88.4	121.1	185.6	178.2	176.4	173.9	161.3	138.6	103.3	68.0	35.3	12.6
En milliards de FCFA	47.1	73.9	101.4	155.4	149.0	147.8	145.7	135.2	116.1	86.6	57.0	29.6	10.6
En % des recettes publiques	9.5	13.0	16.0	22.0	19.5	17.9	16.4	14.2	11.3	7.9	4.8	2.3	0.8
En % des exportations de biens et de services	5.1	7.2	9.2	12.8	11.3	10.1	9.3	8.0	6.4	4.4	2.7	1.3	0.4
En % du service de la dette ²	76.2	119.0	198.5	291.1	250.5	261.8	253.2	234.8	202.9	159.4	106.4	55.8	20.8
En % du PIB	1.8	2.6	3.4	4.8	4.3	3.9	3.6	3.1	2.5	1.7	1.1	0.5	0.2
En % de la quote-part	38.9	60.2	82.5	126.5	121.4	120.2	118.4	109.9	94.4	70.4	46.3	24.0	8.6
Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)													
Décaissements	0.0	50.4	50.4	75.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-35.3	-32.8	-22.7
Remboursements et rachats	17.3	19.1	17.8	11.0	7.5	1.8	2.5	12.6	22.7	35.3	35.3	32.8	22.7
<i>Pour mémoire:</i>													
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,628	2,812	3,020	3,247	3,497	3,767	4,057	4,364	4,687	5,027	5,384	5,767	6,176
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	922	1,023	1,108	1,215	1,323	1,468	1,573	1,683	1,818	1,976	2,142	2,325	2,518
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	496	567	635	707	764	824	888	955	1,025	1,100	1,178	1,261	1,351
Service de la dette (en milliards de FCFA) ^{2,3}	62	62	51	53	59	56	58	58	57	54	54	53	51
FCFA/SDR (moyenne de la période)	824	835	837	837	836	838	838	838	838	838	838	838	838

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Incluent les propositions d'extension et d'augmentation de l'accès.² Le service total de la dette comprend les rachats et les remboursements au FMI.³ Inclut la dette des entreprises publiques.

Tableau 6. Togo: Calendrier des Décaissements au titre de l'Accord FEC, 2017–20

Montant	Date de disponibilité	Conditions de versement¹
25,17 millions DTS (17,1% de la quote-part)	May 5, 2017	Après l'approbation par le Conseil d'administration d'un accord FEC
25,17 millions de DTS (17,1% de la quote-part)	September 15, 2017	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2017 et achèvement de la première revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1% de la quote-part)	March 15, 2018	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin décembre 2017 et achèvement de la seconde revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1% de la quote-part)	September 15, 2018	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2018 et achèvement de la troisième revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1% de la quote-part)	March 15, 2019	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2018 et achèvement de la quatrième revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1% de la quote-part)	September 15, 2019	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2019 et achèvement de la cinquième revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1% de la quote-part)	December 15, 2019	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2019 et achèvement de la sixième revue prévue par l'accord

Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de la Facilité élargie de crédit

Annexe I. Réponses des autorités aux principales recommandations issues des consultations de 2015 au titre de l'article IV

Principales recommandations	Réponses des autorités
<p>Les services du FMI ont insisté sur la nécessité d'agir sur les points suivants pour maintenir la stabilité économique et promouvoir une croissance solidaire:</p>	<p>Les autorités ont indiqué qu'elles avaient pris les mesures ci-après:</p>
<p>Placer le solde budgétaire sur une trajectoire viable, tout en laissant une marge pour les dépenses sociales afin de rendre la croissance plus solidaire.</p>	<p>L'arrêt des accords de préfinancement va dégager une marge budgétaire qui permettra d'augmenter les dépenses sociales .</p>
<p>Achever la mise en œuvre des principales réformes; notamment: (i) la réorganisation du Ministère des finances, en particulier pour améliorer la gestion de la dette, renforcer la préparation et le suivi du budget, établir des cadres budgétaires à moyen terme et définir une politique fiscale; (ii) l'adoption d'une gestion de trésorerie efficace; (iii) la mise en place d'un compte unique du Trésor (CUT) et (iv) une profonde modernisation de l'administration des recettes au sein de l'OTR.</p>	<p>Le Ministère des finances a formulé un plan de réorganisation qui a pour objectif:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer une équipe chargée de la gestion de la trésorerie, qui sera guidée par un modèle en ce domaine; - de rendre opérationnel le CUT; - de fermer les comptes autres que le CUT; - de canaliser vers le CUT toutes les recettes destinées à couvrir les dépenses budgétaires de l'État; - de transférer toutes les aides budgétaires sur le compte du Trésor à la BCEAO; - un projet de contrat de services a été préparé avec l'une des banques publiques et la poste. <p>L'OTR a également conçu un plan pour améliorer l'administration des recettes.</p>
<p>Faire respecter le cadre réglementaire du secteur de la microfinance, procéder à la résolution des banques en difficulté et renforcer la supervision du secteur financier.</p>	<p>Le cadre réglementaire du secteur financier n'est pas fixé par l'État, mais par l'UEMOA. L'une des banques publiques est placée sous administration provisoire et on a nommé un nouveau directeur général à la tête de l'autre.</p>
<p>Compléter les investissements dans le réseau de transport (i) en améliorant la gestion de l'investissement public, (ii) en exposant les principaux secteurs économiques, tels que les mines, les télécommunications et l'énergie, à la</p>	<p>La priorité donnée aux infrastructures de transport sera renforcée par une meilleure gestion de l'investissement, avec notamment la suppression des préfinancements. Depuis l'indépendance, l'économie du Togo est exposée aux partenaires commerciaux de la région et au reste du</p>

concurrence du secteur privé et (iii) en continuant à améliorer le climat des affaires.	monde. Des mesures sont prises actuellement pour améliorer le climat des affaires.
Établir les comptes nationaux et les données budgétaires plus rapidement et de façon cohérente.	L'Office national de statistique a reçu l'aide de l'UE et d'AFRITAC-ouest pour accélérer la production des comptes nationaux. Les données budgétaires sont désormais établies mensuellement et conformes aux directives de l'UEMOA.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques

Source de risque	Probabilité	Incidence prévue sur l'économie	Nature de l'incidence	Réponse de politique économique
À court terme				
Forte hausse du dollar américain et/ou des taux d'intérêt	Élevée	Élevée	Une forte hausse du dollar américain ferait augmenter la charge du service de la dette extérieure ainsi que les prix des biens de capital et des biens intermédiaires importés, alourdissant les coûts supportés par les travaux publics et des entreprises. La principale incidence serait sur l'inflation.	Ajuster le solde budgétaire et mettre en œuvre des réformes structurelles favorables à la compétitivité afin d'améliorer la viabilité extérieure à long terme.
Ralentissement sensible de grandes économies émergentes/d'économies frontalières	Moyenne	Moyenne	Le principal canal de transmission serait les conséquences de ce ralentissement sur de grands partenaires commerciaux comme le Ghana et le Nigeria. L'effet serait modéré grâce à la bonne diversification sur le plan des produits et des destinations des exportations du Togo.	Ajuster le solde budgétaire et mettre en œuvre des réformes structurelles favorables à la compétitivité afin d'améliorer la viabilité extérieure à long terme.
Ajustement budgétaire retardé	Faible/ Moyenne	Élevée	Des dérapages budgétaires pourraient avoir lieu pour financer des hausses d'investissements en infrastructures ou une progression des salaires et de l'emploi dans le secteur public; ce qui ferait augmenter la dette publique.	Il n'y pas de réponse de politique économique appropriée aux retards de l'assainissement budgétaire. À défaut, on peut réduire les dépenses dans d'autres domaines et accélérer les mesures destinées à accroître les recettes.
Risques pour la stabilité du secteur financier	Élevée	Élevée	Les indicateurs de solidité du secteur financier se sont dégradés. En outre, certaines institutions de microfinancement sont en difficulté. Ces deux	Appliquer les règles prudentielles en vigueur et limiter la tolérance en matière réglementaire. Remédier aux difficultés financières des deux

			facteurs créent des risques budgétaires.	banques publiques. Réglementer les institutions de microfinancement.
À moyen terme				
Ralentissement sensible de l'économie chinoise en 2015-16	Faible/ Moyenne	Faible/ Moyenne	Un ralentissement sensible de la croissance ainsi que des pertes budgétaires et financières importantes en Chine pourraient réduire les financements extérieurs non concessionnels disponibles pour de futurs projets d'infrastructures.	Définir un ordre de priorité des projets d'investissement.
Croissance structurellement faible de grande économies avancées et émergentes	Élevée/ Moyenne	Moyenne	Le principal canal de transmission serait les conséquences de ce ralentissement sur de grands partenaires commerciaux comme le Ghana et le Nigeria. L'effet serait modéré grâce à la bonne diversification sur le plan des produits et des destinations des exportations du Togo.	Ajuster le solde budgétaire et mettre en œuvre des réformes structurelles favorables à la compétitivité afin d'améliorer la viabilité extérieure à long terme.
Résistance aux réformes de la part d'intérêts établis gênant les réformes dans les domaines des mines, des investissements en infrastructures et du climat des affaires	Moyenne	Moyenne	Les réformes destinées à réduire l'influence d'intérêts établis se heurteront probablement à une forte résistance. Des retards dans leur application ralentiraient la croissance, aggraveraient l'inégalité et pourraient susciter des pressions en faveur d'un changement de politique.	Accélérer les réformes dans tous les domaines. Libéraliser les marchés et continuer à améliorer le contexte des affaires.
Approvisionnement insuffisant en électricité	Élevée	Élevée	L'inaction en matière de programmation et de réglementation ainsi qu'une gestion médiocre des services collectifs risquent d'entraîner de fréquentes coupures d'électricité. À court terme, elles auraient un coût budgétaire. À long terme, la pénurie d'électricité pourrait freiner la croissance.	Investir dans les capacités de production d'électricité et réformer la politique des prix afin de favoriser la participation du secteur privé dans ce secteur. Les entités du secteur public devraient payer leurs factures afin d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement.

Troubles sociaux	Faible	Faible	Une absence de concertation avec l'opposition pourrait susciter des troubles sociaux. Malgré certaines manifestations récentes ayant entraîné des perturbations, l'ordre et la sécurité publics sont maintenus.	Augmenter les crédits affectés aux dépenses sociales ciblées. Trouver un consensus avec les syndicats en faveur de solutions équilibrées dans les secteurs public et privé.
Chocs climatiques: sécheresse ou inondations	Moyenne	Moyenne	Les inondations et la sécheresse sont des événements récurrents, mais leur incidence est généralement éphémère et/ou locale.	Mettre en œuvre des programmes d'atténuation des catastrophes naturelles avec l'aide financière et technique de donateurs.

Lettre d'Intention

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

CABINET

N°...../MEF/CAB

**REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie**

Lomé, le 26 avril 2017

Le Ministre

A

Madame Christine LAGARDE
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement se réjouit de la bonne coopération qui existe entre le Togo et le Fonds monétaire international (FMI). Il s'engage à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour la réussite de son nouveau programme triennal 2017-2019.
2. En vue d'atteindre nos objectifs de développement économique et social, le programme économique et financier triennal s'articulera autour des piliers suivants : (i) la réduction du déficit budgétaire global pour assurer la viabilité de la dette et la stabilité extérieure ; (ii) l'orientation des politiques sur une croissance durable et partagée à travers des dépenses sociales ciblées et des dépenses d'infrastructure financées de façon viable ; et (iii) la réduction des faiblesses dans le secteur financier. Le gouvernement est déterminé à concrétiser sa vision, en collaboration et avec le soutien du FMI et des autres partenaires au développement.
3. Le Mémoire de Politiques Économique et Financière (MPEF) ci-joint fixe les objectifs et les politiques du gouvernement à court et moyen terme. Pour mettre en œuvre sa stratégie, le Togo sollicite l'accompagnement du FMI par le biais d'un arrangement visant à soutenir la mise en œuvre du programme économique et financier du gouvernement pour la période 2017-2019 ainsi qu'à établir des critères de réalisation quantitatifs et des mesures structurelles jusqu'en décembre 2017. Pour ce nouveau programme, le gouvernement sollicite un arrangement avec le

FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour un montant total équivalent à 176,16 millions de DTS.

4. L'un des principaux objectifs de ce programme est de réduire la dette publique à un niveau soutenable pour réduire le risque élevé de surendettement et créer l'espace budgétaire. A cet égard, le gouvernement s'engage à réduire le déficit budgétaire globale. Le gouvernement s'engage également à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure nominale non concessionnelle ainsi qu'à respecter le niveau d'emprunts extérieurs concessionnels nouveaux, comme convenu avec le FMI. Il s'engage en outre à renforcer la gestion de la dette à travers la réorganisation des services de la dette publique, selon les meilleures pratiques internationales.

5. Le gouvernement engagera des actions vigoureuses dans les secteurs porteurs de croissance. Il accordera une attention particulière aux secteurs sociaux. La contribution du secteur privé sera stimulée encore davantage par une amélioration du climat des affaires et une compétitivité accrue, qui lui permettront de devenir le véritable moteur de la croissance économique.

6. Pour pallier quelques faiblesses du secteur bancaire, le gouvernement s'engage à finaliser la restructuration des deux banques publiques avant fin décembre 2017. Un plan de restructuration sera approuvé par le gouvernement avant fin juin 2017. Le gouvernement a déjà conclu un contrat pour une mission d'audit indépendant de deux banques publiques, ce qui était une action préalable à l'examen de sa demande d'appui par le Conseil d'administration du FMI.

7. Le gouvernement estime que les politiques inscrites dans le MPEF ci-joint lui permettront de réaliser les objectifs de son programme mais si cela lui semble pertinent, il prendra de nouvelles mesures à cet effet. Il consultera les services du FMI concernant l'adoption de toute mesure additionnelle et avant d'apporter des modifications aux politiques contenues dans le présent Mémoire, selon les règles du FMI dans le cadre de ce type de consultations.

8. Les autorités togolaises consentent à communiquer au FMI les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, aux dates convenues entre les deux parties. Par ailleurs, le gouvernement autorise le FMI à publier et à afficher sur son site Internet la présente lettre et les pièces qui y sont jointes ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de notre considération distinguée.

Ministre de l'Economie et des Finances

Sani Yaya

Pièce Jointe 1 : Mémoire des Politiques Économiques et Financières

1. Le gouvernement est déterminé à renforcer sa politique de réforme de l'économie togolaise. À cet effet, il prendra toutes les mesures nécessaires pour améliorer les performances économiques et consolider les finances publiques à travers des réformes fortes et soutenues. Il entend poursuivre ses efforts en mettant l'accent sur la croissance durable et inclusive en sauvegardant les dépenses sociales et les dépenses d'infrastructure ciblées définies dans les programmes de développement communautaire et le Plan National de Développement (PND) pour la période allant de 2018 à 2022.

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RECENTE

2. Ces dernières années, l'économie a progressé à un rythme soutenu grâce à la construction des principaux réseaux routiers, à l'extension du port et de l'aéroport et à une bonne production agricole. L'impact de la baisse des cours des matières premières et d'un resserrement des conditions financières mondiales ayant été quelque peu atténué, l'économie a enregistré une croissance de 5,2 % en 2014-2016. L'inflation a été bien maîtrisée grâce à la baisse des prix de denrées alimentaires, de l'énergie et des transports. L'indice de développement humain du Togo est supérieur à celui des autres pays de l'UEMOA ainsi qu'à celui des pays à faible revenu (PFR) et continue de s'améliorer. Par ailleurs, la répartition du revenu au Togo, telle que mesurée par le coefficient de Gini, est favorable par rapport aux autres PFR. La pauvreté reste toutefois élevée et concentrée dans les zones rurales.

3. Le rythme rapide des investissements publics a contribué à une augmentation sensible de la dette publique et du déficit du compte courant. La dette publique, y compris la dette liée au préfinancement, les arriérés intérieurs, et la dette des entreprises publiques, est passée de 48,6 % du PIB en 2011 à 80,8 % en 2016 (76,2 % en excluant la dette des entreprises publiques) du fait d'investissements réalisés dans les infrastructures publiques, financés aussi bien par l'emprunt intérieur que par l'emprunt extérieur. Ces investissements sont certes nécessaires pour résorber le déficit en infrastructures de transport, mais les paiements importants au titre du service de la dette, notamment celle liée au préfinancement exerce des pressions croissantes sur le budget. En conséquence, les arriérés intérieurs, y compris aux compagnies d'électricité et d'eau, se sont accumulés à 5,7 % du PIB en 2016. En 2016, le déficit du compte courant est demeuré élevé, à 9,8 % du PIB, en raison des importations liées aux investissements

4. Un changement majeur est intervenu au deuxième semestre 2016 en matière de politique budgétaire au Togo, le gouvernement ayant mis fin à la pratique du préfinancement. Il s'est engagé, par ailleurs, à mettre en œuvre des mesures correctives visant à ramener la dette publique à un niveau viable. Le gouvernement s'est engagé à ne pas entreprendre de nouveaux investissements préfinancés, à liquider tous les investissements préfinancés existants et à inclure la dette liée au préfinancement dans l'encours de la dette publique publiée. Les autorités ont également décidé de respecter à l'avenir les procédures budgétaires et de passation des marchés pour tous les nouveaux investissements publics.

OBJECTIFS ET CONCEPTION DU PROGRAMME

5. **Notre programme contribuera à améliorer les conditions de vie des populations tout en assurant un environnement macroéconomique stable et compatible avec la viabilité de la dette publique.** Il aura pour objectifs de :

- **Réduire le déficit budgétaire global pour garantir la viabilité de la dette publique et des comptes extérieurs à long terme.** Notre priorité est de réduire la dette publique à un niveau soutenable au cours de la prochaine décennie, principalement par une maîtrise des dépenses d'investissements et une amélioration de la collecte des recettes. La réduction de la dette publique à un niveau soutenable est un objectif réalisable, car nous sommes résolument engagés à assurer la viabilité de la dette publique.
- **Recentrer les politiques pour parvenir à une croissance durable et inclusive.** Nous envisageons de recentrer nos politiques sur une croissance durable et inclusive à travers des dépenses sociales ciblées et des dépenses d'infrastructure financés de manière judicieuse.
- **Remédier aux faiblesses dans le secteur financier.** L'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier permettra d'accroître la stabilité du secteur, de corriger certaines faiblesses du système financier, d'améliorer l'efficacité de l'intermédiation financière et l'environnement des affaires.

CADRAGE MACROECONOMIQUE POUR LA PERIODE ALLANT DE 2017 A 2019

A. Perspective à moyen terme

6. **Dans le cadre du programme, la croissance économique devrait progresser graduellement de 5 % en 2016 à 5,6 % en 2021, tirant avantage d'un réseau de transport amélioré et de gains de productivité dans le secteur agricole.** L'augmentation corrélative de la croissance potentielle devrait donc largement compenser l'impact sur l'économie de la réduction des dépenses d'infrastructure financées sur ressources intérieures. Le secteur privé devrait jouer un rôle croissant en tant que moteur de la croissance. Les facteurs qui pourraient ralentir la croissance sont les contraintes de capacités pour mettre en œuvre les réformes structurelles et une accentuation du ralentissement économique chez nos principaux partenaires commerciaux régionaux. L'inflation reste bien maîtrisée et devrait, selon les prévisions, demeurer modérée au cours des prochaines années. Avec l'amélioration de la position budgétaire, la dette publique, y compris la dette des entreprises publiques, devrait passer d'un niveau élevé de 81,3 % du PIB en 2017 à 73,0 % d'ici 2019. Le déficit du compte courant devrait, lui, s'améliorer selon les prévisions, passant de 9,8 % en 2016 à 7,3 % d'ici 2019.

B. Atteindre la viabilité budgétaire et celle de la dette publique

7. Ces dernières années, le Togo a poursuivi une politique budgétaire expansionniste.

En effet, une augmentation rapide des dépenses d'infrastructure financées sur ressources intérieures grâce aux préfinancements s'est soldée par un accroissement des déficits primaires et une accumulation de la dette publique, y compris des arriérés intérieurs. En même temps, les dépenses courantes ont été réduites au minimum, les dépenses sociales étant nettement inférieures aux objectifs définis dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), notre plan national de développement pour la période allant de 2013 à 2017.

8. Le budget de 2017 prévoit un important ajustement budgétaire et la régularisation de la dette liée au préfinancement.

À compter de 2017, le gouvernement s'engage à ne pas garantir ou contracter des prêts intérieurs au profit des fournisseurs ou des prestataires de services (critère de réalisation - CR). Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et les dépenses courantes devraient diminuer. La marge y afférente sera réorientée vers le soutien aux secteurs sociaux. Une nette amélioration du solde primaire intérieur de -7,2% du PIB en 2016 à -2,7 % en 2017, hors coût de recapitalisation bancaire, permettra de réduire le financement intérieur, alors que l'essentiel des financements extérieurs continuera d'être lié aux infrastructures et aux projets sociaux. L'encours estimatif de la dette liée aux préfinancements, estimé à 198 milliards de FCFA à fin 2016, sera substitué en 2017 par une dette avec des conditions plus favorables.

9. Le gouvernement renforcera le solde primaire—l'ancrage budgétaire—afin de rétablir progressivement la viabilité de la dette publique.

Le programme vise un excédent primaire (base caisse, hors dons) de 2 % du PIB d'ici 2019, soit une amélioration de 9 points de pourcentage par rapport à 2016. L'excédent primaire envisagé, combiné à une croissance d'environ 5 %, mettrait la dette publique, y compris la dette des entreprises publiques, sur une trajectoire nettement baissière, atteignant 73,0 % du PIB à fin 2019 en baisse par rapport au niveau élevé de 80,8 %, en 2016. En supposant que l'excédent primaire de 2 % du PIB soit maintenu au terme du programme, la valeur actualisée de la dette publique serait ramenée en dessous du seuil du risque élevé de dette publique de 38 % du PIB à l'horizon 2025. Du fait des difficultés que pourrait poser le suivi des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, le critère de réalisation relatif au solde budgétaire a été arrimé au solde primaire intérieur, excluant en d'autres termes les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Compte tenu du niveau d'endettement du Togo et de l'importance de la maîtrise des nouveaux emprunts, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI avant de contracter de nouveaux prêts concessionnels. À moyen terme, nous mettrons en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques (GFP) pour permettre le suivi budgétaire du solde primaire global.

10. L'ajustement budgétaire nécessitera une réduction des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la non-accumulation de nouveaux arriérés et une amélioration accrue de la mobilisation des recettes.

Le programme comportera les éléments suivants :

- **Recettes.** Révision de la politique fiscale, y compris la refonte du régime d'exonérations et des dépenses fiscales, qui ont considérablement augmenté ces dernières années, et accélération des réformes de l'administration des recettes.

- **Dépenses d'investissement.** Réduire les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures étant donné que le rythme récent des investissements ne peut pas être maintenu face aux risques croissants de surendettement. Dans ce contexte, l'accent sera mis sur l'utilisation optimale des dons et des emprunts concessionnels pour le financement des projets. Nous envisagerons également des partenariats public-privé (PPP) comme solution alternative, prenant bien en compte des risques. Le gouvernement ne s'engagera dans aucun contrat de PPP tant qu'un cadre juridique régissant de tels contrats ne sera pas adopté en concertation avec les équipes du FMI.
- **Dépenses de fonctionnement.** Les dépenses de fonctionnement étant déjà réduites, l'accent sera mis sur la réorientation des ressources vers les dépenses sociales conformément à notre PND. Nous respecterons l'objectif indicatif ayant trait aux dépenses sociales établi en consultation avec les partenaires au développement afin d'identifier les dépenses sociales efficaces et judicieuses. En ce qui concerne les salaires, la politique du gouvernement vise à augmenter les salaires, mais pas au-delà du taux d'inflation et en tenant compte des glissements catégoriels pour s'assurer de la soutenabilité de la masse salariale. Le gouvernement assurera un contrôle strict des effectifs. Il s'emploiera également à améliorer la priorisation des dépenses de sorte à réorienter les ressources vers les domaines les plus prioritaires. Il limitera des subventions aux prix du carburant en appliquant systématiquement la formule d'ajustement des prix existante.

Les arriérés. Il sera essentiel de renforcer la gestion des dépenses afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, dont l'apurement a accru les besoins de dépenses ces dernières années. Un audit indépendant vérifiera le stock d'arriérés intérieurs d'ici la fin septembre 2017 (RS). Après l'achèvement de la vérification, le gouvernement envisage l'apurement complet des arriérés en combinant les paiements en espèces initiaux en 2017 et une titrisation avec un paiement échelonné sur une période de 2 à 5 ans pour le montant résiduel des arriérés.

- **Mesures de réduction de la pauvreté.** Nous envisageons de recentrer nos politiques sur la croissance durable et inclusive à travers des dépenses sociales bien ciblées et des investissements financés de manière soutenable à travers des programmes tels que le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et le Programme d'Appui aux Populations Vulnérables (PAPV). Nous sommes en train d'identifier les priorités de développement dans le PND pour la période allant de 2018 à 2022 et prévoyons d'intégrer pleinement ces priorités dans le budget. Le PND s'articule autour de cinq piliers, à savoir : i) la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration du bien-être social ; ii) la promotion d'une croissance économique soutenue et inclusive ; iii) le renforcement du potentiel des secteurs porteurs de croissance ; (iv) la gestion durable de l'environnement et la réduction des inégalités spatiales ; (v) la consolidation de la gouvernance et de la paix. Nous allons établir un plancher pour les dépenses sociales financées sur ressources intérieures, en particulier pour les projets ayant un impact considérable sur la réduction de la pauvreté.

C. Renforcement de la gestion budgétaire et des institutions

11. Les contraintes institutionnelles ont entravé la capacité du gouvernement à parvenir à l'efficacité des dépenses. Une évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) a révélé que la gestion des investissements publics au Togo présentait un décalage défavorable par rapport à celle des autres pays d'Afrique subsaharienne et d'autres PRF et que l'efficacité des dépenses d'investissement public était 70 % en deçà du potentiel.

12. Suite à la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR), les autorités douanières et fiscales ont procédé à un certain nombre d'améliorations au niveau opérationnel, qui se sont traduites par de bonnes performances en matière de recettes en 2015. Au nombre des réalisations clés de l'OTR, figurent : i) une meilleure traçabilité des paiements d'impôts par le biais du système bancaire ; ii) la simplification de la segmentation des contribuables ; et iii) l'opérationnalisation du système informatique de la douane. Cependant, la performance des recettes douanières a été sensiblement plus faible que prévue en 2016 en raison du ralentissement de la croissance chez des partenaires commerciaux importants du Togo tels que le Ghana et le Nigeria. Cette contre-performance s'explique aussi par le détournement du trafic vers d'autres ports de la région en raison d'une application stricte par le Togo de la réglementation communautaire relative au contrôle de la charge à l'essieu et du gabarit. D'autres frais additionnels (SEGUCE, ANTASER) ont également affecté le volume du fret au Port autonome de Lomé.

13. Nous envisageons de prendre les mesures clés suivantes :

- **Réorganisation du ministère des Finances.** Les éléments essentiels de cette réforme seront : i) la création d'une nouvelle structure efficace chargée de la gestion de la dette ; ii) le renforcement de la direction du budget, qui aura pour fonction la préparation et le suivi de l'exécution du budget, ainsi que la préparation du cadrage budgétaire à moyen terme ; et iii) la création d'une unité de politique fiscale qui se chargera de définir la politique fiscale. Nous allons adopter un décret sur la réorganisation du ministère des Finances d'ici fin décembre 2017 (repère structurel - RS).
- **Investissements.** Nous nous engageons à ne pas entreprendre de nouveaux investissements préfinancés (critère de réalisation - CR). En outre, tous nos projets d'investissement seront soumis au processus de passation des marchés et pleinement intégrés à toutes les étapes du processus budgétaire. Nous exigerons, par ailleurs, que les paiements au secteur privé soient effectués après vérification des travaux achevés et procéderons à l'amélioration de la gestion des investissements publics. À cette fin, nous mettrons en place un mécanisme de suivi de l'exécution des marchés en collaboration avec le secteur privé. Le gouvernement entend améliorer la gestion des investissements publics à travers : i) une meilleure planification à moyen terme des projets et le financement y afférent ; ii) des évaluations systématiques *ex-ante* et *ex-post* des grands projets ; iii) la hiérarchisation (priorisation) accentuée des projets d'investissement ; iv) un meilleur alignement des projets prévus sur les disponibilités de financements budgétaires et v) une plus grande transparence des dépenses d'investissement public. Plus précisément, nous adopterons un budget pour l'exercice 2018 compatible avec le programme soutenu par le FMI d'ici fin décembre 2017 (RS). Le gouvernement mettra en

place des procédures, d'ici fin décembre 2017 (RS), pour n'inclure dans le budget 2019 que les projets d'investissement sélectionnés suite à une analyse coûts-avantages ou d'une analyse coûts-efficacité.

- **Arriérés intérieurs.** Identifier une méthodologie pour suivre et valider l'encours des arriérés intérieurs dus au secteur privé, aux entreprises publiques et aux caisses de pension avant de procéder à leur paiement. À cet effet, nous transmettrons au FMI une procédure pour identifier et valider les arriérés intérieurs (RS) d'ici fin juin 2017. Le gouvernement utilisera cette procédure pour estimer les arriérés intérieurs.
- **Gestion de la trésorerie.** Nous entendons également prendre des mesures pour améliorer les pratiques de gestion de la trésorerie afin d'éviter les goulots d'étranglement liés à la tension de trésorerie. Pour atteindre cet objectif, nous allons améliorer la gestion de la trésorerie par le Trésor et achever la création du compte unique du trésor (CUT). Nous nous engageons à présenter au FMI, d'ici fin décembre 2017, un plan de trésorerie annuel pour l'exercice 2018 conforme au plan de marchés publics et les engagements trimestriels au titre de l'exercice 2018 (RS).
- **S'appuyer sur l'OTR pour moderniser l'administration fiscale.** Pour la fiscalité intérieure, cette modernisation devrait : i) élargir la base des contribuables, en améliorant la régularité fiscale des petites et moyennes entreprises. En particulier, nous améliorerons l'assainissement du fichier des contribuables par le recensement fiscal et le renforcement de l'immatriculation des opérateurs économiques ; et ii) se focaliser sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale – cette lutte pourrait commencer par la résolution des cas potentiels d'évasion déjà détectés dans certains secteurs économiques spécifiques. Le gouvernement mettra en œuvre les contrôles et autres initiatives appropriées pour détecter et imposer des déclarations inexactes et les évasions potentielles dans les secteurs suivants : phosphate, clinker, ciment, fer (RS, fin décembre 2017).
- **S'agissant de la douane,** le gouvernement devrait : i) simplifier le processus de dédouanement et renforcer le contrôle des cargaisons au port : poursuivre et renforcer l'automatisation en réduisant les procédures manuelles ; mieux assurer le suivi des cargaisons en transit et ii) renforcer l'évaluation des importations et contrôler les exonérations fiscales, grâce à l'amélioration de l'analyse des risques et à la vérification et au contrôle efficaces et transparents. Spécifiquement, nous vérifierons 30 % des recettes auxquelles l'État a renoncé dans le cadre des exonérations au titre de l'année 2016 par le biais d'un programme d'audit post-dédouanement (RS, fin juin 2017). Il importerait de tirer avantage de l'organisation de l'agence semi-autonome pour renforcer la coopération fiscale et douanière. Enfin, l'OTR continuera d'améliorer sa stratégie de communication avec le secteur privé.

D. Renforcement du développement et de la stabilité du secteur financier

14. Le secteur financier présente des vulnérabilités. En juin 2016, 3 des 13 banques, parmi lesquelles deux banques publiques étaient sous-capitalisées. Quant aux autres banques, leurs niveaux de fonds propres satisfaisaient aux exigences minimales et étaient conformes à la moyenne de l'UEMOA.

15. L'une des banques publiques est sous administration provisoire depuis un certain nombre d'années, tandis que la situation de l'autre s'est détériorée récemment. La première banque possède toutefois un fonds propre latent à travers son siège, qui est totalement amorti dans son bilan, mais qui a, en pratique, une valeur positive. La position du fonds propre de la seconde banque s'est davantage dégradée récemment – situation qui s'explique principalement par les provisions récentes constituées sur recommandation de la Commission bancaire de l'UEMOA au titre des créances douteuses.

16. Le secteur de la microfinance du Togo joue un rôle important dans la promotion de l'inclusion financière. Dans ce secteur, de nombreuses institutions ne respectent cependant pas les ratios prudentiels. En effet, sur les 190 institutions de microfinance en activité au Togo, seules 20 respectent l'ensemble des ratios prudentiels tandis que sur les 16 institutions supervisées par la Commission bancaire, seules 4 sont en totale conformité. Le taux des créances douteuses excède 8 % et continue donc à être supérieur à la norme prudentielle qui est de 3 % pour le portefeuille à risque à 90 jours. Enfin, le secteur compte environ 140 institutions qui fonctionnent sans autorisation.

17. Le gouvernement renforcera l'application de son cadre réglementaire actuel.

- Les banques n'ayant pas une capitalisation appropriée seront invitées à accroître leur capital. Il sera demandé à celles qui ne respectent pas actuellement les minimums réglementaires de prendre immédiatement des mesures palliatives ou de mettre en œuvre des stratégies de résolution.
- Cette question revêt une pertinence encore plus grande pour le secteur de la microfinance où l'on note non seulement une non-conformité aux normes prudentielles, mais également un foisonnement d'institutions non-réglées, voire qui opèrent sans autorisation. Les institutions opérant sans autorisation devraient être fermées.

18. En guise d'action préalable, le gouvernement a conclu un contrat pour l'audit indépendant des deux banques publiques. Parvenir à une meilleure compréhension des situations financières des deux banques aidera à évaluer les coûts et l'approche appropriée pour leur restructuration. Le rapport d'audit sera transmis aux services du FMI d'ici fin mai 2017.

19. Le gouvernement commencera à engager des actions pour restructurer les deux banques publiques. À cet effet, il envisagera deux options. L'une des options consiste à créer une nouvelle banque qui reprendra l'ensemble du passif et des « bons » actifs, si le cadre juridique de l'UEMOA permet la création d'une nouvelle banque qui opérerait en tant que

banque repreneuse. Cette option permettrait une réévaluation de l'ensemble du patrimoine immobilier détenue par les deux banques – ce qui donnerait lieu à une injection de capital de première catégorie. L'autre option consiste à faire de la banque publique la plus solide la banque repreneuse, ce qui est faisable conformément au cadre juridique de l'UEMOA. Quelle que soit l'approche adoptée, la gouvernance de la nouvelle banque devra être améliorée pour éviter des problèmes analogues à l'avenir.

20. Une injection de nouveaux capitaux par le gouvernement soit dans la « nouvelle banque », soit dans la banque publique la plus solide sera nécessaire. Nous estimons un besoin de recapitalisation pouvant atteindre jusqu'à 4 % du PIB en 2017, montant prévu dans le cadrage macroéconomique du programme pour 2017. Pour minimiser le coût de résolution de la situation des banques publiques pour le gouvernement, les perspectives de recouvrement sont optimisées si ces dossiers sont traités, avec une vigilance accrue, par les responsables actuels. Les performances antérieures de la Société de Recouvrement du Togo (SRT) n'incitent pas à lui confier les créances douteuses des deux banques publiques. L'opération de cession bail par l'une des banques publiques à fin-décembre 2016 était inopportune et a été annulée au regard de la volonté des autorités de choisir une des deux options expliquées ci-dessus. Pour évaluer la valeur du capital latent de l'une des banques publiques, un évaluateur évaluera son portefeuille de biens, en particulier son siège.

21. Le gouvernement créera un comité de pilotage (CP) pour formuler et mettre en œuvre un plan de restructuration. Le CP recherchera des conseils juridiques pour l'aider dans le processus de restructuration, en particulier en ce qui concerne la création de la nouvelle banque. Le gouvernement approuvera un plan de restructuration détaillé et assorti de délais pour les deux banques publiques d'ici fin juin 2017. Au besoin, nous soumettrons à la Commission bancaire une demande d'agrément pour la création d'une nouvelle banque. Par ailleurs, tous les transferts légaux requis dans le plan de restructuration seront achevés d'ici fin décembre 2017 (RS).

22. Rôle de la Commission bancaire. Le soutien de la Commission bancaire de l'UEMOA sera essentiel pour l'approbation du plan de restructuration.

E. Appui à la croissance par le biais de réformes structurelles et la réduction des vulnérabilités extérieures

23. La situation du compte courant devrait s'améliorer à moyen terme. En effet, le déficit du compte courant devrait, selon les projections, baisser, passant d'environ 11 % du PIB en 2015 à 7,3 % du PIB à l'horizon 2019. En même temps, les importations devraient être contenues suite à un ralentissement de l'investissement dans le secteur public.

24. L'environnement des affaires au Togo s'améliore suite aux récentes réformes entreprises par le gouvernement. Le Togo se classe au 154^e rang sur 189 pays dans l'Indice *Doing Business* 2017 de la Banque mondiale – rang supérieur à la moyenne pour l'Afrique subsaharienne, mais en-deçà de la moyenne de l'UEMOA. Le Togo fait partie des économies améliorant le plus la facilité de conduite d'activités commerciales. L'enquête sur l'Indice *Doing Business* a relevé en particulier les améliorations en matière d'obtention de crédit, de règlement

des impôts, d'échanges transfrontaliers (à savoir, le guichet unique) et de résolution de l'insolvabilité.

25. Le gouvernement s'emploiera à :

- **Favoriser un environnement des affaires attractif.** Renforcer le dialogue avec le secteur privé et la société civile, en communiquant clairement la stratégie à moyen terme du gouvernement. Améliorer les indicateurs *Doing Business* sur lesquels le Togo enregistre des contre-performances, assortis d'un plan d'action qui peut faire l'objet de suivi et qui est largement diffusé. Améliorer l'enregistrement des titres de propriété et le système judiciaire de sorte que la propriété puisse être utilisée comme garantie des prêts octroyés aux petites et moyennes entreprises.
- **Ouvrir davantage les secteurs clés qui ont une forte présence et intervention du gouvernement—énergie, télécommunications et industrie minière—à la concurrence du secteur privé.** Par exemple, les possibilités d'effectuer des paiements sociaux à faibles coûts - comme en Afrique de l'Est - ne seront pas exploitées si les services mobiles sont coûteux et réglementés. La faible capacité de production d'énergie au Togo freine la croissance et des solutions à long terme sont nécessaires pour accroître la production nationale et créer un cadre réglementaire favorable à l'accroissement de l'accès à l'énergie à un moindre coût économique.

F. Politiques d'emprunt et gestion de la dette

26. Le Togo continue de courir un risque modéré de surendettement extérieur et un risque élevé de surendettement total selon l'Analyse de la viabilité de la dette (DSA) de la Banque mondiale/du Fonds monétaire international. Les principales sources d'augmentation de la dette ces dernières années ont été les emprunts obligataires, les bons du Trésor et les opérations de Sukuk émis pour financer le déficit ainsi que les prêts commerciaux extérieurs et intérieurs de l'administration centrale et des entreprises publiques contractés dans le but de financer les investissements publics, y compris les préfinancements.

27. Le gouvernement s'emploiera à réduire la dette publique, y compris la dette des entreprises publiques, à 73,0 % du PIB d'ici 2019, contre un niveau élevé de 81,3% en 2017, afin de réduire le risque de surendettement global et de créer l'espace budgétaire. Nous nous engageons à ne pas contracter ou garantir une dette extérieure nominale non concessionnelle (CR) et à fixer un objectif d'emprunt ou de garantie de dette extérieure nominale concessionnelle. Nos plans d'emprunt viseront à réduire les vulnérabilités liées à la dette et à éviter une accumulation excessive de dettes à court terme tout en tenant compte du risque de refinancement potentiel et du risque de change.

28. Nous renforcerons la gestion de la dette. Le programme comporte des mesures destinées à renforcer la gestion de la dette. Au nombre de celles-ci, figurent la centralisation des services de gestion de la dette en une entité (RS) et l'organisation du service en charge de la dette en Front, Middle, et Back Offices (RS) tout comme le renforcement des capacités et la

formation du personnel. Le service réorganisé chargé de la dette publique sera opérationnel en 2017. Le budget devra être cohérent avec la stratégie de la dette à moyen terme.

G. Résolution des faiblesses en matière de données

29. Les comptes nationaux sont finalisés avec un très long délai. Les toutes dernières statistiques finalisées relativement aux comptes nationaux sont celles de l'exercice 2013, préparées avec le soutien d'AFRITAC Ouest. D'importants écarts entre le PIB estimé par le Comité du PIB et les comptes nationaux finalisés ont été constatés.

30. La production de données est compartimentée et ne fait pas l'objet de contre-vérification par les différents services pour en vérifier la cohérence. Le processus de préparation du budget est freiné par les informations limitées disponibles sur l'exécution du budget en cours d'année.

31. Le gouvernement s'engage à :

- Réduire les délais dans la production des comptes nationaux, améliorer la production des estimations et des données provisoires du PIB et renforcer la dotation en personnel de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et démographiques (INSEED) ;
- Garantir la qualité tant du rapport trimestriel d'exécution budgétaire que du TOFE et la diligence dans leur production en s'assurant que les deux soient cohérents. Les prévisions budgétaires pour l'année suivante devraient être fondées sur une projection de l'exécution du budget durant l'exercice en cours.

FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

32. Le gouvernement estime que les besoins de financement du programme pour la période allant de 2017 à 2019 seront satisfaits. Un financement additionnel sera mobilisé sur le marché régional et auprès des partenaires extérieurs. Pour 2017, le gouvernement satisfera les besoins de financement du budget en ayant recours aux marchés monétaires et financiers sous-régionaux, en particulier grâce à l'émission des emprunts obligataires et d'obligations Sukuk et à l'assistance de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Banque africaine de développement, de l'Agence française de développement et de l'Union européenne.

33. Tous les six mois, le programme fera l'objet d'une revue qui s'appuiera sur les critères quantitatifs pour fin juin et fin décembre, et, ce, dès fin juin 2017, la date de la dernière revue étant fixée à septembre 2019. Pour la première année du programme, des critères de réalisation (CR) quantitatifs pour fin juin 2017 et fin décembre 2017 et des objectifs indicatifs (OI) pour fin septembre 2017 ont été proposés afin de faciliter le suivi du FMI (Tableau 1). Le Tableau 2 indique l'action préalable définie pour l'approbation de l'arrangement ainsi que les repères structurels. La première et la deuxième missions de revue du programme sont prévues pour le plus tôt ou après respectivement le 15 septembre 2017 et le 15 mars 2018. Les données à transmettre aux services du FMI ainsi que les critères de réalisation et les repères

structurels sont définis dans le Protocole d'accord technique. Le Secrétariat permanent chargé des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF) assurera le suivi technique du programme, produira les rapports trimestriels d'étape et fera office d'agent de liaison entre les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers. Il assurera également le suivi des besoins d'assistance technique.

Tableau 1. Togo : Critères de réalisations quantitatives et objectifs indicatifs

1er janvier 2017 - 31 décembre 2017

	Fin juin 2017 Critères de réalisation	Fin septembre 2017 Objectif indicatif	Fin décembre 2017 Critères de réalisation
	<i>Milliards de FCFA</i>		
Critères de réalisation			
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher) ¹	-19.0	8.4	-99.1
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ^{2,4}	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur net (plafond) ¹	80.3	157.8	144.1
Financement intérieur net (plafond ajusté) ^{1,3}	80.3	157.8	144.1
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) ^{2,4}	0.0	0.0	0.0
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) ^{2,4}	0.0	0.0	0.0
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) ^{2,4}	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs			
Recettes budgétaires globales (plancher)	246.3	398.5	567.5
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	87.4	141.9	218.4
Pour mémoire			
Solde budgétaire global primaire (plancher) ¹	-70.2	-84.8	-188.3
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État	49.6	88.8	138.0
Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.			
¹ Ce critère de réalisation sera ajusté par rapport au montant consacré à la recapitalisation bancaire.			
² Critère de réalisation continue.			
³ Selon le Protocole d'accord technique, le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour compenser les écarts par rapport aux prévisions de financement des programmes extérieurs, avec un plafond de 10 milliards de FCFA.			
⁴ Cumulées depuis l'approbation de la Facilité le 5 mai, 2017.			

Tableau 2. Togo : Repères structurels et action préalable pour la première année de l'Accord FEC pour la période allant de 2017 à 2020

N°	Mesures	Justification	Calendrier
	Action préalable		
1	Conclure un contrat pour l'audit indépendant des deux banques publiques	Redresser la situation des établissements financiers non viables en mettant en œuvre des options de résolution au moindre coût	Action préalable
	Administration des recettes		
2	Mettre en œuvre les contrôles et autres initiatives appropriées pour détecter et imposer des déclarations inexactes et les évasions potentielles dans les secteurs suivants : phosphate, clinker, ciment, fer	Élargir la base des contribuables en améliorant la régularité fiscale des moyennes et petites entreprises	Fin décembre 2017
3	Vérifier 30 % des recettes auxquelles l'État a renoncé dans le cadre des exonérations au titre de l'année 2016 par le biais d'un programme d'audit post-dédouanement	Renforcer l'évaluation des importations et le contrôle des exonérations douanières grâce à une meilleure analyse des risques, ainsi qu'à une inspection et un audit efficaces et transparents	Fin juin 2017
	Gestion des finances publiques		
4	Signer un décret réorganisant le ministère des Finances	Améliorer la politique et la gestion budgétaires	Fin décembre 2017
5	En collaboration avec les régies financières (OTR), soumettre un plan de trésorerie annuel pour l'exercice 2018 conforme au plan de passation de marchés et aux engagements trimestriels au titre de l'exercice 2018	Améliorer la gestion de trésorerie	Fin décembre 2017
	Gestion de la dette		
6	Renforcer la gestion de la dette en : i) centralisant tous les services de gestion de la dette en une entité ; ii) organisant l'unité du service de la dette en front, middle et back offices	Renforcer la gestion de la dette	Fin septembre 2017
7	Présenter une procédure pour identifier et vérifier les arriérés intérieurs	Renforcer la gestion de la dette	Fin juin 2017
8	Effectuer un audit indépendant des arriérés intérieurs	Déterminer le montant exact des arriérés pour préparer un plan d'apurement	Fin septembre 2017

	Gestion des investissements publics		
9	Adopter un budget pour l'exercice 2018 (en phase avec le programme appuyé par le FMI). Mettre en place des procédures, d'ici fin décembre 2017 (RS), pour n'inclure dans le budget 2019 que les projets d'investissement sélectionnés suite à une analyse coûts-avantages ou d'une analyse du coût-efficacité	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin décembre 2017
	Secteur financier		
10	A l'aune des constatations de la mission d'audit indépendant des deux banques publiques, approuver un plan de restructuration détaillé et assorti de délais pour les deux banques publiques. Si besoin est, soumettre à celle-ci une demande d'agrément pour la création d'une nouvelle banque	Redresser la situation des établissements financiers non viables en mettant en œuvre des options de résolution à moindre coût	Fin juin 2017
11	Effectuer les transferts légaux requis dans le plan de restructuration au moindre coût possible pour l'État	Redresser la situation des établissements financiers non viables en mettant en œuvre des options de résolution à moindre coût	Fin décembre 2017

Pièce Jointe 2 : Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les repères structurels et quantitatifs ainsi que les critères de réalisation établis pour assurer le suivi du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin de l'arrangement. Ce PAT précise également la périodicité et les dates limites de transmission des données aux services du FMI aux fins du suivi du programme.
2. Sauf indication contraire, « État » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale de la République togolaise. Il ne comprend aucune subdivision politique, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute entité publique dotée d'une personnalité juridique distincte.
3. Sauf indication contraire également, les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme étant des sociétés détenues majoritairement par le gouvernement et autres entités publiques percevant des recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

DÉFINITION DES TERMES

4. Aux fins du programme, la définition de la **dette** est énoncée au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014¹³.

a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et

¹³ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>.

iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

5. La **dette publique** comprend les obligations du gouvernement central et des entités publiques.

6. La **dette intérieure** est définie comme la dette contractée ou réglée en franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA), tandis que la dette extérieure est définie comme la dette contractée ou réglée dans une devise autre que le FCFA.

7. Une dette est considérée comme contractée aux fins du programme à partir du moment où un avis de « non-objection » est émis par la Cour suprême si cet avis est requis par la législation nationale. Lorsque ce n'est pas le cas, une dette sera considérée comme contractée à partir du moment où elle entre en vigueur.

CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS ET OBJECTIFS INDICATIFS

8. Aux fins du suivi du programme, les critères de réalisation quantitatifs (CR) et les objectifs indicatifs (OI) sont fixés pour fin juin 2017 et fin décembre 2017 ; et les objectifs indicatifs pour fin septembre 2017.

Les critères de réalisation quantitatifs (CR) comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire primaire intérieur ;
- (b) un plafond de zéro pour l'accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ;
- (c) un plafonnement du financement intérieur net ;
- (d) un plafond de zéro pour la prise ou la garantie par Etat de dettes extérieures nominales non concessionnelles ;
- (e) un plafonnement nul pour l'Etat garantissant les prêts intérieurs aux fournisseurs et aux prestataires de services ;
- (f) un plafonnement de zéro des garanties de l'Etat sur le préfinancement bancaire des projets d'investissement publics.

Les objectifs indicatifs (OI) sont :

- (a) un plancher pour les recettes budgétaires globales ;
- (b) un plancher pour les dépenses sociales totales financées sur ressources intérieures.

A. Solde budgétaire primaire intérieur

Définition

9. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État et ii) les dépenses budgétaires globales, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées par les bailleurs de fonds et les prêteurs. Les soldes des périodes de fin décembre 2016 à fin juin 2017 et à fin décembre 2017 (critères de réalisation) et de la période de fin décembre 2016 à fin septembre 2017 (objectif indicatif) doivent être supérieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Les données sont tirées du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé chaque mois par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances (TOFE statistique). Le TOFE statistique sera établi par la Direction de l'Économie en étroite collaboration avec les régies financières et le Trésor. Les données fournies par la Direction de l'Économie feront foi aux fins du programme.

Délais de transmission

10. Les données détaillées concernant le solde budgétaire primaire intérieur seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

B. Arriérés sur la dette publique extérieure

Définition

11. Le gouvernement n'accumulera pas d'arriérés de paiement sur la dette publique extérieure (critère de réalisation continu). Ce critère exclut les arriérés sur des dettes contestées ou faisant l'objet de renégociations. La source de ces données est la Direction de la Dette publique.

C. Financement intérieur net

Définition

12. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la somme i) du crédit net du secteur bancaire à l'État ; ii) du financement intérieur net non bancaire de l'État ; et iii) des financements non identifiés. Le financement intérieur net des périodes de fin décembre 2016 à fin juin 2017 et à fin décembre 2017 (critères de réalisation) et de la période de fin décembre 2016 à fin septembre 2017 (objectif indicatif) doivent être inférieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour compenser les écarts par rapport au financement extérieur projeté du programme tel qu'indiqué au Tableau 1 ci-dessus, sous réserve d'un plafonnement à 10 milliards FCFA.

13. Le **crédit net du secteur bancaire à l'État** est égal au solde des créances et des dettes de l'État vis-à-vis des établissements bancaires installés au Togo. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor togolais, les dépôts du Trésor à la banque centrale, les dépôts du Trésor dans les banques commerciales (à l'exclusion des dépôts des autres démembrements de l'État comme les dépôts des projets financés sur ressources extérieures et les comptes de la CNSS) et les comptes bloqués. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (à l'exclusion des crédits de la BCEAO à l'État liés aux financements du FMI), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État libellés en francs CFA détenus par les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

14. Le **financement intérieur net non bancaire** de l'État comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État émis en FCFA (y compris sur le marché financier régional de l'UEMOA) non détenus par les banques commerciales togolaises, calculée sur la base de la souscription initiale ; ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation sur les divers comptes de dépôt (y compris comptes de consignation) au Trésor et des comptes des amendes et condamnation à repartir ; iv) le remboursement d'autres dettes publiques intérieures (y compris des créances des banques sur l'économie prises en charge par l'État et les arriérés titrisés) à des entités non bancaires (y compris non résidentes) ; et les produits de privatisations. La prise en charge ou titrisation par l'État de dettes et arriérés est exclue de la définition du financement intérieur net, tandis que l'amortissement de cette dette par l'État y est inclus.

15. Le **financement non identifié** est la différence entre le financement total (financement intérieur net plus financement exceptionnel) et le solde global sur base caisse (y compris dons et variation des arriérés).

16. Le crédit net du secteur bancaire à l'État est calculé par la BCEAO. Le montant des bons et obligations du Trésor est déterminé par l'Agence UEMOA-Titre. Le financement intérieur net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor togolais. Leurs données feront foi aux fins du programme. Les données sont communiquées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la direction de l'Économie au ministère de l'Économie et des Finances.

Délais de transmission

17. Les données concernant le financement intérieur net de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

18. Les détails concernant tout emprunt intérieur de l'État seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts intérieurs seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs à ses fournisseurs et prestataires de services.

D. Dettes extérieures nominales non concessionnelles contractées ou garanties par l'État

Définition

19. L'État s'engage à ne contracter ni garantir financièrement aucun nouvel emprunt extérieur non concessionnel d'une échéance initiale égale ou supérieure à un an (critère de réalisation continu). La dette extérieure non concessionnelle est définie comme l'ensemble des dettes ayant un élément de don inférieur à 35 %

(<http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>). Le niveau de concessionnalité des emprunts est calculé avec un taux d'actualisation de 5 %. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie préalablement au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère ne s'applique toutefois pas aux rééchelonnements sous forme de nouvelles dettes, ni aux emprunts obligataires, aux bons du Trésor, et aux Sukuk et autres instruments émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA. Aux fins de ce critère de réalisation, « l'État » s'entend non seulement au sens qui lui est donné dans la définition au paragraphe 2 ci-dessus, mais également des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), des établissements publics administratifs (EPA), des établissements publics à caractère scientifique et technique, des établissements publics à caractère professionnel, des établissements publics de santé, des collectivités locales, des entreprises publiques, des sociétés d'Etat, et des sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et des agences de l'État.

E. Emprunts intérieurs garantis par l'État à ses fournisseurs et prestataires de services

Définition

20. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services (critère de réalisation continu). Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État comme défini au paragraphe 2, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

F. Garanties de l'État portant sur les préfinancements bancaires des investissements publics

21. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires pour des investissements publics (critère de réalisation continu). Dans un arrangement de préfinancement typique, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de *substitution au débiteur* pour honorer l'ensemble du principal et des intérêts qui sont automatiquement acquittés à partir du compte du Trésor à la BCEAO. Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation comprend la définition d'État du paragraphe 2, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière, dont le gouvernement détient au moins 50% du capital) et les agences de l'État.

G. Recettes budgétaires globales

22. Les recettes budgétaires globales comprennent les recettes fiscales et non fiscales et n'intègrent pas les dons extérieurs, les recettes des agences autonomes et les produits de privatisations. Les données sont calculées par les régies financières et sont reportées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances. Les recettes s'entendent sur base caisse.

23. Le recouvrement des recettes durant les périodes allant de fin décembre 2016 à fin juin 2017, à fin septembre 2017 et à fin décembre 2017, doit être supérieur ou égal aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Le plancher des recettes est un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

Délais de transmission

24. Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

H. Dépenses sociales financées sur ressources intérieures

Définition

25. Les dépenses sociales totales (courantes et en capital) financées sur ressources intérieures sont calculées, pour chaque catégorie de dépenses courantes et des dépenses en capital (salaires, biens et services, transferts et subventions, autres) et du compte de capital et financées sur ressources intérieures. Dans le contexte national, sont considérées comme dépenses sociales, les dépenses publiques qui sont orientées vers les secteurs sociaux à savoir : (1) le ministère de

l'éducation : enseignements primaire et secondaire, enseignement technique et formation professionnelle, enseignement supérieur pour ce qui concerne les bourses et allocations de secours : (i) les bourses sont attribuées aux étudiants de cas sociaux en parcours licence (article 21 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 1er du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (ii) les allocations de secours sont accordées aux étudiants reconnus comme relevant d'une catégorie défavorisée ou vulnérable (article 31 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 2 du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (2) le ministère de la Santé ; (3) le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation ; (4) Le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes ; (5) Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique ; (6) Le ministère des Mines et de l'Énergie (les projets de l'électrification rurale) ; (7) Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) : il intervient dans le financement des actions de développement socio-économique de base à travers la réalisation des projets et infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain (les écoles, les centres de santé, les points d'eau potable et d'assainissement de base, les pistes rurales, les aménagements hydro-agricoles, les infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, l'électrification rurale et plus généralement l'accès à toutes les sources d'énergie) ; (8) le Programme d'Appui aux Populations Vulnérables. Les dépenses sociales totales courantes et en capital financées sur ressources propres comprennent les dépenses sociales financées sur ressources intérieures, y compris les recettes, le financement intérieur, et l'appui budgétaire général extérieur, et excluent toutes les dépenses sociales financées par les dons ou les prêts spécifiques à un projet. Les données proviennent du SIGFiP (direction du Budget du ministère de l'Économie et des Finances) et sont préparées à intervalle mensuel.

26. Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures pour les périodes allant de fin décembre 2016 à fin juin 2017, à fin septembre 2017, à fin décembre 2017 doivent être supérieures ou égales aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Les données fournies par la Direction du Budget et la Direction de l'Économie feront foi aux fins du programme. Le plancher des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (courantes et en capital) est un objectif indicatif pendant toute la période du programme.

Délais de transmission

27. Les données sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures seront transmises mensuellement dans les huit semaines suivant la fin du mois.



TOGO

27 avril 2017

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

Le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2017-18	5
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	7

RELATIONS AVEC LE FMI

Au 31 mars 2017

Statut : date d'admission : 1 août 1962; régime : article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	146,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	127,89	87,12
Position des réserves	18,93	12,90

Département des DTS :	Millions de DTS	% de la quote-part
Allocation cumulative nette	70,33	100,00
Avoirs	9,63	13,69

Encours des achats et des prêts:	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords au titre de la FEC	54,81	37,33

Accords financiers :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC ¹	21 avril 2008	26 juillet 2011	95,41	95,41
FEC ¹	16 septembre 1994	29 juin 1998	65,16	54,30
FEC ¹	31 mai 1989	19 mai 1993	46,08	38,40

Projections des paiements au FMI²

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Principal	16,77	17,76	11,04	7,48	1,76
Commissions/intérêts	0,18	0,25	0,25	0,25	0,25
Total	<u>16,95</u>	<u>18,01</u>	<u>11,29</u>	<u>7,73</u>	<u>2,01</u>

¹ Anciennement FRPC.

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre</u>
Données du point de décision	Nov, 2008
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	282,00
dont : FMI (millions de dollars EU)	0,32
(Équivalent DTS en millions de dollars EU)	0,22
Date du point d'achèvement	Déc, 2010
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	0,22
Aide décaissée au pays membre	0,08
Aide intérimaire	0,14
Solde au point d'achèvement	0,01
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²	0,22
Total des décaissements	0,22

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

² Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

Évaluations des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union économique monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'évaluation 2013 de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il en ressort que le dispositif de contrôle de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est resté solide et que, grâce à la mise en œuvre de la Réforme institutionnelle de l'UEMOA en 2010, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière et la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités. Par ailleurs, des déficiences ont été constatées dans l'audit externe et il a été recommandé de prendre des mesures pour assurer l'adéquation du mécanisme en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints. En matière d'évaluation des sauvegardes, toutes les recommandations ont été mises en œuvre.

Régime de change

Le Togo, membre de l'UEMOA, a accepté les obligations au titre de l'article VIII, Sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI au 1^{er} juin 1996 et son régime de change n'impose aucune restriction aux paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes. Le régime de change de l'UEMOA est un dispositif conventionnel de rattachement à l'euro.

La monnaie commune de l'union, le franc CFA, a été rattaché au franc français au taux de 1 FCFA pour 0,02 franc. A compter du 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 1 FCFA pour 0,01 franc. A compter du 31 décembre 1998, la parité est passée à l'euro au taux de 655,96 FCFA pour 1 euro.

Les différents aspects du régime de change ont également été abordés dans le rapport intitulé : «UEMOA : Politiques communes pour les pays membres» (Rapport du FMI No 14/84).

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2017-18

L'équipe du FMI dirigée par Mme Sancack (chef de mission) s'est entretenue avec l'équipe de la Banque mondiale dirigée par M. Moeller (chef d'expertise) le 27 janvier 2017 pour sélectionner des réformes essentielles sur le plan macroéconomique et coordonner les travaux des deux équipes pour la période janvier 2017-décembre 2019. La collaboration se poursuit, avec notamment la coordination du calendrier des missions.

Les deux équipes sont convenues que le programme de travail devait mettre l'accent sur les politiques économiques et les réformes structurelles pour promouvoir une croissance soutenue par le biais de la transformation structurelle et pour maintenir la stabilité macroéconomique et financière. A cet égard, les deux institutions se sont engagées à accompagner le programme d'ajustement budgétaire des autorités de manière à améliorer la viabilité budgétaire et extérieure, et de collaborer avec elles pour renforcer la gestion des finances publiques. Elles ont en outre convenu de la nécessité de consolider la stabilité du secteur financier du Togo et de promouvoir le développement financier. Pour accroître le potentiel de la croissance, il est aussi nécessaire de mettre en œuvre des réformes dans d'autres domaines importants tels que l'énergie et les télécommunications et de continuer à améliorer le climat des affaires de même que l'efficacité des projets d'investissement public. Le secteur financier, la politique d'endettement, ainsi que l'analytique de la pauvreté et les politiques de lutte contre la pauvreté constituent des domaines où le FMI et la Banque mondiale collaborent étroitement. Les détails de la répartition des responsabilités dans les autres domaines sont présentés ci-dessous.

Tableau 1. Togo: Bank and Fund Planned Activities, 2016–18

TITRE	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date de prestation envisagée
A. Information mutuelle sur les programmes de travail			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Prêts/dons :		
	Projet de développement communautaire et filets de sécurité sociale		En continu
	Education pour tous		En continu
	Projet secteur agricole		En continu

	Programme productivité en Afrique de l'Ouest		En continu
	Gestion intégrée des catastrophes et du territoire		En continu
	Financement supplémentaire pour la réhabilitation d'urgence du milieu urbain		En continu
	Financement supplémentaire pour les infrastructures		En continu
	Connectivité à large bande WARCIP		En continu
	Santé maternelle et infantile		En continu
	Projet de gouvernance et de développement du secteur minier		En continu
	Projet de débouchés professionnels pour les jeunes vulnérables		Mars 2017
	Projet de dispositif de protection sociale et de services sociaux		Mars 2017
	Projet de compétitivité des services de transport et de logistique		Mai 2017
	Projet d'investissement et d'appui dans le secteur énergétique		Juillet 2017
	Gouvernance économique et assistance technique		Août 2017
	Projet d'infrastructure urbaine		Février 2018
	Travaux économiques et sectoriels :		
	Analyse de la politique fiscale		Juillet 2017
	Revue des entreprises publiques		Mai 2018
	Revue des dépenses publiques		Mai 2018
	Assistance technique/autres travaux analytiques :		
	Cadre stratégique pour l'économie bleue		Juin 2017
	Appui à l'alimentation en eau		Juin 2017
	Appui aux partenariats public-privé		Avril 2017
	Réforme du cadastre des droits miniers		Mai 2016
	Enseignement post-élémentaire		Juin 2016
	Autres : Stratégie de partenariat-pays Diagnostic pays systématique		Mars 2016 – octobre 2015
Programme de travail du FMI pour les 12 mois à venir			

	Assistance technique :		
	Gestion des finances publiques (FAD)	À la date de la réunion du Conseil d'administration, les dates des missions et des prestations n'avaient pas encore été fixées de manière définitive	
	Comptabilité nationale (STA)		
	Gestion de la dette (MCM)		
B. Demandes d'apports au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale			
Demande de la Banque mondiale au FMI	Aide technique et collaboration dans les domaines de la gestion des finances publiques et du secteur bancaire.		
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	Analyse conjointe de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu		Novembre 2017

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

1. La communication des données est dans l'ensemble adéquate aux fins de la surveillance, mais des lacunes sur le plan de la qualité et de la ponctualité des données entravent l'analyse des services du FMI.

- **Comptes nationaux** : ils sont établis sur la base de renseignements très limités avec seulement quelques enquêtes et des données rares sur l'agriculture primaire et les services du secteur privé. Les comptes nationaux sont publiés avec des retards considérables et ne sont disponibles que sur une base annuelle. L'année de référence pour le PIB à prix constants est 2007.
- **Statistiques de prix** : l'année de base pour l'IPC est 2008.
- **Statistiques du secteur financier** : les statistiques des finances publiques sont calculées à partir d'un système comptable et de communication des informations qui présente des faiblesses. Le suivi des arriérés publics est inadéquat sur le plan de l'actualité des données et de leur exactitude. De même, il existe des retards considérables dans l'établissement et la diffusion et les données sur les entités publiques en dehors de l'administration centrale (budgétaire) sont limitées ou inexistantes.

- **Statistiques de la balance des paiements** : les données sont communiquées à une fréquence annuelle avec de longs retards. Les données correspondant à 2012 ont été publiées en février 2015 et les données de balance des paiements pour 2013 ont été publiées en juin 2015. La couverture est incomplète et il y a de gros problèmes de discordance entre la PEG et les autres données de balance des paiements.
- **Données monétaires** : elles sont communiquées par la BCEAO et envoyées au Département Afrique dans les 45 jours.

2. Le pays participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis novembre 2001. Les métadonnées sur le système statistique national, y compris les plans d'amélioration présentés au tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI, ont été actualisées pour la dernière fois en décembre 2004.

Comptabilité nationale et indice des prix à la consommation

3. Comme les autres pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Togo a commencé fin 2002 à appliquer le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993), à l'aide du logiciel ERETES. Les comptes nationaux pour la nouvelle année de base (2007) ont été achevés en 2012. En 2013, la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) a publié les chiffres du PIB dans les comptes nationaux couvrant la période 2000-2007. Respectivement en 2014 et 2015, les chiffres du PIB des comptes nationaux de 2009 et de 2010 ont été finalisés et publiés. L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), créé en février 2015, met actuellement en œuvre un plan, avec le soutien d'AFRITAC Ouest, destiné à éliminer d'ici à 2017 le retard dans l'établissement des comptes nationaux qui correspondent à la période 2011-15. Des progrès ont été réalisés sur ce front et les comptes nationaux jusqu'à 2013 compris ont été publiés au début 2017. Eu égard aux ressources limitées disponibles, les projets de préparation de comptes nationaux trimestriels ont été annulés afin de donner la priorité à l'élimination des retards de la publication des comptes nationaux et à la transition des comptes nationaux au SCN 2008).

4. Le panier de l'IPC a été révisé en 2010. La Commission de l'UEMOA, avec l'aide d'AFRISTAT et de la BCEAO, a commencé à réviser le panier harmonisé de l'IPC dans la région en 2008. La réforme visait à élargir les enquêtes de l'IPC et à mettre à jour les coefficients de pondération des différentes sous-composantes afin de tenir compte des habitudes de consommation. Conformément aux directives de l'UEMOA, l'INSEED établit un indice des prix à la consommation pour l'ensemble du pays. La collecte des premières observations a débuté en janvier 2015 et l'indice a été publié au début janvier lorsque la première variation sur 12 mois est devenue disponible.

Statistiques du secteur extérieur

5. Les statistiques de balance des paiements et les données sur la position extérieure globale sont établies sur la base des rapports bancaires, d'une enquête auprès des entreprises et des données douanières. Les statistiques sont établies selon les principes de la sixième édition du

Manuel de la balance des paiements. La banque centrale continue de chercher à mieux rendre compte du commerce informel notamment grâce à la cellule sous-régionale de rapprochement des échanges commerciaux au sein de l'UEMOA.

Comptes publics et données sur la dette publique

Le système de comptabilité des statistiques de finances publiques est établi par le Ministère d'État à partir des directions des douanes, des impôts et du Trésor et elles sont consolidées sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La nouvelle nomenclature budgétaire de l'UEMOA permet maintenant la classification économique et ministérielle des dépenses, une classification fonctionnelle étant en cours d'établissement. Le TOFE mensuel repose sur un mélange de données administratives et comptables, et il est envoyé au Département Afrique du FMI avec un retard de deux mois. Les autorités ont inclus dans le stock de la dette les arriérés intérieurs audités jusqu'à la fin 2006, mais l'inclusion des arriérés plus récent a accusé un retard. Seules les données budgétaires de l'administration centrale sont communiquées aux fins de la publication dans l'Annuaire des statistiques de finances publiques (GFSY); les données de finances publiques à fréquence élevée ne sont pas communiquées pour publication dans les Statistiques financières internationales. Dans le cadre des consultations de 2013 au titre de l'article IV, les autorités ont établi avec l'aide du Département des statistiques un tableau de passage qui permet de transposer les données du TOFE établies selon le Manuel des statistiques de finances publiques 1986 (MSFP 1986) en données établies selon le Manuel des statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001).

Statistiques monétaires

6. Les données mensuelles pour le Togo, ainsi que pour les autres membres de l'Union monétaire ouest-africaine, sont diffusées régulièrement par la BCEAO avec un retard d'environ deux mois. Les données sur les taux débiteurs et créditeurs qui sont appliqués par les banques intérieures sont établies et disponibles chaque mois.

Togo — Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance (à la date de mars 2017)					
Variable économique	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ²	Fréquence de communication ²	Publication ²
Taux de change	Février 2017	Mars 2017	M	M	Publié
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires	Janvier 2017	Mars 2017	M	M	Publié
Monnaie centrale	Janvier 2017	Mars 2017	M	M	Publié
Monnaie au sens large	Janvier 2017	Mars 2017	M	M	Publié
Bilan de la banque centrale	Janvier 2017	Mars 2017	M	M	Publié
Bilan consolidé du système bancaire	Janvier 2017	Mars 2017	M	M	Publié
Taux d'intérêt	Janvier 2017	Février 2017	M	M	Publié
Indice des prix à la consommation	Janvier 2017	Mars 2017	M	M	Publié
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Administrations publiques	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	Pas publié
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Administration centrale	Décembre 2016	Février 2017	M	M	Publié
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale	Décembre 2016	Février 2017	M	M	Pas publié
Solde des transactions extérieures courantes	Décembre 2014	Juillet 2016	A	PM	Publié
Exportations et importations de biens et services	Décembre 2015	Juillet 2016	M	PM	Publié
PIB/PNB	Décembre 2013	Février 2017	A	PM	Publié

Dettes extérieures brutes	Décembre 2014	Juillet 2016	M	M	Non publié
Position extérieure globale ³	Décembre 2014	Juin 2016	A	PM	Publié
<p>¹ Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires, organismes et institutions publics semi-autonomes, et caisses de sécurité sociale) et les administrations d'États fédérés et locales.</p> <p>² Mensuel (M), Trimestriel (T), Semestriel (S), Annuel (A), Pendant mission (PM), Non disponible (n.d.)</p> <p>³ Y compris les positions brutes de l'actif et du passif financier extérieur envers des non-résidents.</p>					



TOGO

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

27 avril 2017

Approuvé par
Dominique Desruelle (FMI) et
Paloma Anos-Casero (IDA)

Établi par le Fonds monétaire international et la
Banque mondiale

Risque de surendettement extérieur :	<i>Modéré¹</i>
Aggravé par d'importants risques liés à la dette publique intérieure ?	<i>Oui</i>

Le Togo reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur mais à un risque accru de surendettement global—comme dans la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD), publiée en octobre 2015. Un retour aux niveaux historiques de croissance et de déficits budgétaires entraînerait une accumulation rapide de dette. Bien que moins extrême, un choc sur la croissance, associé à une diminution de l'IDE et des transferts de capitaux pousserait le ratio VA de la dette/PIB du Togo à dépasser le seuil de surendettement extérieur. La dynamique globale de la dette publique togolaise révèle également des vulnérabilités accrues, avec un ratio de la dette/PIB demeurant supérieur au repère indicatif pendant une grande partie de la période de projection. L'analyse souligne la nécessité d'assainir durablement les finances publiques, d'améliorer la gestion de la dette, et de mettre en place des politiques macroéconomiques pour ramener l'endettement public du pays à des niveaux prudents à moyen terme.

¹ Le Togo a obtenu la note moyenne de 2,98 à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) pour la période 2013-2015, et se place ainsi dans la catégorie des pays à « résultats médiocres ».

INTRODUCTION

1. L'analyse de viabilité de la dette publique (AVD) du Togo a été établie conjointement par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale². Elle actualise l'AVD de 2015 (rapport pays du FMI N° 15/309), en se fondant sur les données les plus récentes de la dette extérieure communiquées par les autorités et sur le cadre macroéconomique issu des consultations de 2017 relatives à un programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. Elle repose sur le modèle le plus récent d'analyse de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu. Les données portent sur la dette extérieure et intérieure de l'administration centrale, ainsi que sur la dette extérieure des entreprises publiques et la dette garantie par l'État. La dette intérieure désigne la dette libellée en *franc de la Communauté financière d'Afrique* (FCFA).

2. Selon l'AVD précédente, le Togo était en situation de risque modéré de surendettement extérieur, compte tenu de la forte hausse de la dette de l'État pour financer les projets d'infrastructures à la suite de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (tableau 1 du texte). La dette extérieure contractée et garantie par l'État togolais (CGE) a chuté de 52,6 % du PIB en 2009 à 18 % du PIB en 2010, lorsque le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE en décembre 2010. Depuis lors, l'encours de la dette extérieure est resté globalement identique, atteignant 19,7 % du PIB à fin 2016. Toutefois, la composition de la dette extérieure de l'administration centrale a considérablement évolué entre 2010 et 2016 : la part de la dette multilatérale est tombée à 32 % (contre 65 %), tandis que celle de la dette bilatérale a augmenté jusqu'à 65 % (contre 34 %). Cette évolution s'explique par les emprunts importants auprès des banques EXIM de Chine et d'Inde pour financer des projets de développement, notamment l'agrandissement du Port et l'aéroport de Lomé.

Tableau 1 du texte. Togo: composition de la dette publique, 2010-2016

	Fin 2010			Fin 2013			Fin 2016		
	En milliards de FCFA	En % de la dette publique	En % du PIB	En milliards de FCFA	En % de la dette publique	En % du PIB	En milliards de FCFA	En % de la dette publique	En % du PIB
Total de la dette publique	767.3	100	48.8	1,193.3	100	56.4	2,122.8	100	80.8
Dette extérieure	283.6	37	18.0	295.8	25	14.0	518.8	24	19.7
Administration centrale	237.7	31	15.1	294.8	25	13.9	518.8	24	19.7
dette multilatérale	154.4	20	9.8	146.5	12	6.9	168.2	8	6.4
dette bilatérale	81.3	11	5.2	124.8	10	5.9	336.6	16	12.8
Club de Paris	16.3	2	1.0	6.6	1	0.3	5.8	0	0.2
non membres du Club de Paris	65.0	8	4.1	118.1	10	5.6	330.8	16	12.6
banques commerciales	2.1	0	0.1	23.6	2	1.1	14.0	1	0.5
Entreprises publiques 1	45.9	6	2.9	1.0	0	0.0	0.0	0	0.0
dette multilatérale
Autres	1.0
Dette intérieure	483.7	63	30.8	897.5	75	42.4	1,604.1	76	61.1
Bons et obligations du Trésor	151.9	20	9.7	324.2	27	15.3	764.7	36	29.1
Arriérés intérieurs	275.2	36	17.5	249.1	21	11.8	294.9	14	11.2
Entreprises publiques liquidées	4.9	1	0.3	52.6	4	2.5	39.2	2	1.5
Secteur bancaire	48.2	6	3.1	164.0	14	7.8	424.0	20	16.1
Entreprises publiques	3.5	0	0.2	107.7	9	5.1	81.3	4	3.1

Sources: autorités togolaises et calculs des services.
1 Les données détaillées sur la dette extérieure des entreprises publiques en 2010 n'ont pas été communiquées par les autorités.

² L'AVD suit la note d'orientation des services du FMI et de la Banque mondiale relative à l'application du cadre de viabilité de la dette à l'intention des pays à faible revenu établi conjointement par le FMI et la Banque mondiale, en date du 7 novembre 2013 (SM/13/292).

3. La dette publique intérieure n'a cessé d'augmenter, sous l'effet d'une forte émission de titres (tableau 1 du texte). Entre 2010 et 2016, la dette intérieure a pratiquement doublé pour se situer à 61 % du PIB, et sa part du total de la dette publique a augmenté de 13 points de pourcentage pour atteindre 76 % du total. Un facteur essentiel de cette hausse de la dette intérieure a été le recours accru au marché financier régional et aux emprunts directs auprès du secteur bancaire. L'encours de titres d'État sur le marché régional est passé de 9,7 % à 29,1 % du PIB entre 2010 et 2016, avec un recours croissant à la fois aux bons et obligations du Trésor. En conséquence, le Togo enregistrait à fin 2016 les ratios les plus élevés de dette intérieure/PIB et de dette totale/PIB de tous les pays de l'UEMOA.³

4. Les instruments publics de financement des infrastructures avaient directement augmenté l'encours de la dette intérieure d'environ 7½ % du PIB à fin 2016, contribuant à détériorer davantage la situation budgétaire et à affaiblir la stabilité du secteur financier. À compter de 2013, les autorités du Togo ont mis en place un nouvel outil de financement consistant à faire participer des entrepreneurs du secteur privé au préfinancement du développement des infrastructures publiques au moyen d'emprunts auprès de banques commerciales togolaises, devant être remboursés par l'État. Les dépenses d'investissement comptabilisées au budget et dans les comptes budgétaires correspondaient essentiellement au paiement du service de la dette sur ces prêts de préfinancement aux banques, plutôt qu'à l'exécution des investissements concernés. En outre, les obligations au titre de la dette, inhérentes aux contrats de préfinancement, n'étaient pas incluses dans la dette publique. La taille et l'ampleur des contrats de préfinancement, généralement conclus par le biais de négociations directes (et non pas par procédures d'appel d'offres concurrentiel), ont été de 7 % du PIB en moyenne par an sur la période 2013-16, pour culminer à 10½ % en 2015. Cela a exercé des pressions supplémentaires sur les perspectives budgétaires déjà fragiles et sur l'exposition des banques à l'emprunt public. Les autorités ont à ce jour mis fin à cette pratique problématique de gestion des finances publiques.

5. Dans l'établissement des seuils de la charge d'endettement conformément au cadre de viabilité de la dette, le Togo est considéré comme un pays à résultats médiocres. Le Togo a obtenu la note moyenne de 2,98 à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale pour la période de 2013 à 2015, et s'est ainsi classé dans la catégorie des pays à « résultats médiocres » aux fins de la présente AVD. Les seuils correspondants d'endettement public extérieur sont ceux indiqués au tableau 2 du texte.

³ Voir le rapport des services du FMI de 2016 sur les politiques communes de l'UEMOA : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr1696.pdf>

Tableau 2 du texte. Togo : seuil de la charge d'endettement extérieur¹

Seuils de la charge d'endettement extérieur	Sans envois de fonds des travailleurs
VA de la dette en pourcentage des	
Exportations	100
PIB	30
Recettes	200
Service de la dette en pourcentage des	
Exportations	15
Recettes	18
Référence de la dette publique totale	
VA de la dette publique total en pourcentage du PIB	38

Source: modèle d'AVD.

¹ Les envois de fonds des travailleurs étant faibles au Togo, il n'est pas envisagé de scénario avec envois de fonds des travailleurs.

HYPOTHÈSES DE RÉFÉRENCE

6. Les hypothèses macroéconomiques de référence pour la présente AVD sont les suivantes :

a. La croissance du PIB réel devrait passer de 5,2 % en 2014-16 à 5,6 % d'ici 2021. À long terme, la croissance du PIB réel devrait s'établir, d'après les estimations, à 5 %, soit légèrement supérieure à la moyenne historique de 4,5 %, affaiblie par les bouleversements causés par la crise sociale, politique et économique prolongée qu'a connue le pays jusqu'au milieu des années 2000. Les principaux risques baissiers qui pèsent sur la croissance ont trait aux contraintes de capacité de mise en œuvre des réformes structurelles, à la résistance aux réformes de la part de divers groupes d'intérêt, et à un nouveau ralentissement chez les principaux partenaires commerciaux du Togo dans la région. Ces risques pourront, en outre, être accentués par de mauvaises conditions météorologiques et l'impossibilité de remédier au déficit énergétique.

b. L'investissement public a atteint 13 % du PIB en 2015 et aurait, d'après les estimations, atteint 14 % du PIB en 2016. Il devrait régresser en 2017 et 2018 avant de se stabiliser aux alentours de 8 % d'ici 2019-21. Il devrait de plus en plus être financé par des sources concessionnelles extérieures, le financement extérieur se maintenant aux alentours des niveaux actuels. Les projets d'investissement public devraient essentiellement porter sur les infrastructures, avec une part croissante consacrée aux dépenses sociales.

**Tableau 3 du texte. Togo : principales hypothèses macroéconomiques
(AVD de 2017 par rapport à AVD de 2015)**

	2014-16	2014-20	2021-35
Croissance du PIB réel (en pourcentage)			
AVD de 2017	5.2	5.3	5.2
AVD de 2015	5.5	5.6	4.6
Total des recettes (en pourcentage du PIB) ¹			
AVD de 2017	21.4	25.5	26.0
AVD de 2015	20.7	21.7	21.9
Exportations de biens et services (en pourcentage du PIB)			
AVD de 2017	36.8	37.1	41.0
AVD de 2015	40.6	43.6	43.5
Sources: autorités togolaises; calculs des services du FMI.			
¹ Total des recettes, dons inclus.			

- c. Les projections relatives aux cours des principaux produits de base (pétrole, phosphates, coton, cacao, et café) d'ici 2021 sont tirées des *Perspectives de l'économie mondiale* établies en janvier 2017, et devraient rester constantes en termes réels sur le reste de la période de prévision.
- d. L'inflation a régressé à 0,9 % en 2016, contre 1,8 % en 2015, en raison du fait que les prix pétroliers intérieurs ont en partie suivi les fluctuations des cours mondiaux du pétrole. Les projections tablent sur une légère hausse de l'inflation à 1,5 % en 2017, suivie d'une stabilisation à 2 % par la suite, soit en-deçà du critère de convergence de l'UEMOA.
- e. Le total des recettes a atteint 21,7 % du PIB en 2016 et devrait, d'après les projections, être de 26 % d'ici 2037, soit supérieur aux hypothèses de la précédente AVD, grâce à la récente amélioration du recouvrement des recettes qui se poursuit jusqu'à la fin de la période de projection, et grâce à un niveau plus élevé de dons.
- f. Le déficit budgétaire primaire intérieur devrait se résorber à 3,5 % du PIB en 2017, contre 4,5 % du PIB en 2016. Le solde primaire global (base caisse, dons inclus) devrait atteindre 2 % du PIB d'ici 2019, soit une amélioration de 9,2 points de pourcentage par rapport à 2016.
- g. Le déficit du compte des transactions courantes devrait, d'après les projections, se résorber de 9,8 % en 2016 à 7,3 % d'ici 2019, en supposant une accélération de la croissance entraînée par le secteur privé, qui dopera les exportations togolaises. Dans le même temps, les importations seraient contenues à la suite d'un ralentissement de l'investissement du secteur public et de l'amélioration de la production agricole. Les

autres composantes du compte des transactions courantes (services, revenu primaire et secondaire) devraient se maintenir aux alentours de leurs niveaux actuels.

h. Les flux d'investissement direct étranger (IDE) sont très volatiles au Togo, avec une alternance d'entrées nettes et de sorties nettes. L'IDE devrait se stabiliser à un niveau d'entrées d'environ 4,7 % du PIB par an à long terme. Toutefois, compte tenu des faibles antécédents du Togo en matière de gouvernance, ces flux, de même que les dons, sont sujets à des risques importants, ce qui pourrait entraîner une modification de la dynamique de la dette, telle que supposée dans le scénario de référence.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Scénario de référence

7. Dans le scénario de référence, les indicateurs de la dette extérieure du Togo restent en-deçà de leurs seuils indicatifs, qui dépendent de l'évaluation de la politique (tableau 1a, graphique 1). Les projections tablent sur une valeur actuelle (VA) de la dette contractée et garantie par l'État (CGE) de 15,1 % du PIB en 2016, qui augmenterait jusqu'à 21,9 % d'ici 2037, en raison d'un accroissement des emprunts extérieurs. Toutefois, grâce à une absence de financement non concessionnel jusqu'à la fin de 2019, le ratio restera inférieur au seuil de 30 % dans le scénario de référence pendant toute la période de projection, en étant légèrement plus élevé au cours de la période de prévision. Les deux ratios VA de la dette extérieure/recettes et de la dette extérieure/exportations restent relativement stables et inférieurs à leurs seuils indicatifs respectifs jusqu'à la fin de la période de projection. De même, les mesures du service de la dette restent très en-deçà des seuils et suivent globalement une tendance à la baisse. L'amélioration des pratiques de gestion de la dette envisagée dans le programme des autorités appuyé par la FEC renforcera la résilience aux chocs pour mieux faire face aux exigences du service de la dette (graphique 1).

Autres scénarios et tests de résistance

8. Les autres scénarios révèlent de multiples dépassements des seuils correspondants (graphique 1). Dans le scénario de choc le plus extrême, le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/PIB dépasse les seuils correspondants, mais d'autres indicateurs d'endettement demeurent en-deçà de leurs seuils respectifs. Dans le scénario historique, qui établit les principaux paramètres macroéconomiques à leurs valeurs historiques, les trois ratios VA de la dette dépassent leurs seuils correspondants, qui dépendent de l'évaluation de la politique, tandis que les ratios service de la dette/ exportations et service de la dette/recettes restent globalement inférieurs à leurs seuils correspondants. Cela souligne à quel point il est important pour le Togo d'améliorer ses politiques macroéconomiques. En ce qui concerne les tests de résistance, les résultats sont les suivants :

- Le choc le plus extrême qui a un impact sur le ratio VA de la dette extérieure/PIB (graphique 1, tableau 1b) est un choc qui associe une faible croissance à un fort déclin des flux non générateurs d'endettement (IDE et transferts publics, tous deux fixés à leur moyenne historique, moins un écart type pour 2017 et 2018). Dans ce cas, le ratio dépassera le seuil en 2019 et

restera au-dessus pendant près d'une décennie avant de baisser et de repasser sous ce seuil. Cet indicateur est surtout vulnérable aux flux non générateurs d'endettement, et souligne l'importance de l'IDE et la nécessité d'assurer la stabilité de ces flux pour que la dette du Togo préserve un profil stable ;

- Le choc le plus extrême qui retentit sur le ratio VA de la dette extérieure/exportations (graphique 1, tableau 1b) est un choc sur les exportations. Ce ratio est également vulnérable à un choc sur les flux non générateurs d'endettement et à un choc combiné sur la croissance et les flux non générateurs d'endettement ;
- Enfin, dans le choc le plus extrême, les ratios du service de la dette restent inférieurs à leurs seuils correspondants.

VIABILITÉ DE LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC

9. L'inclusion de la dette publique intérieure du Togo dans la présente analyse souligne la vulnérabilité du scénario de référence (tableau 2a, graphique 2). La charge de la dette intérieure togolaise illustre la persistance d'importants déficits, la comptabilisation dans la dette des passifs accumulés par les entreprises publiques déficitaires liquidées, et la faiblesse de la gestion des finances publiques, notamment la très faible capacité de gestion de la dette. Les projections tablent sur une diminution de la dette intérieure, qui passerait d'un taux record de 61 % du PIB en 2016 à 58,4 % en 2017. Le remboursement des arriérés, associé à un important assainissement des finances publiques, devrait considérablement réduire la dette intérieure et la dette contractée et garantie par l'État d'ici 2037.

Scénario de référence

10. Dans le scénario de référence et dans les autres scénarios, les indicateurs de la charge globale de la dette publique (intérieure et extérieure) révèlent d'importantes vulnérabilités. Le ratio VA de la dette publique/PIB s'établit nettement à deux fois le niveau de référence de 38 % en 2016. Le programme des autorités appuyé par la FEC entraînera un ajustement budgétaire important, en associant restriction des dépenses et renforcement des recettes. Le solde primaire global atteindra 2 % du PIB d'ici 2019, et s'il est maintenu à ce niveau, permettra au ratio VA de la dette publique togolaise/PIB d'atteindre le taux de référence de 38 % d'ici 2025, et de passer progressivement en dessous de ce taux par la suite (graphique 2). Toutefois, dans le scénario historique et dans celui qui maintient le solde primaire identique par rapport à 2017, le ratio VA de la dette publique/PIB reste supérieur à la référence pendant toute la période de projection, à mesure que le pays accumule davantage de dette pour financer des déficits budgétaires de plus en plus importants.

POINT DE VUE DES AUTORITÉS

11. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation de la situation de la dette togolaise faite par les services du FMI et de la Banque mondiale et à leurs recommandations en matière de politique de gestion de la dette, mais auraient préféré une couverture plus étroite de la dette

publique. Elles reconnaissent que le niveau actuel d'endettement du Togo présente des risques pour le pays et que le rythme d'accumulation de la dette enregistré récemment n'est pas viable. Des mesures budgétaires visant à placer la dette du pays sur une trajectoire à la baisse constituent un élément clé du programme des autorités, appuyé par la FEC. Le programme des autorités suit également les recommandations des services du FMI en matière de gestion de la dette. Les autorités togolaises entendent utiliser pleinement les ressources d'assistance technique et de formation du FMI pour renforcer leur capacité dans ce domaine. Toutefois, elles auraient préféré, dans la mesure du possible, exclure les organismes publics de nature industrielle ou commerciale de la dette du secteur public, car elles estiment que cette dette ne représente pas un risque budgétaire pour l'administration centrale. Conformément à la politique du FMI, la couverture de la dette publique dans l'analyse de viabilité de la dette inclut toutes les entreprises publiques contrôlées par l'État, telles que celles dont l'État détient plus de la moitié des droits de vote.

CONCLUSION

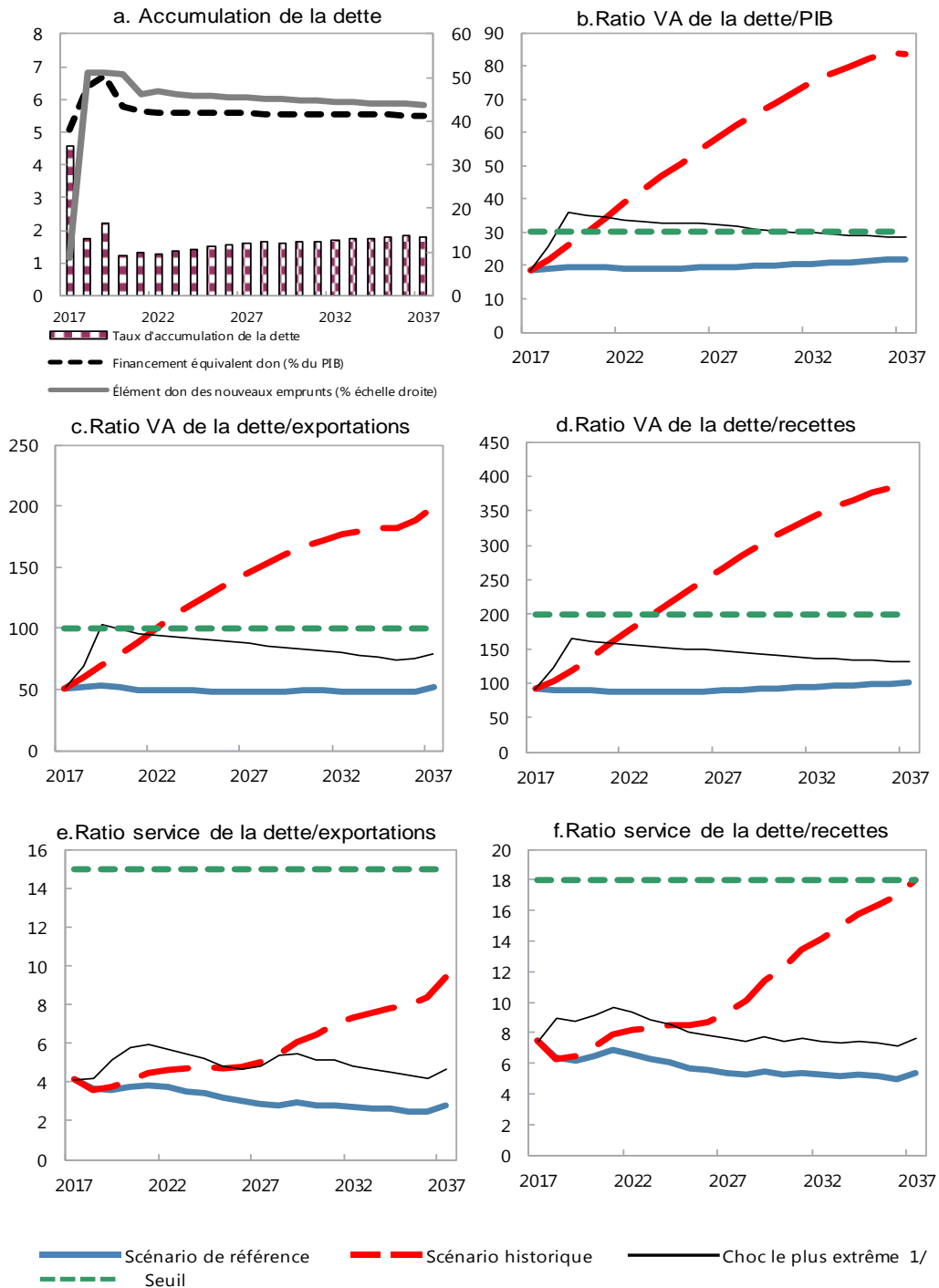
12. Le Togo reste exposé à un risque modéré de surendettement public extérieur mais à un risque accru de surendettement public global, compte tenu des vulnérabilités de sa dette intérieure.

Le Togo a enregistré le ratio le plus élevé de dette/PIB de tous les pays de l'UEMOA en 2016, avec un taux de 80,8 % du PIB (76,2 %, si l'on exclut la dette des entreprises publiques), et cette dette est essentiellement constituée de prêts non concessionnels. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure devraient rester en-deçà de leurs seuils indicatifs pendant toute la période de projection (2017–37). Toutefois, dans le scénario historique et dans plusieurs autres scénarios de chocs, plusieurs indicateurs d'endettement dépassent leurs seuils respectifs. Comme le montre la détérioration des indicateurs d'endettement, la dette extérieure du Togo reste vulnérable aux chocs défavorables : chocs sur les exportations découlant de la faiblesse de la demande extérieure ou de la baisse des cours des produits de base, et chocs sur les flux non générateurs d'endettement. En outre, la dynamique globale de la dette publique togolaise présente des vulnérabilités accrues, avec un ratio dette/PIB qui est actuellement le double des niveaux prudentiels, et qui reste supérieur au taux indicatif de référence jusqu'à la fin de 2024.

13. Compte tenu de la charge d'endettement du Togo, les autorités doivent s'engager à améliorer considérablement leur gestion de la dette, et à l'accompagner de solides politiques macroéconomiques.

La gestion de la dette doit être renforcée par la mise en place de solides systèmes d'information, capables d'alimenter un plan exhaustif d'emprunt. Ce dernier doit inclure des objectifs précis de développement des projets d'investissement et de leurs options de financement, de façon à assurer de saines prises de décisions financières. Le plafond zéro sur les emprunts extérieurs non concessionnels devrait contribuer à améliorer la composition du financement. En outre, des mesures doivent être prises pour renforcer la mobilisation des recettes et améliorer l'efficacité des dépenses publiques, en particulier des dépenses d'investissement, afin de déterminer les économies à réaliser et de promouvoir la croissance.

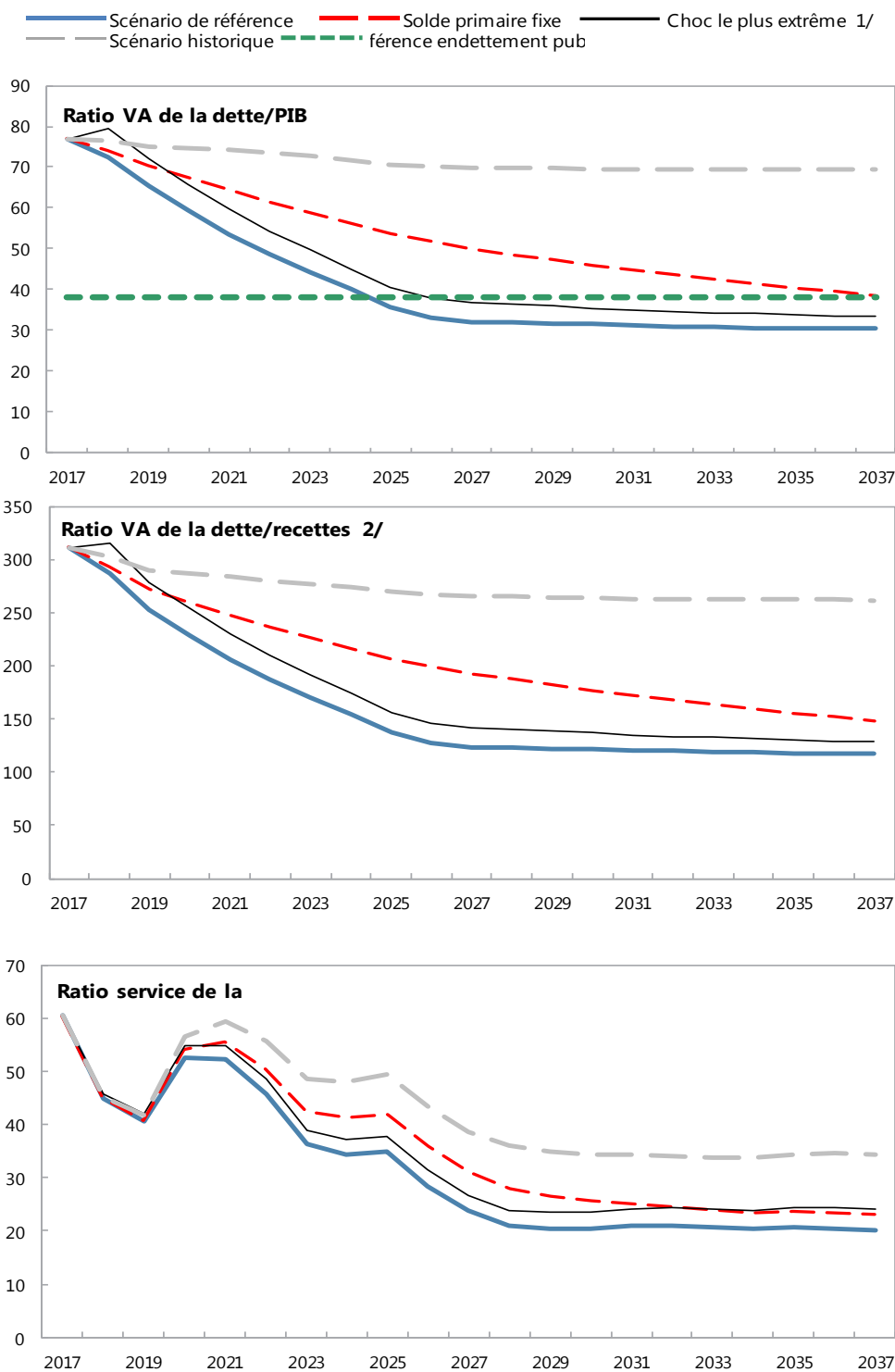
Graphique 1. Togo : indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2017-2037 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Exportations ; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations ; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

Graphique 2. Togo : indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2017-2037 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé e 2027 ou avant
 2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1a. Togo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014-2037 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections									
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022 Moyenne		2027	2037
Dette extérieure (nominale) 1/	18.4	23.0	21.5			25.5	27.7	30.4	31.0	31.6	32.0			34.2	37.2
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	17.1	21.1	19.7			22.9	24.8	27.4	27.9	28.4	28.6			30.8	34.4
Variation de la dette extérieure	3.2	4.6	-1.5			4.0	2.2	2.8	0.6	0.6	0.3			0.5	0.2
Flux générateurs d'endettement net identifiés	15.4	11.4	6.2			5.6	4.3	2.8	1.2	-0.2	0.0			-0.2	3.0
Déficit extérieur courant hors intérêts	9.7	10.8	9.4	8.5	2.3	8.6	7.8	6.8	5.7	4.7	4.9			5.9	9.3
Déficit de la balance des biens et services	17.9	22.1	20.0			18.8	18.0	17.0	15.9	14.8	15.0			16.1	19.2
Exportations	39.4	36.0	35.1			36.4	36.7	37.4	37.8	39.0	38.8			40.3	42.0
Importations	57.3	58.0	55.1			55.2	54.6	54.4	53.7	53.8	53.8			56.4	61.2
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-6.9	-7.6	-7.0	-8.4	2.1	-6.7	-6.7	-6.7	-6.7	-6.6	-6.6			-6.6	-6.7
<i>dont : officiels</i>	-1.8	-1.8	-1.7			-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7			-1.7	-1.7
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-1.2	-3.7	-3.5			-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5			-3.5	-3.3
IDE nets (négatifs = entrées)	6.4	-1.7	-2.2	1.4	6.0	-2.4	-2.7	-3.1	-3.4	-3.8	-3.8			-5.0	-5.0
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.7	2.3	-1.1			-0.6	-0.8	-0.9	-1.1	-1.1	-1.1			-1.1	-1.3
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.3	0.3			0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5			0.4	0.5
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	-1.1	-1.1			-1.0	-1.3	-1.4	-1.6	-1.6	-1.6			-1.6	-1.7
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.2	3.1	-0.3		
Résiduel (3-4) 3/	-12.2	-6.8	-7.6			-1.6	-2.1	-0.1	-0.6	0.8	0.4			0.6	-2.9
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.3	-0.4	-1.2			-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
VA de la dette extérieure 4/	16.9			21.1	21.8	22.7	22.5	22.6	22.4			22.9	24.7
En pourcentage des exportations	48.2			58.1	59.4	60.6	59.6	57.9	57.8			56.8	58.8
VA de la dette extérieure CGE	15.1			18.5	18.9	19.6	19.4	19.3	19.1			19.5	21.9
En pourcentage des exportations	43.1			50.9	51.5	52.4	51.2	49.4	49.1			48.3	52.1
En pourcentage des recettes publiques	80.1			91.7	89.9	90.1	88.6	88.1	87.1			89.0	100.0
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	2.9	3.1	4.0			4.1	3.6	3.6	3.7	3.8	3.7			2.9	2.8
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	2.9	3.1	4.0			4.1	3.6	3.6	3.7	3.8	3.7			2.9	2.8
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	6.4	5.7	7.4			7.5	6.3	6.2	6.4	6.8	6.6			5.3	5.3
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.8	0.5	0.4			0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.3			0.3	1.3
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	6.5	6.2	10.9			4.6	5.6	4.0	5.1	4.1	4.6			5.5	9.1
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.4	5.3	5.0	4.5	1.4	5.0	5.3	5.4	5.6	5.6	5.6	5.4	5.0	5.0	5.1
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	1.2	-14.2	1.4	3.1	10.4	-2.2	1.7	2.0	2.1	1.7	2.0	1.2	2.0	2.0	2.0
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.6	1.6	1.5	1.1	0.7	2.0	2.1	2.0	1.9	1.8	1.7	1.9	1.4	1.3	1.4
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-9.5	-17.5	3.8	7.3	14.2	6.5	7.9	9.7	8.9	10.7	7.1	8.5	8.6	0.6	7.8
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-7.8	-8.5	1.0	8.2	15.5	3.0	6.0	7.1	6.4	7.6	7.7	6.3	8.6	7.2	8.1
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	8.7	51.0	51.0	50.9	46.2	46.7	42.4	45.4	43.7	44.9
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.2	19.6	18.9			20.2	21.0	21.8	21.8	21.9	21.9			21.9	21.9
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.4	0.3	0.4			0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4			0.6	1.2
<i>dont : dons</i>	0.1	0.1	0.1			0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3			0.4	0.8
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.3	0.2	0.2			0.1	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2			0.2	0.5
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			5.1	6.4	6.7	5.8	5.6	5.6			5.6	5.5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			49.6	75.2	72.7	78.2	75.8	76.6			76.0	75.2
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars EU)	4.6	4.2	4.4			4.6	4.9	5.2	5.7	6.1	6.5			9.3	18.4
Croissance du PIB nominal en dollars	6.7	-9.7	6.5			2.7	7.1	7.5	7.8	7.4	7.7	6.7	7.1	7.1	7.2
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	0.6			0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.2			1.8	4.0
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)			4.6	1.8	2.2	1.2	1.3	1.3	2.1	1.6	1.8	1.6
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.2	0.2	0.2			0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3			0.4	0.9
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds des travailleurs)	14.3			17.7	18.0	18.7	18.4	18.4	18.1			18.6	20.9
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds des travailleurs)	37.2			45.0	45.1	46.5	45.0	44.1	43.4			43.3	46.8
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds des travailleurs)	3.4			3.7	3.2	3.2	3.3	3.4	3.3			2.6	2.5

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)]/(1+g + p + p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2017-2037
(en pourcentage)

	Projections							2037
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	19	19	20	19	19	19	19	22
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	19	22	26	30	34	39	59	84
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	19	20	22	23	23	24	28	36
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	19	19	21	20	20	20	20	23
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	19	22	28	28	27	27	26	24
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	19	21	24	23	23	23	23	26
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	19	25	32	31	31	30	29	25
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	19	26	36	35	34	34	32	29
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	19	27	28	27	27	27	28	31
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	51	52	52	51	49	49	48	52
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	51	59	69	79	88	100	145	199
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	51	55	59	60	60	62	69	85
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	51	52	52	51	49	49	48	52
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	51	69	103	100	95	94	88	79
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	51	52	52	51	49	49	48	52
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	51	68	85	82	78	77	71	61
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	51	71	101	98	93	92	84	72
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	51	52	52	51	49	49	48	52
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	92	90	90	89	88	87	89	100
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	92	103	118	136	157	177	267	382
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	92	95	102	104	107	110	127	162
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	92	92	94	93	92	91	93	104
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	92	104	129	126	124	122	119	111
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	92	99	109	107	106	105	107	120
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	92	119	146	142	140	137	131	116
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	92	121	165	161	158	155	147	130
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	92	128	128	126	125	123	126	142

Tableau 1b. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2017-2037 (suite et fin)

(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations

Scénario de référence	4	4	4	4	4	4	3	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	4	4	4	4	4	5	5	9
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	4	4	3	4	3	3	3	5
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	4	4	4	4	4	4	3	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	4	4	5	6	6	6	5	5
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	4	4	4	4	4	4	3	3
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	4	4	4	4	5	4	4	4
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	4	5	5	5	5	5	4
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	4	4	4	4	4	4	3	3

Ratio service de la dette/recettes

Scénario de référence	7	6	6	6	7	7	5	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	7	6	6	7	8	8	9	18
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	7	6	5	6	6	6	6	9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	7	6	6	7	7	7	6	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	7	6	6	7	8	7	6	7
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	7	7	7	8	8	8	6	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	7	6	7	8	8	8	7	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	7	7	8	9	9	9	8	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	7	9	9	9	10	9	8	8
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	42	42	42	42	42	42	42	42

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 2a. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2014–2037
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			s/		Estimation										Projections			2019-33 Moyenne
	2014	2015	2016	Moyenne	Écart type	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2013-18 Moyenne	2027	2037	
Dette du secteur public 1/	65.2	75.6	80.8			81.3	78.1	73.0	67.8	62.7	58.3	54.3	50.4	46.5	44.2		43.4	42.9	
<i>dont : libellée en devises</i>	17.1	21.1	19.7			22.9	24.8	27.4	27.9	28.4	28.6	28.9	29.3	29.8	30.3		30.8	34.4	
Variation de la dette du secteur public	8.9	10.3	5.2			0.5	-3.2	-5.1	-5.2	-5.2	-4.4	-4.0	-3.9	-3.9	-2.2		-0.8	-0.1	
Flux générateurs d'endettement identifiés	4.8	6.1	5.5			-0.6	-2.9	-5.7	-5.7	-5.2	-4.5	-4.2	-4.3	-4.2	-2.6		-1.1	-0.1	
Déficit primaire	5.3	6.5	6.8	4.1	2.2	1.4	-1.0	-3.2	-3.2	-3.1	-2.3	-2.1	-2.1	-2.1	-0.6	-1.9	1.0	2.0	0.9
Recettes et dons	20.5	21.9	21.7			24.7	25.2	25.9	26.0	26.0	26.0	26.0	26.0	26.0	26.0		26.0	26.0	
<i>dont : dons</i>	2.3	2.3	2.9			4.6	4.2	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1		4.1	4.1	
Dépenses primaires (hors intérêts)	25.8	28.4	28.5			26.1	24.2	22.7	22.8	22.9	23.7	23.9	23.9	23.9	25.4		26.9	28.0	
Dynamique automatique de la dette	-0.5	-0.4	-1.3			-2.0	-1.8	-2.5	-2.6	-2.1	-2.2	-2.1	-2.2	-2.2	-2.1		-2.1	-2.1	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.0	-2.5	-1.9			-1.9	-1.9	-2.5	-2.6	-2.2	-2.2	-2.1	-2.2	-2.2	-2.1		-2.1	-2.1	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.9	0.8	1.6			1.9	2.2	1.5	1.3	1.4	1.1	0.9	0.5	0.3	0.1		0.0	-0.1	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-2.9	-3.3	-3.6			-3.8	-4.1	-4.0	-3.9	-3.6	-3.3	-3.0	-2.7	-2.5	-2.2		-2.1	-2.0	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.5	2.2	0.6			-0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (néгатif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	4.1	4.2	-0.3			1.2	-0.3	0.6	0.5	0.0	0.1	0.3	0.4	0.3	0.4		0.3	0.0	
Autres indicateurs de viabilité																			
VA de la dette du secteur public	76.1			77.0	72.2	65.2	59.3	53.6	48.7	44.3	40.0	35.7	33.2		32.1	30.4	
<i>dont : libellée en devises</i>	15.1			18.5	18.9	19.6	19.4	19.3	19.1	19.0	19.0	19.1	19.3		19.5	21.9	
<i>dont : extérieure</i>	15.1			18.5	18.9	19.6	19.4	19.3	19.1	19.0	19.0	19.1	19.3		19.5	21.9	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur)	
Besoin de financement brut 2/	20.5	27.5	23.0			16.3	10.3	7.3	10.5	10.5	9.6	7.3	6.8	7.0	6.8		7.1	7.2	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	350.3			311.0	286.4	252.0	228.6	206.3	187.5	170.6	154.0	137.6	127.8		123.6	117.0	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	403.7			381.3	343.5	299.5	271.6	245.0	222.7	202.6	182.9	163.4	151.7		146.8	139.0	
<i>dont : extérieure 3/</i>	80.1			91.7	89.9	90.1	88.6	88.1	87.1	86.8	86.8	87.3	88.0		89.0	100.0	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	74.2	96.0	74.5			60.3	44.9	40.6	52.5	52.3	45.8	36.2	34.4	34.9	28.5		23.7	20.2	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	83.7	107.4	85.9			74.0	53.8	48.2	62.4	62.1	54.4	43.0	40.9	41.4	33.8		28.1	24.0	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-3.6	-3.9	1.6			0.9	2.1	1.9	2.0	2.0	2.1	1.9	1.8	1.8	1.7		1.8	2.1	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																			
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.4	5.3	5.0	4.5	1.4	5.0	5.3	5.4	5.6	5.6	5.6	5.5	5.3	5.2	5.0	5.4	5.0	5.0	5.1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.7	1.7	1.6	1.1	0.7	2.2	2.4	2.3	2.1	2.0	1.9	1.8	1.7	1.7	1.6	2.1	1.6	1.4	1.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	2.1	2.0	3.2	-1.0	4.4	3.2	3.8	2.9	2.9	3.7	3.5	3.3	2.6	1.9	1.6	3.4	1.2	1.5	1.9
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une)	11.1	13.4	3.2	2.6	7.9	-0.6
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.2	2.7	1.7	4.0	4.3	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du f	6.3	16.0	5.6	2.8	5.2	-3.8	-2.6	-1.2	6.1	6.0	9.3	6.2	5.4	5.3	11.6	2.3	11.3	5.0	6.3
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	8.7	51.0	51.0	50.9	46.2	46.7	46.1	45.9	45.7	45.6	42.4	45.4	43.7	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2b. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public, 2017-2037

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	77	72	65	59	54	49	32	30
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	77	76	75	75	74	73	70	70
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	77	74	70	67	64	62	50	39
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	77	72	66	60	55	50	35	40
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2020	77	74	69	64	58	54	39	41
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	77	77	77	71	64	59	40	35
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	77	78	78	72	66	60	43	42
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	77	79	71	64	57	52	33	29
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	77	79	72	66	60	54	37	33
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	311	286	252	229	206	187	124	117
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	311	303	290	287	283	280	265	262
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	311	293	271	259	248	237	193	148
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	311	287	254	231	210	192	135	152
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2020	311	293	265	244	223	206	149	157
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	311	307	298	272	247	226	154	137
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	311	308	299	274	251	231	166	160
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	311	314	273	246	221	200	126	111
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	311	315	278	253	230	209	141	128
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	60	45	41	53	52	46	24	20
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	60	45	42	57	59	56	39	34
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	60	45	41	54	55	50	31	23
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	60	45	41	53	53	47	25	24
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2020	60	46	42	55	55	48	27	24
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	60	45	41	56	58	52	26	22
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	60	45	42	57	59	52	27	24
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	60	46	43	55	55	49	27	24
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	60	45	42	56	56	49	25	21

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration de M. Sembene, Administrateur pour
le Togo, et de M. N'Sonde, Conseiller principal
auprès de l'Administrateur,
5 mai 2017**

1. Les autorités togolaises ont apprécié le caractère constructif et franc de leur dialogue avec les services du FMI à l'occasion des consultations de 2016 au titre de l'article IV et de la négociation de l'accord de trois ans dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC).
2. Après une période d'expansion entraînée par le dynamisme de la production agricole et d'importants investissements publics destinés à pallier l'insuffisance des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, l'économie togolaise a été récemment confrontée à un contexte extérieur difficile et à une aggravation du déséquilibre des finances publiques. Pour relever ces défis, les autorités sont déterminées à poursuivre leurs efforts afin de préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire, tout en réalisant une croissance durable et solidaire conforme à leur Plan national de développement 2018-2022. At cet égard, elles ont convenu avec les services du FMI d'un dispositif ambitieux comprenant des mesures macroéconomiques et des réformes structurelles qui figure dans leur Mémorandum de politique économique et financière (MPEF). Ce dispositif illustre la résolution des autorités à prendre les dispositions nécessaires pour placer la dette publique sur une trajectoire plus soutenable, augmenter le potentiel de croissance du pays, protéger les dépenses sociales prioritaires et remédier aux faiblesses du secteur financier.
3. Les autorités sont prêtes à prendre, le cas échéant, des mesures supplémentaires, en concertation avec les services du FMI, pour atteindre les objectifs du programme. Elles sollicitent du FMI une aide financière dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour appuyer leurs efforts d'ajustement et de réforme ainsi que pour susciter l'assistance indispensable de partenaires reconnus (Banque mondiale, Union européenne et Banque africaine de développement).

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV

4. À la suite de plusieurs années de forte croissance, le Togo, comme de nombreux pays à faible revenu, fait face à un environnement caractérisé par un moindre niveau des prix des produits de base et un durcissement des conditions financières à l'échelle mondiale. L'inflation reste bien maîtrisée grâce à l'essor de la production agricole et à la baisse des coûts de l'énergie et des transports. Sur le plan budgétaire, si les grands projets d'investissement public ont atténué les lacunes en matière d'infrastructures de transport, leur mode de financement,

basé essentiellement sur dettes préfinancées, a alourdi sensiblement la dette publique ces dernières années. Le déficit de la balance courante est resté élevé en raison du poids des importations liées aux investissements.

5. Conscientes d'une vulnérabilité croissante, les autorités togolaises ont mis un terme à la pratique du préfinancement et se sont engagées à interrompre progressivement les investissements préfinancés ainsi qu'à rendre plus transparent l'établissement des statistiques de dette publique. À l'avenir, elles respecteront les procédures de budgétisation et de passation de marchés pour tous les nouveaux investissements publics et mettront en place un cadre adéquat pour ces derniers ; en outre, elles noueront des partenariats avec le secteur privé ainsi qu'avec des partenaires techniques et financiers pour développer les infrastructures.

6. En ce qui concerne les réformes structurelles, certaines actions récentes du gouvernement ont permis au Togo de gagner récemment des places dans l'indice de la Facilité de faire des affaires de la Banque mondiale; cela a notamment été le cas pour l'obtention de crédit, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier et la résolution de l'insolvabilité, même s'il faut faire encore beaucoup plus dans de nombreux domaines pour que le contexte des activités d'entreprise soit favorable. Il y eu aussi des avancées sur le plan de la rapidité d'établissement et de la qualité des données budgétaires, notamment grâce à l'assistance technique de l'UE et d'AFRITAC.

7. Les perspectives à moyen terme reposent sur l'incidence positive attendue des investissements récents dans les infrastructures routières, des gains de productivité dans l'agriculture et de la plus grande contribution du secteur privé à l'économie, qui stimuleraient progressivement l'activité. Bien que les autorités partagent les vues du FMI sur les risques pesant sur la croissance — en particulier les contraintes de capacités et un nouveau ralentissement conjoncturel chez les partenaires commerciaux régionaux du Togo — elles restent un peu plus optimistes à propos des perspectives de croissance à moyen terme parce qu'elles misent sur une expansion plus importante du secteur privé.

8. À partir de là, les entretiens de 2016 au titre de l'article IV ont été axés sur les moyens d'assurer la viabilité à long terme de la dette et des comptes extérieurs ; le recentrage des politiques publiques sur une croissance durable et solidaire ; la résolution des problèmes du secteur financier. L'action publique s'inscrira dans le prolongement des progrès réalisés en appliquant les recommandations issues des consultations de 2015 ; elle mettra l'accent sur la réduction du déficit budgétaire global, le ciblage des dépenses sociales et un mode de financement plus soutenable des investissements.

9. Pour l'avenir, les autorités togolaises s'engagent à : (i) poursuivre une politique d'ajustement rigoureuse, afin de préserver la viabilité de la dette publique et des comptes extérieurs, en réduisant sensiblement le déficit budgétaire global au moyen de mesures rapides ; (ii)

recentrer leur stratégie de croissance durable et solidaire en veillant au caractère soutenable des financements tout en protégeant les dépenses sociales (iii) assurer la stabilité du secteur financier. Ces trois « piliers » figurent dans la stratégie officielle à moyen terme qui correspond au Plan national de développement 2018-2022.

MESURES ENVISAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

10. Le programme soutenu par la FEC a pour but d'assurer la viabilité à long terme des finances et de la dette publiques, d'encourager une croissance durable et solidaire ainsi que d'améliorer la santé du système financier.

Assurer la viabilité des finances et de la dette publiques

11. Les autorités utiliseront le solde budgétaire primaire comme ancre principale pour rétablir la viabilité de la dette. Tout en assainissant les comptes publics, elles veilleront à sauvegarder les dépenses sociales. Le gouvernement s'est engagé à ne plus garantir les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou contractants, à réduire les investissements financés en interne, à rationaliser les dépenses courantes et à dégager une marge budgétaire pour répondre aux besoins sociaux. Comme on l'a indiqué ci-dessus, la dette préfinancée qui subsiste sera résorbée et remplacée par un endettement contracté à des conditions plus favorables. L'essentiel du financement extérieur sera affecté à des projets sociaux et d'infrastructures. L'ajustement budgétaire sera suivi au moyen de critères de performance et d'objectifs indicatifs appropriés, convenus avec les services du FMI dans le cadre du programme.

12. Sur le plan des recettes publiques, les autorités reverront complètement le système d'exonérations et de dépenses fiscales afin de le rationaliser et d'élargir la base d'imposition. Parallèlement, elles accéléreront les réformes destinées à améliorer l'administration des recettes en appliquant le plan de modernisation établi par l'agence compétente (OTR). Sur le plan des dépenses, les dépenses en capital à financement intérieur diminueront encore. En outre, l'édification d'infrastructures bénéficiera des avantages des partenariats public-privé (PPP) après l'adoption d'un cadre juridique les régissant de façon à contenir les risques liés à cette formule. Les objectifs fixés par le Plan national de développement 2018-2022 ancreront les dépenses sociales au moyen d'un objectif indicatif (plancher). Ces dépenses ainsi que les investissements à financement viable seront également ciblés par des dispositifs comme le Programme d'urgence de développement communautaire et le Programme d'assistance aux populations vulnérables. Outre une discipline stricte en matière d'augmentations, la masse salariale sera contenue par un contrôle du nombre de fonctionnaires et d'agents publics à statut spécial. Enfin, les autorités s'efforceront d'appliquer constamment la formule en vigueur d'ajustement des prix de l'énergie afin de limiter les subventions, tout en préservant celles appliquées au kérosène qui est surtout utilisé par les catégories vulnérables.

13. Les autorités ont l'intention de charger un organisme d'audit indépendant de vérifier le montant des arriérés de paiement intérieurs en vue de préparer un plan pour les apurer. La liquidation des arriérés de paiement devrait prendre la forme de versements de fonds effectués en 2017 et, pour le solde, d'une titrisation avec échelonnement des remboursements.

14. La viabilité de la dette publique nécessite aussi de s'engager à ne plus contracter ou garantir de nouvelles dettes extérieures à caractère non concessionnel et de se fixer une cible pour contracter ou garantir des dettes extérieures concessionnelles. Par ailleurs, les autorités vont s'efforcer de formuler des programmes d'emprunts qui atténueront la vulnérabilité sur ce plan et préviendront une accumulation excessive de dettes à court terme, tout en limitant les risques de refinancement et de change. S'agissant des structures, une entité unique, dotée de capacités accrues et d'un personnel bien formé, exercera toutes les fonctions de gestion de la dette. Les budgets annuels seront conformes à la stratégie d'endettement à moyen terme.

15. Les autorités suivront de près la dynamique de la dette et continueront à améliorer la qualité des statistiques en ce domaine. Elles sont pleinement conscientes de la nécessité de freiner l'endettement public et de remédier aux faiblesses mises en évidence par l'AVD du Togo. Toutefois, elles s'interrogent sur la méthode utilisée par les services du FMI qui consiste à inclure dans l'AVD l'ensemble des dettes des entreprises publiques quel que soit le degré d'exposition de l'administration centrale à ces entités.

16. Dans le but de renforcer la gestion et les institutions budgétaires, les autorités ont l'intention d'appliquer les mesures suivantes: (i) réorganiser le Ministère des finances d'ici à fin décembre 2017 pour créer une nouvelle entité efficace chargée de la gestion de la dette; renforcer les moyens dont dispose la Direction du budget pour préparer celui-ci, surveiller son exécution et formuler des cadres budgétaires à moyen terme; (ii) perfectionner la gestion de l'investissement public, notamment au moyen d'un mécanisme de suivi de l'exécution des contrats, d'une amélioration de la programmation à moyen terme des projets et de la fixation de priorités, d'une articulation sur les crédits budgétaires et d'une transparence accrue des dépenses d'investissement public; (iii) améliorer la gestion de trésorerie afin d'éviter des goulets d'étranglement dans le processus de dépense du fait d'une insuffisance de liquidités; (iv) moderniser l'administration des recettes par l'OTR, comme on l'a noté plus haut et (v) simplifier les procédures de dédouanement et renforcer les contrôles douaniers. Le Ministère des finances a aussi l'intention de faire progresser la gestion de trésorerie et de créer un compte unique du Trésor (CUT). Il est déterminé à fermer tous les autres comptes du Trésor en dehors du CUT, à faire passer l'ensemble des recettes par le CUT pour financer les dépenses inscrites au budget et à canaliser la totalité du soutien budgétaire sur le compte du Trésor auprès de la Banque centrale (BCEAO).

Conforter la stabilité et le développement du secteur financier

17. Les autorités accordent beaucoup d'importance à la stabilité et au bon fonctionnement du système financier, y compris le secteur de la microfinance qui est essentiel pour promouvoir l'inclusion financière. À cette fin, elles prévoient de mieux faire respecter le cadre réglementaire, notamment en demandant aux banques sous-capitalisées d'augmenter leurs fonds propres, en procédant à la résolution des banques en situation de non-conformité et en fermant les institutions de microfinancement qui opèrent sans licence.

18. Les autorités ont fait le nécessaire pour le lancement d'un audit indépendant des deux banques publiques sous-capitalisée dont l'objectif sera d'assurer leur restructuration effective. Le rapport d'audit sera transmis au FMI dès qu'il sera disponible. Parallèlement, la restructuration de ces banques sera effectuée en tenant compte des recommandations des services du FMI et de la réglementation en vigueur dans l'UEMOA. Tous les transferts légaux exigés par le plan de restructuration devraient être achevés d'ici fin décembre 2017.

Promouvoir des réformes structurelles favorables à la croissance

19. Les autorités togolaises vont s'appuyer sur de récents progrès encourageants pour promouvoir un contexte des activités d'entreprise attractif. Elles vont formuler et publier un plan d'action contrôlable destiné à faire progresser les indicateurs de la Facilité de faire des affaires, à développer le dialogue avec le secteur privé et la société civile ainsi qu'à améliorer l'enregistrement des titres de propriété et le système judiciaire pour que les biens puissent servir de garanties aux emprunts des PME. Elles chercheront aussi à introduire davantage de concurrence privée dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des mines.

20. Pour éclairer les décisions de politique publique, les autorités continueront à accélérer la préparation, à élever la qualité et à renforcer la cohérence des comptes nationaux, du rapport trimestriel sur l'exécution du budget et du rapport sur les opérations financières des administrations centrales. Il est indispensable de renforcer les moyens et les effectifs de l'Institut national de la statistique. Elles comptent aussi pour cela sur l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires.

CONCLUSION

21. Les autorités togolaises continuent à attacher une importance éminente à leur dialogue de politique économique avec le FMI. En consultant les services du FMI, elles ont mis au point des mesures fortes d'ajustement et de réforme à l'égard desquelles elles se sont engagées fermement. Pour faciliter leur mise en œuvre, elles comptent sur la poursuite de l'assistance technique du FMI qui permettra de renforcer leurs capacités d'exécution. On attend aussi de l'accord FEC qu'il joue un rôle essentiel dans le programme de réforme tout en suscitant l'assistance d'autres partenaires. Nous souhaiterions que les administrateurs soutiennent la

demande formulée par les autorités togolaises d'un accord FEC d'une durée de trois ans.